

**11** fr.

NOUVEAU PRIX  
27-5-1941

**LE LIVRE D'AUJOURD'HUI**

**ROBERT BOUCARD**

**LES DESSOUS  
DES  
PRISONS DE FEMMES**



**LES EDITIONS DE FRANCE**

20 AVENUE RAPP. PARIS

6

~~10~~

30-

TRÈME  
divers -

LES DESSOUS  
DES PRISONS DE FEMMES

DU MÊME AUTEUR :

LES DESSOUS DE L'ESPIONNAGE ANGLAIS. Préface  
de Stéphane Lauzanne.

LES DESSOUS DES ARCHIVES SECRÈTES.

LES FEMMES ET L'ESPIONNAGE : LES DESSOUS DE  
L'EXPÉDITION DE RUSSIE.

LES DESSOUS DE L'ESPIONNAGE ALLEMAND.

LES DESSOUS DE L'ESPIONNAGE FRANÇAIS.

---

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays, y compris la Suède, la Norvège, le Danemark et l'U. R. S. S.

ROBERT BOUCARD

---



LES DESSOUS  
DES  
PRISONS DE FEMMES

---

“ DES DOCUMENTS, DES FAITS ”

---

Comment elles  $\left\{ \begin{array}{l} \text{vivent,} \\ \text{se pervertissent,} \\ \text{expiant.} \end{array} \right.$

---

Préface du Bâtonnier HENRI-ROBERT  
*de l'Académie française*

---

PARIS  
LES ÉDITIONS DE FRANCE  
20, AVENUE RAPP, 20

---

Copyright, 1930, by ROBERT BOUCARD.

LIBRARY OF THE  
UNIVERSITY OF TORONTO

« Les vérités étouffées deviennent  
empoisonnées. »

NIETZSCHE.

*Je dédie ces pages à l'enfant qui vit le jour  
à la prison de Saint-Lazare le 15 du mois de  
mai dernier...*



## PRÉFACE

*Doit-on cacher la vérité lorsqu'elle est cruelle et douloureuse ?*

*Je ne le pense pas et Robert Boucard a été du même avis.*

*Son nouveau livre est un témoignage accablant et un implacable réquisitoire.*

*Par faveur spéciale, Robert Boucard a pu pénétrer dans les prisons de femmes. Il a vu des injustices criantes, des abus révoltants et des scandales intolérables. Il vient crier, dans ce livre audacieux et utile, son indignation et la nécessité urgente d'indispensables réformes.*

*Oui, il faut dire la vérité, même lorsqu'elle nous montre des tableaux pénibles. Il ne faut pas se réfugier dans une indifférence administrative à la fois commode et néfaste. Il ne faut pas employer le système de l'autruche qui se cache la tête sous l'aile pour ne pas*

*voir le danger... Il est plus courageux de dénoncer le mal et d'en chercher le remède et la guérison.*

*Robert Boucard nous montre, avec un rare talent d'écrivain, les hontes, les tares et les dangers des prisons de femmes.*

*M'est-il permis d'ajouter que je ne partage nullement les idées de Robert Boucard sur le jury. Certes, l'institution de la magistrature temporaire peut avoir parfois des imperfections et des erreurs... mais la magistrature inamovible n'en a-t-elle point aussi... comme toutes les choses humaines...*

*Quand vous aurez lu ce livre hardi et documenté, quand vous aurez pénétré dans l'enfer du Dépôt et visité l'affreuse maison de Saint-Lazare — qui tarde tant à disparaître — vous penserez avec Robert Boucard que les dessous des prisons de femmes sont malpropres et qu'il faut sans tarder opérer des réformes salutaires et radicales dans cette partie gangrenée de notre système pénitentiaire.*

*La parole est aux législateurs.*

HENRI-ROBERT,  
de l'Académie française,  
Ancien Bâtonnier.

## MON PÈLERINAGE...

« Si, au lieu de s'acharner à cacher les hontes, on les dévoilait, j'imagine que tout n'en irait que mieux. »

OCTAVE MIRBEAU.

Délaissant, pour un temps, le dépouillement des archives de la guerre, j'ai été poussé par l'avidité d'une curiosité très professionnelle vers les prisons de femmes, ces gynécées expiatoires où nul journaliste n'avait encore été admis à pénétrer.

Voici ce reportage dont la publication fut souvent différée et dont le titre, déjà, avait été déposé, le 1<sup>er</sup> janvier 1929, sur le registre quasi officiel de *l'Intransigeant*.

Quoi, dira-t-on, un livre sur ce sujet ?

D'innombrables ouvrages ont été consacrés aux prisons de femmes ; des traités fort

érudits ont longuement analysé le douloureux problème de la criminalité féminine et son châtement ; dans toutes nos bibliothèques les brochures dissertant de la question s'entassent inlassablement en piles imposantes.

Pourtant, nulle part, on ne trouve fidèlement décrite la vie réelle de ces infortunées confondues dans une effarante promiscuité ; nulle part on ne trouve la description de ces effroyables cages superposées que l'on nomme à voix basse, « *la Ménagerie* », et où des femmes — réduites à l'état de fauves — sont enfermées de longues heures durant...

Je sais : la consigne est de n'en pas parler.

Mais, je n'accepterai dans ce domaine, comme dans aucun autre, nulle contrainte, et je dirai librement tout ce que j'ai vu au cours de mon lamentable pèlerinage. A côté du mal, je me permettrai d'indiquer ce qui, d'après moi, constituerait un remède.

J'ose espérer que — l'opinion publique alertée, les pouvoirs publics saisis — le Parlement mieux éclairé n'hésitera plus à réaliser les réformes urgentes qui s'imposent et dont l'ajournement constitue un effroyable scandale.

Voilà le but de cet ouvrage — qui ne saurait, en raison de son caractère réaliste, être mis sans danger entre toutes les mains : révéler pour la première fois au grand public ce qui, jusqu'à ce jour, n'était connu que de rares initiés.



## LEUR CALVAIRE...

« Je l'ay écrit le plus près de la vérité  
que j'ay pu. »

FROISSART.

Une femme est-elle arrêtée à Paris ? Après une station plus ou moins prolongée dans quelque commissariat, elle est dirigée sur le Dépôt de la Préfecture de Police, où elle ne séjourne que quelques heures ; de là, elle est embarquée pour Saint-Lazare où elle attendra, anxieuse, durant de longs mois, sa comparution devant les tribunaux.

Condamnée à plus d'un an de prison, elle sera transférée dans une Maison Centrale — Rennes par exemple — pour y purger sa peine.

Elle y côtoiera les femmes punies des travaux forcés — à temps ou à perpétuité ; —

celles-ci, en effet, depuis 1900, ne sont plus envoyées à la Guyane, mais vivent cloîtrées dans cette même prison de Rennes.

De la Préfecture de Police à la Maison Centrale, que d'étapes douloureuses !

Pour mieux pénétrer ces infortunes, nous allons, dès le Dépôt, suivre pas à pas les étapes de ce calvaire des prisonnières.

PREMIÈRE PARTIE

---

LES DESSOUS  
D'UNE GEOLE DE FEMMES

« Tout ce que l'oisiveté engendre de vices, tout ce que les vices ont de plus révoltant, tout ce que la licence inspire de plus effréné se trouve réuni dans ces maisons où sont entassées des femmes déjà corrompues. »

PAGENEL,

*Vice-Président du Comité de Secours  
de la Convention.*



# I

## PREMIÈRE ÉTAPE : LE DÉPÔT

« Qui voudrait étudier les bas-fonds de Paris et saisir d'un coup d'œil d'ensemble toute la variété infinie et navrante de misères, de tares et de vices qui fleurissent dans les bouges infects, dans les ruelles sordides, dans les tripots et les lieux de débauche clandestins de la Capitale, n'aurait qu'à contempler les arrivages des hôtes du Dépôt. »

HENRI-ROBERT,  
*de l'Académie française.*

Le Dépôt n'est que l'antichambre de Saint-Lazare. C'est un lieu de passage où se pressent toutes les femmes avant qu'il n'ait été statué sur leur sort.

Située dans les dépendances immédiates du Palais de Justice, au numéro 3 du quai de

l'Horloge, cette salle d'attente pour prévenus est le *terminus* des voitures cellulaires qui, toutes les nuits, y déchargent leur lamentable cargaison glanée, çà et là, dans tous les commissariats de la grand'ville et de sa banlieue.

Dès qu'on pénètre dans cette prison basse où l'air et le jour parcimonieusement distribués ne semblent s'infiltrer qu'à regret, une atmosphère confinée, pesante, âcre, vous saisit à la gorge.

La rude senteur des désinfectants s'y mêle aux fades relents de la bête humaine.

Ici, becs de gaz et ampoules électriques brûlent nuit et jour et répandent, les uns comme les autres, une lueur blafarde qui s'en vient se refléter sur les faces rebelles ou abêties des habitués du sinistre lieu.

Il faut l'avoir vue cette lugubre arrivée des « paniers à salade » hippomobiles ou automobiles — si souvent décrite par tant de romanciers à succès — dans cette vieille cour aux pavés usés et aux murs boursoufflés de tristesse pour jauger la fange qui ternit l'aurole d'une ville comme Paris.

On ouvre les portes des voitures, puis on fait le tri des hommes et des femmes ; on

jette ces dernières dans une salle étouffante où l'on procède fiévreusement à l'opération de la fouille. Elles se pressent, se frôlent, les unes derrière les autres. C'est un fourmillement sourd où s'accordent toutes les déchéances, se marient tous les vices.

Avant que les prostituées ne soient séparées des prévenues ordinaires, avant que les unes n'aillent vers les dortoirs et que les autres ne retournent à la rue, après la visite sanitaire, — pour revenir ici tourner inlassablement dans le cycle infernal — toutes ces femmes agglomérées les unes aux autres semblent chercher entre elles comme une mutuelle et obscure protection.

On ne saurait s'en étonner si l'on songe qu'une fille du nom d'Emma Gaulard a pu, durant le seul mois de janvier, entrer au Dépôt et en sortir dix-neuf fois de suite. Lamentable record qui éclaire d'un jour inattendu nos mœurs administratives !

Des malheureuses ont été conduites ici, jusqu'à deux fois dans la même journée, ce qui fit dire à l'une d'elles dans un rictus amer :

— L'État est bien bon de vouloir donner ainsi double garantie à mes clients. Deux

médecins ont déjà fait semblant de m'examiner. A quand le troisième ?

On peut, en effet, presque tous les jours, remarquer à la porte du Dépôt le spectacle déconcertant d'hommes de tous âges qui, flâneurs apparents, attendent la sortie des prostituées, — persuadés qu'ils sont de n'avoir plus à craindre la moindre contagion après la visite que les médecins de la Préfecture viennent de faire subir aux filles dites « en carte ».

Il est bouffon que le vice puisse s'allier ainsi à une telle candeur !

Apprenez donc pour votre édification et votre sécurité personnelle, jeunes et vieux débauchés, que la visite d'une femme ne dure pas en tout vingt secondes et que deux médecins affairés, disposant de cuvettes ébréchées et d'un unique spéculum, examinent plus de cent femmes à l'heure dans une promiscuité aussi affligeante que dangereuse pour la santé publique.

Loin de moi l'idée d'incriminer le zèle des Esculapes de la Tour Pointue, mais ce service gynécologique a vraiment tort de ne posséder ni crédits, ni personnel suffisants.

N'insistons pas, d'ailleurs, sur des considé-

rations qui nous entraîneraient trop loin du Dépôt proprement dit, dont le dispensaire n'est, à tout prendre, qu'une annexe.

La fouille effectuée, les fiches individuelles remplies, les femmes sont entassées pêle-mêle sur des paillasses dans un indescriptible chaos.

Certaines s'efforcent à dormir, celles-ci tout habillées, celles-là impudiquement dévêtues.

Quelques-unes pleurent, d'autres les consolent ; de honteuses intimités se nouent sur ce parterre de grabats.

Et la femme qui, pour la première fois, se voit enfermée dans les prisons de la République, commence à entrevoir, dans l'affolement et la révolte de tout son être, à quelles souillures son corps et son âme vont se trouver exposés...

Je sais bien : dix-huit religieuses se prodiguent de leur mieux et arrachent, quand elles le peuvent, les trop jeunes des mains avides des plus perverses ; mais l'exiguïté navrante des locaux empêche un indispensable compartimentage et les sœurs ne peuvent qu'exceptionnellement venir au secours des moins

gangrenées. Une enfant, encore dans la fleur radieuse de ses dix-huit ans, que ses voisines avaient entrepris, bien contre son gré, de dévêtir, a été conduite, devant moi, dans l'une des rares cellules existantes, où elle trouvera sa meilleure protection dans la solitude.

Etre seule, c'est, pour quelques-unes des femmes brutalement jetées dans cette fournaise, la suprême consolation.

Ce désir, qui pourrait le satisfaire dans l'état actuel de l'organisation du Dépôt ?

Certaines de ces prisonnières n'ont commis que de médiocres larcins, mais un règlement insensé les mêle, dès leur première heure de détention, à toutes celles dont on devrait avec le plus de soin les écarter. Car des scènes scandaleuses ont ce dortoir pour théâtre. Bien souvent la nuit des malheureuses subissent d'odieux contacts, ont les seins mordus jusqu'au sang... Il faut les transporter d'urgence à l'infirmerie, si ce n'est à l'hôpital.

On conçoit que, dans ces conditions, une nuit passée en pareil lieu et en semblable compagnie soit une rude punition ; surtout pour ces mondaines, à la recherche de sensations rares, qui ont été « ramassées » dans quelque

raffe au Bois de Boulogne et dans certains de ces bars interlopes montmartrois-montparnasiens, où des éphèbes monnaient leurs charmes inquiétants...

Le châtiment n'est-il pas disproportionné à la faute ? Certes, les compagnons de ces belles dilettantes, qui se sont vus brutalement séparés — *manu pretorii* — de leurs imprudentes amies, voudraient crier au scandale... Mais qui oserait avouer publiquement semblable aventure ? Les élégantes, que les puissantes relations ou la haute situation d'un mari, voire d'un amant, n'ont pu préserver de l'affront d'un passage au Dépôt s'efforceront longtemps d'oublier ce cauchemar d'une nuit.

Cette égalitaire et anonyme répression a-t-elle du moins le mérite d'arrêter les noctambules dans le choix de leurs ébats ? Non, car la nature humaine est ainsi faite : elle croit ne devoir jamais connaître les accidents d'autrui. Et le risque n'exerce-t-il pas sur nombre de nos vaporeuses écervelées son attrait irrésistible ?

Beaucoup de bonnes gens s'étonneront que la police puisse avoir envers les favorisées de la fortune de telles cruautés.

Comme je m'indignais devant un commissaire de police de semblables procédés, celui-ci, dans un sourire sceptique et désabusé, me répondit :

— Bah ! au Dépôt, on ne séjourne jamais que quelques heures, deux jours au plus. A Saint-Lazare, toutes les élégantes captives dont vous me parlez en verront bien d'autres !

La suite de cette enquête devait — hélas ! — me prouver que cette boutade, assez familièrement exprimée, renfermait une désespérante part de vérité.

## II

### LA MAISON MAUDITE

« Je pense, pour moi, qu'il faut toujours enseigner la vérité aux hommes et qu'il n'y a jamais d'avantage à les tromper. »

D'ALEMBERT.

Après une nuit d'insomnie, les religieuses font l'appel du troupeau. Puis, elles invitent les prisonnières à se servir de l'unique robinet et des trois gamelles en fer qui tiennent lieu de lavabos, pour procéder à ce qui est appelé — en un involontaire euphémisme d'où est bannie toute ironie — la toilette du matin.

Disons bien vite que la plupart des femmes dédaignent d'aussi inconfortables ablutions. Elles sèchent leurs larmes, tentent de

raviver le carmin de leurs lèvres et se contentent de dissimuler le mieux qu'elles peuvent, sous un nuage de poudre, les ravages occasionnés par ces premières heures de détention.

A huit heures, on distribue une sorte de liquide tiède, visqueux et coloré en brun que l'Administration gratifie pompeusement du nom de soupe. Personne ne fait d'ailleurs honneur à ces agapes matutinales. Les pensionnaires n'ont pas faim ; elles ne sont pas encore en prison depuis assez longtemps et les émotions de la veille, sans parler de celles de la nuit, ont coupé l'appétit aux plus endurcies.

Le liquide administratif peut être, alors, soigneusement conservé. Réchauffé, il constituera le repas du lendemain pour les nouvelles arrivantes.

A neuf heures, visite précipitée du médecin et nouvel interrogatoire d'identité.

A neuf heures trente, les voitures cellulaires font leur réapparition. Cette fois, c'est vers la véritable prison que l'on va cahoter les filles <sup>1</sup> et les prévenues.

1. Fille est pris dans le sens de prostituée.

Jules, le vieux cocher, lance une fois de plus sa sempiternelle plaisanterie :

— En voiture pour Saint-Lazare !

Et il s'esclaffe bruyamment de sa facétie quotidienne qui n'a jamais fait rire personne.

Les femmes se hâtent. Un garde municipal claque les portes dans un juron. On ferme le « panier à salade » et en route...

Pas à pas, le lourd véhicule commence l'ascension de la montagne Saint-Denis et gagne péniblement le numéro 107 de la rue du faubourg du même nom.

C'est là, à quelques mètres seulement du tumultueux boulevard de Magenta, dans la périphérie immédiate de deux gares trépidentes, que se dresse endeuillée par les ans et la négligence des hommes, décrépite, décharnée, hideuse, la prison de Saint-Lazare.

Voilà bien la « maison maudite », comme la nomme toujours le peuple de Paris.

La fatalité s'est, en effet, appesantie sur ce lieu prédestiné qui, depuis plus de six siècles, a connu au cours de ses tragiques vicissitudes la gamme complète des hideurs infernales, à rendre jaloux le génie d'un Dante.

Après avoir été, tour à tour, asile pour lé-

preux, géole pour galériens, après avoir connu l'empreinte sanglante de la Terreur, l'ancienne demeure du bon Monsieur Vincent de Paul, a été, depuis le décret du 21 Frimaire de l'An III, transformée en une maison de détention pour femmes.

Alors, ces sombres pierres, pourtant déjà blasées sur toutes les misères humaines, vibrèrent à des sanglots de haine et à des blasphèmes de désespoir jamais encore entendus.

Au fronton du portail, sous un drapeau déteint à la hampe vacillante, le cocher parvenu au faite de sa course peut épeler une fois de plus les trois mots de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui jamais ne furent moins à leur place que sur cette demeure tragique où l'ironie vint un jour les graver.

On sonne. Une cloche retentit. La porte cochère gémit sur ses gonds rouillés. Les voitures cellulaires pénètrent, pour gagner l'entrée du greffe, dans une vaste cour mal pavée qu'entourent des bâtiments noircis aux fenêtres lourdement ferrées de barreaux.

Nous sommes dans la cour d'honneur — de déshonneur, devrait-on dire.

Pourquoi, dans une enquête sur Saint-

Lazare, un écrivain plus soucieux de pittoresque que d'exactitude n'a-t-il pas craint d'écrire qu'un factionnaire se tenait à l'entrée baïonnette au canon ? Mystère et imagination.

Il n'y eut jamais — de mémoire d'homme — de factionnaire à Saint-Lazare et encore moins de factionnaire en appareil aussi guerrier.

Les gardiens de prison, en général petits et débonnaires, sont armés de leur seul trousseau de clés. C'est à cela que se réduit tout leur armement <sup>1</sup>.

. . . . .

Le garde municipal fait descendre une à une les femmes du « panier à salade » et pro-

1. Cette histoire de factionnaire est à rapprocher de celle de la fameuse piscine de Lourdes qui inspira déjà nombre de discussions passionnées.

Qu'on me permette cette digression.

Tout dernièrement, au cours d'un dîner charmant où j'avais été convié, un homme d'une soixantaine d'années, à la barbe fleurie, Parisien notoire, se plaisait à évoquer devant un auditoire que son éloquence ravissait, les baignades de son enfance dans cette piscine miraculeuse où toutes les infirmités humaines venaient, disait-il, se donner rendez-vous dans l'espoir sublime d'une guérison surnaturelle.

Avec une irrespectueuse désinvolture, j'arrêtai net entre deux plongeurs ce brillant causeur, pour affirmer, à son grand dépit, que jamais, en la bonne ville de Bernadette Soubirous, il n'avait été construit de vasque assez

cède d'une voix monocorde à leur appel nominal :

- Juliette Courtois ?
- Présent ! M'sieu !
- Angèle Moricet ?
- Me v'là !

C'est la livraison d'un nouveau chargement de prisonnières de tous âges et de toutes conditions.

Le misérable troupeau se traîne vers le greffe et y accède par le fameux escalier de bois dont les degrés ont été tant de fois gravés par les aristocrates sous la Terreur, au temps où l'on expiait en ce lieu le crime de sa naissance.

Les femmes défilent une à une devant une fouilleuse laïque dont la délicate mission consiste à découvrir le tabac et les quelques objets précieux que les détenues s'efforcent toujours

profonde pour permettre le moindre ébat nautique.

Si le factionnaire de Saint-Lazare est un mythe, il n'a jamais existé sous la célèbre basilique que des baignoires creusées à même le sol et capables, tout au plus, de contenir un seul corps à la fois.

La vaste piscine de Lourdes où l'on se baigne en commun n'est qu'une légende, légende mensongère dont la mort ne saurait, d'ailleurs, nuire ni à la cité sainte, ni à la religion, ni à la vérité...

de dissimuler — sans craindre parfois de recourir à des cachettes presque plus intimes encore qu'inattendues...

Sur celle-ci on trouve quelque menue monnaie, sur cette autre de misérables bijoux d'une prétention attristante, tandis que celle-là dépose orgueilleusement sur le comptoir de la fouille une bague sortant de chez le bijoutier en renom — seul vestige des splendeurs d'antan. Quelques-unes, enfin, étalent complaisamment des billets de banque.

Les privilégiées de la fortune seront immédiatement gratifiées du nom distingué de *panuches* et ce sobriquet ne les quittera plus.

La *panuche* est cordialement détestée de ses camarades d'atelier ou de dortoir et il est de tradition immémoriale qu'elle devienne leur souffre-douleur. La jalousie a de ces cruautés égalitaires...

Cependant, pour se faire pardonner les faveurs d'un destin capricieux, certaines ont l'habileté de se montrer prodigues envers leurs compagnes des menus avantages que le vil argent procure à Saint-Lazare autant et plus que partout ailleurs.

Elles parviennent ainsi à gagner la bien-

veillance des religieuses et à s'assurer la servilité intéressée de leurs camarades.

Il ne faudrait pas se figurer que le bureau de Mme Bailleul — tel est le nom de la fouilleuse en chef — soit fréquemment transformé en succursale d'établissement de crédit.

Non. Les détenues qui arrivent à Saint-Lazare leur sac à main gonflé de *banknotes* sont une infime minorité. Dans cet ordre d'idées, on cite non sans un admiratif étonnement le cas d'une jeune femme qui avait dissimulé dans la coiffe de son chapeau et dans le bout de ses chaussures une somme de cent cinquante mille francs... il y a plus de vingt ans !

L'évocation de ce Pactole demeure encore un sujet d'émerveillement pour toutes les bonnes sœurs. Elles en parlent avec une émotion quasi mystique, le soir à la veillée, et répètent pour la millième fois le même récit, tel un de ces contes de fées dont a été bercée la crédulité naïve de notre enfance.

Mais il faut surtout entendre la Supérieure narrer à ses religieuses l'histoire, la fameuse histoire de la découverte à Saint-Lazare de la

broche de Mme Georges Carpentier, la femme du boxeur jadis adulé.

Un soir pluvieux de novembre, la voiture cellulaire venait de franchir le seuil de la prison et les prévenues, deux par deux, s'alignaient pour passer à la fouille, lorsque Mme Bailleul avisa une vieille mendiante — poursuivie pour vol à l'étalage — qui dissimulait maladroitement quelque chose sous un manteau sordide.

Mme Bailleul intriguée fit entrer cette femme, nommée Jeanne Davenne, dans son bureau et commença à l'interroger ; elle se fit remettre l'objet que celle-ci cherchait manifestement à soustraire à sa professionnelle curiosité : un quignon de pain rassis bourré de tabac à chiquer.

Cependant, poursuivant ses investigations indiscrètes, Mme Bailleul découvrait dans la doublure du corsage de la pauvre femme une perle enrubannée de diamants et montée en broche.

Le bijou fut immédiatement envoyé à la Direction et la mendiante, pour avoir tenté de cacher simultanément deux objets, se vit conduire en cellule.

Après avoir examiné superficiellement ce

joyau, l'économe estima que c'était là l'une de ces fausses breloques que les prisonnières de Saint-Lazare ont accoutumé d'apporter avec elles.

En conséquence, une fiche fut établie sous la rubrique administrative en usage : « pierre blanche montée sur métal jaune. »

Toutefois, l'éclat particulier de cette broche et le soin avec lequel la femme Davenne l'avait cousue dans sa doublure, incitèrent M. Thivet, le directeur en exercice, à soumettre sa trouvaille à l'expertise d'un bijoutier du quartier.

Bien lui en prit. L'homme de l'art n'hésita pas à déclarer que la valeur de la perle seule dépassait la somme de cinquante mille francs. M. Faralicq, alors commissaire aux délégations judiciaires, fut chargé d'enquêter.

Interrogée à nouveau, la femme Davenne finit par reconnaître qu'elle avait trouvé la broche en question sur le trottoir de l'avenue des Champs-Élysées, en face de l'hôtel Claridge. Il fut impossible d'obtenir d'elle d'autres détails.

M. Faralicq entreprit donc de découvrir la propriétaire du bijou. Il fit relever à la Pré-

fecture de Police la liste des personnes signalées comme ayant perdu un joyau de cette importance ; à sa demande on rechercha, en outre, celles qui s'étaient plaintes d'avoir été victimes d'un vol de semblable nature.

On fut ainsi amené à présenter la fameuse broche à la gracieuse Mme Georges Carpentier qui, toute joyeuse, s'empressa de la reconnaître comme sienne. Elle avait effectivement perdu ce bijou — dont son mari lui avait fait don le jour de leurs fiançailles — à la sortie d'un thé-dansant en vogue des Champs-Élysées.

Rentrée en possession de son bien, Mme Carpentier pria M. Faralicq de transmettre à Mme Bailleul, avec ses remerciements reconnaissants, un chèque de 500 francs.

### III

#### SUR LE PONT D'AVIGNON

« La vie se compose de petites choses  
et, lorsque toutes ces petites choses  
vont mal, c'est pire qu'un gros malheur. »

MARIE BASHKIRTSEFF.

En quittant la chambre de fouille, les nouvelles arrivantes pénètrent dans la salle de la prévention, surnommée, en mémoire de la chanson, « Le Pont d'Avignon », puisque toutes elles y passent, si elles n'ont pas le cœur à y danser.

Là, on pourrait afficher cette pancarte :  
« Défense aux hommes d'entrer ».

Aucun homme ne peut, en effet, franchir le « Pont d'Avignon ». Ici commence la pri-

son proprement dite ; même les gardiens ne doivent qu'exceptionnellement — en cas de troubles graves — pénétrer dans le gynécée expiatoire.

C'est sur le « Pont d'Avignon » que les religieuses de l'ordre de Marie-Joseph prennent administrativement livraison des pensionnaires qu'on leur amène.

Chaque femme est immédiatement classée dans l'une des catégories suivantes :

#### PREMIÈRE SECTION

1. Les Prévenues ;
2. Les Condamnées en première instance, ayant fait appel de la sentence des juges du Tribunal ;
3. Les Condamnées définitives à moins de six mois de prison ;
4. Les Condamnées définitives à plus de six mois de prison ;
5. Les Prévenues et les Condamnées en période de syphilis contagieuse ;
6. Les Nourrices ;
7. Les Nourrices atteintes de syphilis contagieuse.

## DEUXIÈME SECTION

8. Les Prostituées prévenues ;
9. Les Prostituées condamnées pour des délits de droit commun ;
10. Les Prostituées en période de syphilis contagieuses ;
11. Les Prostituées condamnées par le Tribunal de la Préfecture de Police et détenues par mesure administrative.

A vrai dire, cette classification, ordonnée par le décret du 29 novembre 1875, n'est pas toujours rigoureusement observée, bien que la morale et le souci de la santé publique en aient rendu la stricte application fort nécessaire. Il arrive souvent, en effet, qu'une prostituée, prévenue d'un délit quelconque et enfermée à Saint-Lazare pour la première fois, parvienne par ruse à se faire admettre dans la classe des prévenues simples, présumées de mœurs honnêtes.

En théorie, il existe une cloison étanche entre ces diverses catégories, mais nous allons voir qu'en réalité ce cloisonnement est des

plus illusoires et que les diverses sections se pénétrèrent toutes plus ou moins fréquemment.



Dans la première section, celle des condamnées, les prisonnières sont vêtues d'une robe de grosse laine rayée noir et bleu, surmontée d'un fichu à carreaux blancs et bleus qui exhale force relents de benzine et de naphthaline. Une ceinture en treillis bleu à lourde boucle de cuivre leur barre la taille et un bonnet leur enserre les cheveux.

Ce bonnet en tissu léger, posé souvent avec coquetterie, parfois crânement enfoncé sur l'oreille, semble être un vestige d'un autre âge. On se plaît à évoquer l'image de Manon Lescaut ainsi vêtue, expiant malgré soi à la Salpêtrière les dérèglements d'un cœur inconstant ; le costume est identique, seul le bonnet, de blanc qu'il était, a pris une coloration pain brûlé.

Dans la deuxième section, les détenues ont été affligées d'une coiffe noire qui les rend, de loin, facilement reconnaissables. Toutes les

prisonnières atteintes de syphilis en période contagieuse sont, de même, astreintes au port de la sombre coiffure.

C'est au vestiaire de la prison, vestiaire banal s'il en fut, que les prévenues, les condamnées et les filles reçoivent, des mains onctueuses de sœur Marthe, l'uniforme qu'elles devront revêtir. Elles le troquent contre leurs effets personnels qui leur seront seulement restitués lors de leur libération.

Il en résultera, selon le caprice des saisons, d'intempestives conséquences : des femmes entrées ici au plus fort de l'été, légèrement vêtues d'une robe de soie transparente ou de mousseline vaporeuse, se verront contraintes, à leur élargissement, d'affronter, en ce léger appareil, la morsure des frimas. En pleine canicule, au contraire, on en verra d'autres s'en aller tout emmitouflées de fourrures...

Quant aux simples prévenues et aux filles reconnues non malades, qui subissent de courtes peines administratives, elles sont autorisées à conserver leur costume de ville ; elles déposeront simplement au vestiaire, manteau, chapeau, sac et parapluie.

Après en avoir dressé le méticuleux inven-

taire, Sœur Marthe invite dans un indulgent sourire la détenue à verser son obole dans une aumônière largement ouverte.

Ce sera le premier « pourboire » de la prisonnière ; ce ne sera, certes, pas le dernier. L'argent ainsi recueilli servira à l'entretien de la chapelle et contribuera à la rémunération des filles de service.

Dès qu'une arrivante a été soumise aux formalités du vestiaire, elle est immatriculée et versée aussitôt dans sa catégorie de misère, après quoi on l'invite à se coucher... fût-il dix heures du matin ! L'explication de cette bizarre et paradoxale mesure n'a rien que de très simple : l'emploi du temps de ses futures compagnes d'atelier ayant commencé de s'égrener au cadran de la pendule vieillotte qui berce de son tic tac aigrelet la salle de la communauté, on ne saurait à quoi occuper la nouvelle recrue ; comme pour elle le règlement n'a rien prévu, on la met tout bonnement au lit, pour supprimer le problème. Voilà un pittoresque exemple de solution bien administrative...

Et la pensionnaire rejetée par le dernier convoi pourra, ainsi, durant plusieurs heures,

et tout à loisir, s'imprégner de la désespérante pauvreté de sa nouvelle demeure.

Voleuse, criminelle ou fille de joie, la voici étendue sur une grossière paille sous une lourde couverture marron, cravatée de draps rugueux couleur café au lait.

Soulevée sur son séant, elle commence à inspecter craintivement les lieux. Il y a dans le dortoir huit, dix, quinze, trente lits tout pareils au sien.

Non loin d'elle, dans un coin, un énorme baquet béant exhale une odeur fétide contrariée par un entêtant relent de chlore.

C'est que Saint-Lazare jouit à peine du confort qui était considéré comme moderne sous François I<sup>er</sup> ou sous Henri II. Le tout-à-l'égout et lieux d'aisance y sont toujours radicalement inconnus, tout comme le gaz, l'électricité et même le chauffage.

Cette prison demeure un effroyable anachronisme au siècle de l'antisepsie et de la T. S. F. Il faut se hâter de la jeter bas. L'œuvre de démolition sans doute va commencer. Mais cette opération impérieuse aura, quoi qu'on fasse, été réalisée plus d'un siècle en retard !...

A la nuit tombante, les autres détenues,

parquées jusqu'alors dans les ateliers, rejoignent la nouvelle venue qui brusquement verra sa couche assiégée par des visages avidement curieux, parfois hostiles.

A voix basse on noue rapidement connaissance, pendant que la Sœur, absorbée dans ses dévotions, s'est écartée.

Un claquement de mains impératif. Dispersion. On se couche.

Alors commencent de lit à lit les conversations : propos intimes émaillés de mots crus, épicés de termes obscènes, dans une langue ordurière — chacune voulant prouver à l'autre, comme dans une émulation de dévergondage, qu'elle n'a rien d'une *mijaurée*.

C'est un assaut quotidien de pensées graveleuses bassement exprimées. Et les paroles ne sont le plus souvent que le prélude d'intimités dégradantes.

On cite maints exemples de femmes arrivées ici parfaitement saines de corps et qui ont été contaminées, pas toujours de plein gré, par leurs compagnes de dortoir.

Est-il croyable que toute la nuit des femmes soient abandonnées à elles-mêmes et livrées à leurs plus bas instincts, pendant que

les Sœurs recueillies restent cloîtrées dans leurs cellules ?

\* \* \*

Réveil à six heures et quart.

On s'habille en commun, on se lave comme on peut : quelques gouttes d'eau sur les yeux, avant de se rendre aux ateliers, en traversant des couloirs exposés à la bise perfide.

Comment lutter dans des conditions aussi antihygiéniques contre les myriades de parasites qui, eux, s'en donnent à cœur-joie dans ce vaste royaume, le leur ?

Au bout de quelques jours, les femmes ont pris l'habitude de se négliger tout à fait et, bientôt, de larges traînées noirâtres s'étaient sur des mains jadis manucurées.

Très rapidement, du corps de chacune s'exhale cette odeur fade et insupportable qu'un greffier-comptable qualifiait devant moi de « fumet des prisons ». Ce « fumet », qui laisse, d'ailleurs, indifférentes les prisonnières, sans doute parce que chacune y participe, n'est pas sans impressionner fâcheusement le nerf olfactif du visiteur qui pénètre dans cette atmosphère irrespirable.

Suivant la catégorie à laquelle elle appartient, la détenue est affectée à l'un des huit ateliers suivants qui, chacun, se subdivise, à son tour, en de nombreux sous-ateliers :

- 1° Atelier des prévenues ordinaires ;
- 2° Atelier des prostituées prévenues ;
- 3° Atelier des prostituées condamnées ;
- 4° Atelier des prévenues condamnées en première instance et ayant interjeté appel ;
- 5° Atelier des prostituées condamnées par le tribunal administratif de la Préfecture de Police ;
- 6° Atelier des condamnées à moins de six mois ;
- 7° Atelier des condamnées à plus de six mois ;
- 8° Atelier supplémentaire affecté à telle ou telle catégorie suivant les besoins.

Dans ces divers ateliers, on fabrique un peu de tout, depuis des fleurs en papier jusqu'à des brosses à dents. On se livre surtout à des travaux de lingerie : draps, serviettes, mouchoirs ; on y confectionne des bretelles bon marché et des chaussons de lisière ; on y ré-

pare même des matelas dans une salle de cardage fort bien agencée.

Ces usines au petit pied ont été installées au rez-de-chaussée de la prison, dans des pièces blanchies à la chaux et d'une rigoureuse propreté, comme il convient à des locaux que l'on fait exceptionnellement admirer à des hôtes de marque, admis par faveur spéciale à pénétrer dans le sombre asile du faubourg Saint-Denis.

Au milieu de chaque atelier s'élève, adossée au mur, une chaire en bois dans laquelle est assise la religieuse-surveillante. Près d'elle une détenue, possédant une instruction pour le moins primaire, fait d'une voix monocorde la lecture de quelque livre pieux.

Les femmes, d'un air las, tirent l'aiguille en entendant vanter les vertus d'un François d'Assise ou la sainte abnégation de cette petite Thérèse de l'Enfant-Jésus, patronne et bienfaitrice de Lisieux.

En rassemblant les fleurs de papier colorié qui iront décorer les salles de fêtes, les restaurants de nuit, seront juchées au fronton des bars interlopes, elles rêvent béatement admiratives à cette miraculeuse pluie de roses

que la surnaturelle enfant fit tomber après sa mort sur son Carmel devenu, par elle, célèbre dans les deux Mondes.

Hélas ! Saint-Lazare est bien loin de Liesieux ; il n'y pousse que des ronces et des épines...

Voici la religieuse, présidant à la lecture monotone, qui s'est brusquement levée, en voyant entrer la Supérieure, Mme Marie-Louise Chabat, en religion Sœur Marie-Perpétue <sup>1</sup>.

Mais la Mère supérieure s'est éloignée de

1. La Sœur Marie-Perpétue, Supérieure de l'ordre de Marie-Joseph et chevalier de la Légion d'honneur, est depuis cinquante-deux ans attachée à l'Administration pénitentiaire.

Ses yeux irradiés de bonté illuminent un visage ravagé par les travaux d'un si rude apostolat.

Née à Lyon en septembre 1857, elle n'a jamais quitté les prisons... Rouen, Doullens, Montpellier, Paris, et ce, depuis l'âge de vingt ans !

Il y a seize ans qu'elle est Supérieure de Saint-Lazare, après y être restée quinze ans comme « assistante ».

En a-t-elle assez vu de ces pauvres filles !

Elle a connu toutes les prisonnières illustres : Mata Hari, la danseuse rouge, la Francillar qui mourut elle aussi fusillée à Vincennes, la Berton et combien d'autres !

La Sœur Marie-Perpétue, qui a été surnommée « la Bonne Mère de Saint-Lazare », a coutume de répéter en souriant sous sa cornette blanche barrée de bleu d'azur :

« Ah ! cette Maison serait inutile si les hommes, eux, étaient meilleurs... »

Paris le 3 juillet.

g. M. g.  
+COMMUNAUTÉ  
DES SŒURS  
DE  
MARIE JOSEPH  
107, FAUB. S<sup>T</sup>DENIS  
PARIS

Monsieur le Rédacteur

Je suis vraiment touchée de la défiance que vous avez eue en ma faveur et vous prie d'agréer l'expression de mes sincères remerciements pour le morceau de musique si beau, si pieux que vous avez eu la bonté de me faire parvenir. Ce chant sera exécuté très prochainement à la chapelle des détenues au cours d'une de nos cérémonies religieuses. Le réconfort moral est la seule con-

Lettre adressée par Sœur Marie-Perpétue, Supérieure

solution que nous pourrions proposer  
à ces sœurs aimées que nous sou-  
haitons confier. Quelques unes  
d'une heureuse mentalité  
à l'exemple de

et apprécient  
la mission que nous avons à remplir  
à leur égard. réfractaires aux bons sen-  
timents avec lesquels nous essayons  
vainement de les toucher, persistent  
à nous regarder comme des geôliers  
implacables

Enfin pénétrées de notre dévoue-  
ment si nous parvenons à adoucir  
quelque souffrance, je vous prie  
d'agréer, Monsieur le Pédagogue  
avec l'expression de ma profonde  
gratitude, l'hommage de mon  
religieux respect en V. S.

Sœur Marie Thérèse

de l'Ordre de Marie Joseph, à ROBERT BOUCARD.

son pas feutré, toujours égal, et, sur un signe, la lecture a repris son rythme immuable.

Comment la jeune surveillante, presque une enfant, dont les yeux semblent refléter le tendre azur du voile monacal, peut-elle imposer sa discipline à des femmes de tous âges dont quelques-unes pourraient être ses grand-mères ?

C'est là l'heureuse conséquence du respect qu'inspirent les religieuses aux prisonnières, bouleversées par le spectacle d'une telle abnégation mise au service de la charité et du Dieu de pardon.

On ne saurait assez le proclamer : les détenues, fussent-elles le plus abandonnées au mal, entourent les religieuses d'une déférence attendrie.

Pour elles, il y a là une sorte de mystère : comment des femmes — leurs semblables — se sont-elles volontairement astreintes à cette réclusion perpétuelle ? Comment la souffrance leur paraît-elle désirable à l'égal d'un bien ?

Oui, pour ces filles, avant tout amantes du plaisir, et qui n'ont su rechercher en ce monde que la basse satisfaction de leurs instincts quel

contraste et quelle leçon ! Elles en demeurent déconcertées jusqu'à en être éblouies.

Et cela explique l'ascendant bienfaisant que les religieuses sont parvenues à exercer sur tant de malheureuses confiées à leur garde réconfortante.

En veut-on un exemple ? Il n'est pas rare de voir des détenues se battre entre elles ; parfois on assiste à de véritables luttes rangées que se livrent — têtes et ongles dressés — des antagonistes exaltées. Mais la Sœur survenant, par la magie seule de sa présence, ramène le calme et impose à toutes le silence, dans une soumission docilement consentie.

Si d'aventure une femme manque de respect aux religieuses, elle se voit vertement morigénée par ses compagnes elles-mêmes. On entend une phrase comme celle-ci lancée dans la discussion par l'ancienne *Terreur du Sébaste* ou la notoire *Tombeuse de poulets*<sup>1</sup> :

— Tout ce que tu veux entre nous mais les *frangines*<sup>2</sup>, faut pas y toucher.

Aussi, la grande Nini n'a-t-elle pas fréquemment l'occasion d'intervenir.

1. Agents de la police des mœurs.

2. Religieuses.

La grande Nini, forte fille charpentée en athlète, est le « gendarme » de la prison : masque de brute troué de deux yeux bigles, face rougeaude et luisante. On l'a toujours connue à Saint-Lazare et on ne sait plus exactement pour quel motif elle y fut jadis envoyée. Nini devait exécuter sa peine de vingt ans de réclusion à Rennes, comme c'est la règle, mais ses talents herculéens lui ont permis d'être maintenue exceptionnellement ici. C'est vraiment une sorte d'agent de complément qui se promène librement dans la prison, toujours prêt à accourir à la première alerte. Cette fille, dispensée de tout travail, exempte de toutes corvées, jouit, au milieu de la confiance des Sœurs et de la crainte justifiée de ses compagnes, d'une situation presque honorable.

Aussi s'efforce-t-on de conquérir par tous les moyens possibles les faveurs d'un personnage de cette qualité en lui offrant... ce qu'il faut offrir à tous les gens dont on a entrepris de gagner la protection.

Revue de chocolat, gavée de confitures, le « gendarme » de Saint-Lazare, gonflé de l'importance de son rôle, inspecte les couloirs d'un air sévère.

Malheur à celle qui aura été découverte là où elle ne devait pas être ! Elle ne saura éviter la privation de cantine ou la mise au pain sec qu'en se montrant généreuse vis-à-vis de la grande Nini ou en rachetant sa faute par l'offrande d'une messe expiatoire pour le salut de son âme.

Ce gendarme en chaussons est le pourvoyeur des cierges de la chapelle : à tout propos, et parfois hors de propos, les femmes sont mises à l'amende pieuse d'un ou de plusieurs cierges, dont la cire fondue sur les autels obtiendra mieux que tous les repentirs le pardon des erreurs commises.

Les plus pauvres, qui n'ont pas le moyen de solder la note des accessoires religieux, en sont réduites à louer leurs services à des compagnes plus fortunées, afin de pouvoir, à leur tour, acquitter cette dîme... sacrosainte.

Ah ! qui dira les vertus magiques et innombrables de la cire consumée sous les voûtes de Saint-Lazare !...

## IV

### AU « SAINT-LAZARE'S GRILL-ROOM »

« Les temples de luxure et de man-  
gerie sont toujours pleins. »

ARNAULT.

Que ce soit pour se concilier les faveurs de l'officieuse Nini ou pour se procurer à la cantine les rares douceurs qu'elle peut dispenser, les détenues sont incitées à travailler avec ardeur pour gagner les primes que les entrepreneurs d'ateliers distribuent chichement à leurs meilleures ouvrières.

Combien — me demanderez-vous — une femme arrive-t-elle à gagner en œuvrant tout un jour avec acharnement ? — Une moyenne quotidienne de 2 francs à 2 fr. 50 dont elle

doit ristourner un tiers à l'État si elle n'est que prévenue, 50 p. 100 si elle est condamnée.

Les séances d'atelier sont coupées toutes les deux heures par une promenade de quinze minutes qui a lieu dans la cour, les femmes marchant en rond l'une derrière l'autre.

De 8 heures et demie à 9 heures du matin, déjeuner, et de 15 heures à 16 heures, dîner. En considérant le premier repas comme le petit déjeuner et le second comme le grand déjeuner, on peut dire que le dîner n'existe pas à Saint-Lazare.

Deux fois par jour seulement les détenues sont conduites au réfectoire. Sur la longue table austère, une fille de service dispose devant chaque place une gamelle de fer, un quart et une cuiller en étain, matériel qui ne sort jamais du réfectoire.

On évite ainsi que les femmes ne se blessent avec les cuillers qu'elles pourraient conserver par devers elles.

Quant au menu, il est d'une désespérante monotonie : soupe aux haricots, haricots en soupe et resoupe aux haricots, simplement accompagnés d'une ration de 800 grammes de

pain bis, le tout arrosé d'eau tiède ou de fade tisane.

Autrefois, on distribuait deux fois par semaine de la viande aux hôtes de Saint-Lazare. Depuis les restrictions, les crédits ayant été chichement mesurés aux services pénitentiaires, les prisonnières ne reçoivent plus qu'une seule ration hebdomadaire de viande, le dimanche.

Malgré ce régime renouvelé des Spartiates de l'héroïque époque, les femmes se plaignent toutes — qui l'aurait cru ? — d'engraisser.

— Ici, m'a dit l'une d'elles, on trouve le moyen de se faire de la mauvaise graisse sans *bouffer* ; on est comme soufflées...

Il y a heureusement la cantine où les détenues peuvent se procurer quelques suppléments — à des prix défiant toutes les exigences de la vie chère — et goûter ainsi à la saveur réconfortante d'un verre de vin ou à la douceur melliflue d'un pot de confitures. C'est dans cette même cantine providentielle que l'on achète le papier à lettres, les savons et différents autres objets de première ou de dernière nécessité.

Les prévenues fortunées — ces privilégiées

dans la misère — ont, elles, toute latitude pour s'adresser au « restaurant » auquel préside avec une compétence culinaire avertie la Sœur Auréa, joyeuse sexagénaire, plantureuse à souhait comme il sied à un fin cordon bleu.

Autrefois, cette cuisine pour prisonnières de marque était confectionnée dans une gargote des environs qui en avait acquis le monopole, aujourd'hui aboli ; cette sorte de privilège n'appartient plus, à Paris, qu'au traiteur semi-officiel qui est le fournisseur exclusif de la prison masculine de la Santé.

On s'est vite aperçu, en effet, à Saint-Lazare, des dangers que présentait une pareille entreprise. Les prévenues recevaient leur correspondance amoureuse dissimulée dans le pain qu'on leur portait. Les boîtes de sardines recélaient clandestinement le tabac et la poudre de riz, pendant que le vin s'était mué — par on ne sait quel miracle renouvelé de l'Ecclésiaste — en eau de Cologne parfumée à l'ambre ou au jasmin.

L'Administration décida donc, dans sa sagesse prévoyante, de supprimer dorénavant ces livraisons de l'extérieur et de confier le service du restaurant à Sœur Auréa qui s'en

acquitte, d'ailleurs, à la parfaite satisfaction de tous. Chaque matin, cette cuisinière en cornette blanche s'en va prendre les commandes de ses fidèles clientes ; à l'heure du repas, celles-ci se retrouvent dans une petite salle au confort sommaire.

Sous la haute surveillance de ce chef aimable et diligent, cuisent des mets de choix dans des casseroles appétissantes où d'odorants ragoûts de mouton mijotent à côté de poulets en cocotte. On peut tout commander à Sœur Auréa, tout, sauf, on le comprendra, certains plats trop spéciaux, — rigoureusement prohibés de ce lieu pour leurs vertus effervescentes.

Quels sont les prix du *Saint-Lazare's grill-room* ? Ils s'avèrent aussi variables que les menus. Une prévenue quelconque peut y dépenser de 25 à 30 francs par jour, tandis que certaines grandes dames — dont je tairai intentionnellement les noms — soldent des additions qui s'élèvent jusqu'à 100 et même 150 francs.

Depuis la suppression, en 1914, des pistoles — sortes de chambres mesurant 8 mètres de long sur 4 m. 50 de large où les prisonnières

d'importance comme les Gabrielle Bompard, les Louise Michel, les Thérèse Humbert, les Merelli, les Steinheil, les Rirette Maîtrejean et tant d'autres étaient séparées des vulgaires délinquantes, — le restaurant constitue le seul avantage qui soit encore réservé aux privilégiées de la fortune.

Le premier repas, celui de 9 heures du matin, est suivi d'une demi-heure de repos, durant lequel les détenues n'ayant pas été privées du droit d'écrire rédigent leur correspondance. On permet aux prévenues deux lettres par jour, dont une destinée à leur avocat ; les condamnées, par contre, ne peuvent envoyer qu'une unique missive par semaine.

Ces lettres sont en général assez ternes ; elles doivent, d'ailleurs, être remises ouvertes pour passer au crible du greffier comptable qui exerce avec rigueur son droit de censeur. Toute plainte, toute critique, toute récrimination est donc, par la force même des choses, bannie de ces billets nécessairement amorphes.

Les femmes qui ne savent pas écrire — et il y en a, permettez-moi de vous le dire, monsieur le ministre de l'Instruction publique, un nombre beaucoup plus considérable que vous

ne le pensez — doivent, pour correspondre avec l'extérieur, user de l'intermédiaire de l'une des intellectuelles du lieu qui prêtera son concours moyennant une honnête rémunération.

Les détenues n'ont qu'un autre moyen de communiquer avec le dehors : le parloir, sorte de long boyau hersé de deux grilles, distantes l'une de l'autre d'un mètre cinquante, derrière lesquelles les prisonnières sont comme encagées. Dans l'espace libre, entre les deux grilles, se tient un gardien fort attentif aux propos qui s'échangent de barreau à barreau. L'entretien se trouve, on le conçoit aisément, limité aux sempiternelles banalités.

Le visiteur doit forcer la voix pour se faire entendre et bientôt, de lieux communs en lieux communs, la conversation tombe d'elle-même, rapidement épuisée.

D'ailleurs, il faut se hâter. La foule des « appelées » attend derrière la porte.

Quelle est cette aguichante créature — type pervers de la gigolette d'avant guerre — qui là-bas s'impatiente ?

C'est la jolie Lola (Louise Chanteraine, dite Lola, dont le portrait, toujours ressemblant,

orne l'un des bureaux du ministère de l'Intérieur.

Ancienne première apprêteuse d'une maison de modes réputée, Lola fut à plusieurs reprises ramassée dans des rafles par le service des mœurs de la Préfecture de Police. Mais, avant de devenir l'habituée des bars équivoques, sa beauté lui valut l'appui de riches protecteurs qui s'efforcèrent, en l'élevant à la dignité de femme entretenue, de la faire renoncer à ses pitoyables fréquentations.

Tant d'efforts s'avèrent inutiles. La « conversion » de Lola ne dura jamais au delà de quelques semaines : fille, elle revint à son trottoir, comme l'ivrogne à son vice.

V

LES PETITS MÉTIERS DES PRISONS

« Le travail, entre autres avantages,  
a celui de raccourcir les journées. »

DIDEROT.

Si le séjour dans les geôles de la République est assez onéreux pour les détenues, il peut, par contre, se montrer rémunérateur pour certains vieux chevaux de retour, — qui ont élevé le système D, cher à nos poilus, à la hauteur d'une véritable institution pénitentiaire.

Il en est ainsi de la mère Maca, bien connue des habituées du *Grand Hôtel* — comme on qualifie Saint-Lazare sur les Boulevards extérieurs.

La mère Maca, hideuse petite vieille à la légendaire malpropreté, est arrivée, par la saleté même de son accoutrement, à décourager les fouilleuses les plus zélées. Été comme hiver, elle traîne des souliers éculés ; son corsage et sa jupe, loques poisseuses, gardent fidèlement le souvenir des libations anciennes ; sa personne provoque un dégoût que l'on peut difficilement surmonter.

Aussi, il est bien rare que la mère Maca ne parvienne à passer entre les mailles de la surveillance administrative, elle et le fonds de commerce qu'elle *trimbale* précautionneusement sur elle.

C'est pour la troupe des détenues le fourrier ravitailleur impatientement attendu. Tous les huit ou quinze jours, parfois même plus souvent, la mère Maca — dont le quartier général est installé dans l'un des cafés du square des Arts-et-Métiers — exige qu'on l'arrête...

Dans ce but, elle part à travers la ville à la recherche des agents des mœurs ; elle leur tient à peu près ce langage :

— Ma carte n'est pas en règle, vous devez me « coffrer ».

Les agents, le plus souvent, font la sourde oreille. C'est que la mère Maca est pour eux une vieille et obsédante connaissance qu'ils ne se soucient pas d'escorter une fois encore jusqu'au poste de police.

Mais obstinée dans son respect — assez inattendu — du règlement, l'habituée du Dépôt insiste avec des arguments péremptoirs :

— Arrêtez-moi, vous dis-je, ou je *fais du postiche*...

Les *poulets*, sensibles au scandale, embarquent à nouveau cette cliente obstinée dans la lourde patache préfectorale.

Avant de s'être ainsi livrée, martyre volontaire, à la fêrule des « mœurs », la mère Maca a fait une ample provision de tabac, de cigarettes, d'allumettes, de bonbons, parfois de liqueurs. Si sa clientèle est suffisamment huppée, elle se munit même de *coco*, voire de *guimauve*, mixture plus connue sous le nom de haschich.

Elle a enfourné, comme elle a pu, ces marchandises variées dans des cachettes connues d'elle seule, avant d'effectuer son entrée à la Tour Pointue.

Là, elle se voit régulièrement adjudger quatre jours de *taule*, jamais plus, jamais moins ; le temps nécessaire pour écouler son stock. Un plus long emprisonnement nuirait à son industrie et la mère Maca ne se met jamais dans le cas d'être gratifiée d'une plus forte peine.

Du Dépôt, cette dispensatrice de plaisirs défendus gagne Saint-Lazare par la route cent fois gravie par elle. Ici, c'est toujours la même scène : la fonctionnaire préposée à la fouille recule devant le hideux accoutrement de l'éternelle récidiviste et, après un semblant d'examen, la chasse vivement de son bureau :

— Comment ! Encore vous ? Et naturellement toujours couverte de vermine !

— C'est bien possible, ma petite dame, répond la vieille en clignant malicieusement d'un œil torve.

De cette façon les marchandises de contrebande franchissent la frontière pénitentiaire...

La nuit de son arrivée, la mère Maca commence à déballer ses trésors. Toutes les femmes se pressent autour de la cargaison des paradis interdits et notre « buraliste » réalise une recette des plus fructueuses.

Parfois, les demandes dépassent les possibilités et la bonne volonté de la mère Maca ; alors, celle-ci, avec l'autorité d'un Lair-Dubreuil, jette ses réserves au feu des enchères.

Grâce à cette pourvoyeuse fort appréciée, les détenues sont régulièrement approvisionnées en cigarettes et en tabac à chiquer, vendus presque au poids de l'or. En prison, l'argent ne compte guère pour celles qui en ont !

Ce n'est pas dans les ateliers ou au réfectoire étroitement surveillés par les religieuses que les détenues peuvent sacrifier à leur péché mignon. Non, elles fument là où nous avons tous, tant que nous sommes, tiré pour la première fois d'une lèvre inexpérimentée les volutes bleutées de l'herbe chère à Nicot.

Et les détenues ont eu vite fait de transformer tous les petits édicules de la cour en autant de fumoirs.

Un certain nombre d'entre elles, qui s'étaient réunies sous le vocable profane de la *Sainte Confrérie de la Cibiche*, n'avaient pas hésité à constituer une amusante et pittoresque association dont le capital social se réduisait à plusieurs paquets de cigarettes et à quelques allumettes.

Pour économiser ces dernières dont les femmes étaient à ce moment assez démunies, elles étaient parvenues, grâce à un truc ingénieux, à ne jamais laisser éteindre la *cibiche*, but suprême de leur association.

Lorsque l'une d'elles obtenait de la religieuse la permission de s'absenter pendant quelques instants, elle allait aussitôt se mettre à l'abri de toute surveillance et s'empressait d'allumer la cigarette tant convoitée.

Elle en tirait avec délices plusieurs bouffées, puis la déposait tout allumée en un endroit convenu.

Dès que cette première détenue avait regagné sa place à l'atelier, l'une de ses compagnes demandait, à son tour, l'autorisation de sortir ; elle courait à la cachette où la cigarette brûlait encore, et s'en délectait précipitamment. Bientôt une troisième continuait le même stratagème dont usait à son tour une quatrième.

Pendant des matinées et des journées entières, ces vestales au petit pied ne se lassèrent pas d'entretenir ce nouveau feu sacré.

Pourtant, un jour, l'astucieux manège dut prendre fin, Sœur Léonide ayant monté dans

la cour une faction inattendue. C'est elle qui découvrit le pot aux roses... si l'on peut dire. Et la *Sainte Confrérie de la Cibiche* fut dissoute par force, au moins pour un temps.

Une telle consommation de cigarettes aurait de quoi surprendre, mais il n'y a pas que la mère Maca qui vende du tabac aux détenues : des filles de service se sont, elles aussi, fait une spécialité de ce commerce fort rémunérateur.

Sous leur tablier, elles ne se contentent pas de recéler d'illicites paquets de maryland, elles colportent, en outre, une camelote des plus variées.

Pour cette raison, l'une d'elles a été surnommée le *Bazar Notre-Dame* ; elle vend un peu de tout aux détenues, du fil, des aiguilles, de la poudre de riz et même quelques fards bon marché.

Une autre fille de service loue avec profit des brosses à habits, des chiffons à chaussures, des peignes et même, *horresco referens* ! des brosses à dents pour les coquettes...

Une troisième, appelée la *mère ficelle*, s'est créée une véritable renommée dans la vente des lacets et, comme son surnom l'indique,

de vieux bouts de ficelle dont elle solde les déchets au prix d'une pelote.

Certaines de ces auxiliaires, anciennes prostituées, trop vieilles pour continuer à tenir commerce de leurs charmes, ont même obtenu l'autorisation de demeurer à Saint-Lazare bien au delà de leur peine.

Quelques-unes y habitent définitivement et y ont pris leurs invalides, tout comme jadis les filles folles de leur corps, vieillies sous le harnois de la galanterie, se retiraient à la Salpêtrière.

Ces femmes, que l'on utilise au ménage, à la lingerie, à la cuisine et qui occupent divers emplois dans les différentes divisions de la prison, sont autorisées à séjourner à Saint-Lazare sous certaines conditions. Elles ne doivent, par exemple, sortir qu'une fois par mois.

Seule, la mère Léone, sorte de prévôte pour prostituées en retraite, peut — faveur extrême ! — franchir librement la porte du faubourg Saint-Denis. C'est elle qui se charge, moyennant un confortable pourboire, des commissions en ville, commissions, d'ailleurs, tolérées par les religieuses.

Elle va au domicile des détenues prévenir la concierge de l'absence momentanée et involontaire de sa locataire ; elle s'offre à fermer le gaz ou le compteur électrique de celles qui sont parties trop précipitamment ; elle parvient même, grâce à l'habileté de ses arguments, à faire patienter encore la crémillère ou le boulanger dont les notes demeurent en souffrance.

Le reste du temps, la mère Léone se transforme en bonne à tout faire : elle confectionne des paquets, recoud les boutons, rend mille services, sachant par expérience que le moindre travail supplémentaire est pour ces femmes un effort dont leur volonté s'avère incapable.

Parmi tant de petits métiers qui pullulent à Saint-Lazare, le plus florissant fut assurément le commerce des fleurs ; à la fin du siècle dernier, il connut une incroyable mais éphémère prospérité.

L'Administration ayant, à cette époque, quelque peu relâché sa surveillance, il n'était pas rare de voir la couche des plus jolies prisonnières ornée de roses, parée de violettes ou d'œillets. C'étaient leurs compagnes qui

avaient tenu à leur manifester sous cette forme odorante leurs tendres pensées.

Mais, bientôt, le petit éventaire de la marchande devint le théâtre de scènes regrettables : les femmes se disputaient l'honneur de fleurir telle ou telle de leurs camarades préférées. Une telle émulation devait mal tourner : on en vint aux coups et il y eut d'héroïques crépages de chignons au cours de ces scènes d'un bucolisme assez inattendu.

La Direction pénitentiaire se vit obligée d'interdire définitivement la vente des roses dans la prison. Et l'échoppe fut fermée, dernier vestige d'une époque heureuse où les cœurs savaient encore battre pour des fleurs.

## VI

### DES « CAPITULAIRES » DE CHARLEMAGNE AUX ÉDITS DE M. CHIAPPE

« Les hommes aiment le mensonge.  
Ils réclament la vérité, mais, dès qu'on  
essaye de la découvrir, ils n'en veulent  
plus ! »

LOUIS FOREST.

Étrange aberration ! Saint-Lazare est tout  
à la fois :

1° Un hôpital pour vénériennes où l'on  
soigne, d'une part, les prostituées soumises,  
c'est-à-dire celles qui ayant été « mises en  
carte » sont astreintes à des visites médicales  
périodiques et à l'observation de certains  
règlements édictés par le service des mœurs  
— et d'autre part les insoumises qui ne sont

pas encore tombées sous la férule de la quatrième section du Boulevard du Palais ;

2° Une prison administrative pour les prostituées soumises.

Ainsi, on continue à embastiller des malades sous le toit des criminelles, à jeter pêle-mêle dans la même prison des voleuses et des infirmes.

Il fallait créer un hôpital spécial ; l'insouciance administrative a préféré enfermer ces malheureuses derrière des barreaux d'infamie !

Lorsqu'une femme recherche ses moyens d'existence dans le négoce de ses charmes, elle est gratifiée d'une carte d'identité de couleur chamois foncé ou rouge vif suivant qu'elle a été ou non reconnue atteinte de syphilis.

Voici le fac-similé de l'une de ces cartes sanitaires — que les filles nomment entre elles des *brèmes* — dont on parle beaucoup, mais que peu de gens ont eu l'occasion de tenir entre leurs mains :

Nom .....	ANNÉE
Prénoms.....	
Née à .....	
le .....	

Les visites auront lieu les 5, 15 et 25 de chaque mois. Lorsque la visite tombera un dimanche ou un jour férié, elle sera remise au lendemain.

Partie réservée  
à la photographie.

MOIS	1 <sup>re</sup> SEM.	2 <sup>e</sup> SEM.	3 <sup>e</sup> SEM.	4 <sup>e</sup> SEM.
Janvier ...				
Février.....				
Mars .....				
Avril.....				
Mai .....				
Juin.....				
Juillet ....				
Août.....				
Septembre .				
Octobre....				
Novembre .				
Décembre ..				

On condamne les filles soumises à la prison administrative pour l'un des motifs suivants :

- 1° Racolage sur la voie publique avant ou après l'heure réglementaire ;
- 2° Racolage sur un point interdit ;
- 3° Racolage en groupe ;
- 4° Scandale sur la voie publique ;
- 5° Manquement aux visites médicales.

1° Il est interdit aux prostituées de circuler dans les rues pour y quêter des clients, en été avant l'allumage des réverbères, en hiver avant sept heures du soir. De même, il leur a été fait défense expresse de sortir après minuit.

2° En ce qui concerne le racolage sur un point interdit, l'Administration a fixé avec minutie certains secteurs où il est loisible aux hétaires, officiellement reconnues — je serais tenté d'écrire : patentées — d'exercer en toute liberté leur négoce très particulier.

Dans la fixation des itinéraires, on a, bien entendu, soigneusement évité les abords des églises, des temples, des écoles, des lycées, des hôpitaux, des gares et des jardins publics.

Pour le reste, des fonctionnaires sans doute mal renseignés ont déterminé, souvent au petit bonheur et parfois fort mal à propos, les zones de débauche de la capitale.

Certaines rues, et non des moins passantes, ont été, ainsi, livrées à ces « dames du trottoir ». Les femmes honnêtes — désireuses d'éviter, à la fois, une désagréable promiscuité et de fâcheuses méprises toujours possibles — prenaient bien soin, par exemple, jusqu'à ces dernières années, de n'user qu'avec une prudente circonspection du trottoir qui passe devant les numéros impairs du boulevard de la Madeleine et de la rue de Sèze ou de celui qui longe les numéros impairs de la rue Duphot et de la rue Cambon.

Ces prêtresses de Vénus ont été, depuis lors, *Chiappe regnante*, refoulées vers la rue des Mathurins ;

3<sup>o</sup> Défense a été faite aux prostituées d'importuner en groupe les passants et de circuler en bande de par la ville. Il leur est aussi interdit de cohabiter avec une compagne dans la même chambre.

4<sup>o</sup> Par scandale ; sur la voie publique, — par *postiche* comme disent les filles, — il faut entendre les provocations à haute voix, le fait d'aborder des mineurs ou les hommes accompagnés, et enfin le racolage par les fenêtres.

Toutes ces interdictions excessives, dont la nomenclature ne laisse pas que d'être fort pittoresque, sont beaucoup plus théoriques que pratiques.

En réalité, il y a avec le ciel certains accommodements et, à plus forte raison, avec les agents de la police des mœurs ; ceux-ci sont accusés de rançonner les filles mieux que ne faisaient, autrefois, les hobereaux très puissants vis-à-vis de leurs féaux vassaux.

Payez, et tout vous sera permis dans le monde de la galanterie ; ne payez pas, et tout vous sera interdit. C'est une onéreuse vérité que les « grues » de Paris ont apprise à leurs dépens. Avis aux novices qui rêvent de s'enrôler dans l'armée innombrable des *pavement flowers*, comme on dit à Trafalgar Square.

Mais il y a des maladroites et des révoltées partout... C'est pour leur apprendre à se corriger qu'on les traduit devant le tribunal administratif de la Préfecture de Police.

Ce tribunal n'en est pas un : il s'efforce de pasticher la justice et serait bouffon s'il n'était aussi souvent odieux.

Il n'a — c'est un fait — aucune existence

légale ; il juge au mépris des lois, ignore les avocats et dédaigne la commune équité.

Présidé par le chef de la deuxième section de la Préfecture, il est composé du directeur du Service des mœurs et de son adjoint. Souvent même, l'un de ces trois fonctionnaires décide seul en l'absence de ses collègues.

Pour justifier dans une faible mesure les décisions de cet aréopage d'exception, l'Administration se réclame gravement des ordonnances royales des 20 avril 1684 et 26 juillet 1713, dont on m'autorisera sans doute à reproduire quelques curieux extraits :

Règlement que le Roi veut être exécuté pour la punition des femmes d'une débauche publique et scandaleuse, qui se pourront trouver dans sa bonne ville de Paris et pour leur traitement dans la maison de la Salpêtrière ou de l'Hôpital Général où elles seront renfermées : les femmes d'une débauche et prostitution publique et scandaleuse ou qui en prostituent d'autres seront renfermées dans un lieu particulier, lorsqu'elles y seront conduites par l'ordre de Sa Majesté, ou en vertu des jugements qui seront rendus pour cet effet au Châtelet par le Lieutenant de Police à l'encontre desdites femmes...

Lesdites femmes entendront la messe les dimanches et les fêtes et seront traitées des maladies qui leur pourront survenir, sans sortir du lieu où

elles seront renfermées. Elles prieront Dieu toutes ensemble un quart d'heure le matin, autant le soir ; et, durant la journée, on leur fera lecture du catéchisme et de quelques livres de piété pendant le travail auquel on trouvera à propos de les employer. Elles seront habillées de tiretaine <sup>1</sup> avec des sabots ; elles auront du pain, du potage et de l'eau pour nourriture, et une paille, des draps et une couverture pour se coucher...

On punira les jurements, la paresse au travail les emportements et autres fautes que lesdites femmes pourront commettre, par le retranchement du potage et en les mettant au carcan...

Nous avons dit et déclaré, disons et déclarons, que, dans le cas, de débauche publique et vie scandaleuse, les filles et les femmes seront enfermées pour un temps en cas de maquerellage, prostitution publique et autres...

Ces documents sont signés Louis, paraphés par Colbert et « registrés » par un certain Dongois sur la fonction duquel nous sommes mal renseignés.

Nos modernes Préfets de Police ont soigneusement conservé, comme on le voit, les prérogatives dont jouissaient sous l'ancien régime les Lieutenants Généraux.

1. Étoffe de laine grossière.

Ainsi, le Commissaire, grand maître de la 4<sup>e</sup> section, peut-il, par délégation de son chef, infliger de quatre à quinze jours de prison sur la seule lecture des rapports dressés par le service des mœurs. Ces rapports sont — hélas ! — tissés d'erreurs trop souvent volontaires, leurs auteurs n'étant pas toujours — et il s'en faut ! — d'une moralité à toute épreuve.

Qu'y puis-je ? dira M. Jean Chiappe, le vigilant et populaire Préfet du grand Paris, en évoquant pour sa défense l'apostrophe célèbre que le duc d'Argenson lança à Louis XIV qui, d'aventure, prenait lui aussi la défense des « femmes scandaleuses » :

— Donnez-moi, Sire, d'honnêtes gens qui acceptent de faire ce métier et je les préférerai aux autres.

De tous temps la réglementation de la prostitution fut un grave souci pour les rois et leurs officiers de police.

Déjà, en l'an 800, Charlemagne, empereur des Gaules et du Saint-Empire Romain Germanique, avait ordonné dans ses fameux *Capitulaires* que la peine du fouet serait infligée aux prostituées. En cas de récidive,

on allait même jusqu'à couper le nez des malheureuses.

Plus tard, sous Louis XV, on décida de confisquer au profit de l'État les biens des « filles folles de leur corps », comme disaient les beaux esprits.

Enfin, plus près de nous, on imagina de placer les femmes galantes sur un méchant baudet et de les promener à travers la ville en semblable équipage, nues jusqu'à la ceinture, après leur avoir accroché sur le ventre cette pancarte infamante : « Maquerelle publique ».

A cette époque, on parquait les filles à l'Hôpital ou à la Salpêtrière dans d'effroyables caves exposées à toutes les inondations et où une eau croupissante et empuantie leur baignait habituellement les mollets.

En cas de rébellion, on n'hésitait pas à leur infliger le supplice du *coin*. Les révoltées étaient, alors, hissées sur un énorme cône de bois, taillé en forme d'équerre, qui pénétrait implacablement dans leur chair sanglante.

Aujourd'hui, le sort de ces femmes, que les Anciens ont dénommées, dans leur ironie sarcastique, « filles de joie », s'est amélioré ; il ne peut pourtant être considéré comme satis-

faisant. Il est temps de donner à ces déclassées un statut digne de notre civilisation, statut qui soit de nature et à sauvegarder la personnalité humaine et à défendre nos principes de liberté les plus intangibles.

Que l'on parque ces malheureuses dans un quartier spécial, comme à Londres, comme à Alger, mais qu'elles soient soumises au droit normal et à la commune équité ; un règlement nouveau s'impose.

La société se doit de ne pas pourchasser sans trêve ni répit ces pauvres filles déjà dégradées par la misère, odieusement exploitées par le proxénétisme officiel ou privé, scandaleusement rançonnées par leurs souteneurs et toujours livrées à l'arbitraire d'une police anonyme, qui, sans procès, sans avocat, sans juge, les incarcère suivant la loi de son seul bon plaisir !

## VII

### AU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA SYPHILIS

« Combien de fois, en parcourant tous ces lieux de misère, ne se dit-on pas avec horreur qu'il serait moins cruel de laisser périr l'espèce humaine que de la conserver avec aussi peu de ménagements. »

LA ROCHEFOUCAULD.

A Saint-Lazare, les prostituées atteintes de syphilis en période aiguë sont, pour la plupart, cadénassées dans un grand dortoir, situé au troisième étage de la deuxième section, qui est bien l'une des curiosités les plus affligeantes de la bâtisse moribonde du faubourg Saint-Denis.

Cette pièce immense abrite, sous son plafond mansardé zébré de poutres rustiques au

diamètre imposant, toutes meurtries d'inscriptions ordurières, une centaine de couchettes bien alignées sur quatre rangées de vingt-cinq.

Parcimonieusement aéré par des fenêtres basses, ce dortoir où grouille une humanité lamentablement déchue exhale une odeur toute spéciale de misère et de vice, imprégnée d'insupportables relents d'infirmerie.

Il est habité nuit et jour par des femmes jugées trop malades pour se livrer à une occupation quelconque et qu'on a dû dispenser des travaux de l'atelier.

Elles végètent paresseusement ou étendues, ou assises au pied de leur lit ; certaines jouent au *chien* — la belote des barrières — en poussant d'un air las des cartes crasseuses.

Il règne en ce lieu — qui participe à la fois de la prison proprement dite et de l'infirmerie — une certaine liberté. Les conversations à voix basse sont presque tolérées ; le règlement, ici, s'est assoupli jusqu'à considérer ces femmes avant tout comme des malades.

La surveillance du dortoir est assurée par une sorte de prévôte, vieille prostituée elle

aussi syphilitique, que sa bonne conduite et la force de ses biceps ont élevée au rôle de garde-chiourme.

Ce caporal pour vénériennes trône en haut d'une estrade assez semblable à celles où pédantisaient des répétiteurs faméliques dans les lycées de ma jeunesse.

Cette fille a été dotée pour la circonstance de quelque autorité et elle distribue les punitions avec une certaine rage satisfaite. Après avoir été dominée toute sa vie, d'abord par des clients dont elle devait sans cesse subir les odieuses exigences, ensuite par cette maladie torturante qui ne quitte guère ses victimes, c'est à son tour à elle, maintenant, de brimer ses semblables.

Elle profite largement — vous pouvez m'en croire — de cette faculté, triste dédommagement que le sort compensateur lui accorde au déclin de sa vie.

La voici qui, d'une voix orgueilleuse et éraillée, rappelle une détenue au respect du mobilier de l'État : cette dernière finissait de graver, un clou au bout des doigts, sur un méchant escabeau, cette phrase qu'elle a voulu rendre impérissable :

— Je suis la petite femme de Lola pour toujours.

L's final a été à peine formé que déjà trois jours de pain sec sont tombés dru sur la tête de l'amante de Lola qui rechigne sous la punition en mâchonnant un vieux chiffon promu à l'état de tétine pour personnes âgées.

De temps à autre, la religieuse de service, dont la chambre est contiguë au dortoir, ouvre son judas pour surveiller la prévôte qui surveille à son tour les autres détenues.

Toutes les conversations de lit à lit montent jusqu'à elle en un sourd bourdonnement. Elle ne peut distinguer le sens des phrases jetées au petit bonheur, soit de l'inspiration du moment, soit d'une réminiscence plus ou moins crapuleuse.

Parfois, la sentimentalité qui sommeille au fond du cœur humain même le plus pervers lance une bouffée d'air pur dans cette atmosphère lourde qui colle aux poumons. Ces femmes, que toute espérance en l'avenir a désormais quittées, évoquent leur passé et dans ce souvenir elles se retrempe un instant comme en une fraîche oasis.

Elles s'appellent Renée, Claire, Rose, Colette, Madeleine, de noms qui ont été des noms de baptême... Elles ont eu dix ans, elles ont gambadé, elles aussi, par les blonds matins dans les vertes prairies sur quoi le ciel de leur enfance projetait ses clartés.

Elles ont eu quinze ans, l'âge de Juliette, puis le destin les a ployées — fleurs innocentes vouées à la faux du moissonneur — sous sa loi inéluctable : elles ont aimé.

Un adage populaire pétri de bon sens proclame que la femme aime deux fois : la première et la dernière ; la première, émoi charmant du cœur et des sens avant l'éclosion des mystères tentateurs de la nature ; la dernière, élan désordonné de l'être crispé devant un miroir où se dresse inexorable l'inventaire des automnes.

Or, ces vénériennes, dont le corps se décompose lentement sous les ravages du mal, éprouvent par cela même le besoin d'évoquer leur passé de belle santé morale et physique.

Leur histoire n'est qu'une sempiternelle litanie aux imperceptibles variantes. Toutes, elles ont rencontré dans la phase première de leur existence un homme en qui elles ont cru

avec l'ardeur insensée de l'ignorance. Ah ! si la solidité d'un édifice réside en la puissance de ses fondations, le destin d'une femme, lui, dépend du premier amant qui grave, comme en une cire molle, un sillon indélébile de malheur ou de joie.

Les compagnons que ces filles ont imprudemment aimés au sortir de l'enfance, n'étaient certes pas la réincarnation des gentils seigneurs d'amour dont les romans à 3 fr. 50 dénombrent les hauts faits aux tendres midinettes.

Ces escarpes de barrière ou ces Don Juan d'atelier ne recherchaient que d'éphémères satisfactions sensuelles ; ils ont injustement flétri à jamais ces enfants brutalement devenues femmes, au hasard d'un talus obscur ou d'un *cabinet* borgne.

Toujours déchues et douloureuses, souvent contaminées, parfois engrossées, ces petites amies d'un soir ou d'une semaine ont été, alors, insensiblement poussées sur la pente fatale, celle qui ne se remonte plus.

Qui aurait le cœur assez inhumain pour jeter la pierre à ces malheureuses ? Elles ont péché par ignorance, elles ont continué à

souffrir d'ignorance, elles mourront enfin dans l'ignorance, cet effroyable fléau, le plus grave assurément de tous par ses incalculables conséquences !

Où apprend-on, en effet, aux fillettes à se défendre de l'homme, aux hommes à se défendre contre la maladie ? Où enseigne-t-on ces vérités premières dont les imbéciles se gaussent et que les autres s'obstinent à méconnaître ? Hélas ! ce n'est ni dans la famille gonflée d'hypocrisie, ni à l'école dans des programmes vides d'intérêt et dénués d'utilité pratique.

Alors, voilà le résultat ! Ayez le courage de regarder ces femmes aux yeux vagues, ces êtres lamentables, flétris avant l'âge, usés pour avoir servi au plaisir fugitif de l'égoïsme masculin.

Écoutez la rancœur qui éclate en imprécations sous leurs paroles :

— Nous, on nous a mises en prison pour nous soigner, mais ceux qui nous ont donné le mal dont nous mourons, eux, ils sont libres...

Ce mal qui a posé sur leur chair sa griffe implacable, ces femmes en parlent sans cesse entre elles avec obsession.

Les plus vieilles, qui charrient dans leurs veines autant de mercure que de virus, se font une joie maligne d'effrayer les plus jeunes.

— Vous verrez, mes poulettes, vos dents tomber l'une après l'autre, vos cheveux s'essaimer sur votre crâne, les plaques muqueuses grandir dans votre bouche, puis tout votre corps se pourrir peu à peu comme un charnier.

\*  
\* \*

Mais voilà que la prévôte menace de la *Ménagerie* la mère Lunette, incorrigible rouspéteuse affligée de bésicles aux verres invariablement étoilés.

La mère Lunette est une célébrité de la profession ; elle aura bientôt soixante-dix ans et elle se vante de toujours gagner sa vie par le seul attrait de ses charmes immuables et aussi grâce à on ne sait quels talents d'une scandaleuse perversité...

Ce vétéran de la galanterie opère encore, vaille que vaille, sous les voûtes obscures de

certaines ruelles ou au petit jour, aux environs des Halles.

Là, elle accepte même de se faire rémunérer en marchandises ses complaisances très spéciales...

La mère Lunette bougonne plus que jamais :

— Si c'est pas malheureux, lance-t-elle à sa voisine forte roussotte, surnommée « Gros Bébé, » nous on est *agrafées* tous les huit jours, tandis que la « môme mille kilos », elle est *pénarde* dans son coin.

» Pas de danger qu'on la hisse jusqu'au *Grand Hôtel*, elle ne peut même pas entrer dans leur sale bagnole, ni de face, ni de profil !... »

Il est de fait que la « Môme mille kilos », bien connue des habitués du boulevard de la Chapelle, peut impunément à elle seule tenir en échec toute la police des mœurs. Sa corpulence exagérée lui interdit, en effet, l'accès du « panier à salade » et les agents, plutôt que d'avoir la corvée de l'accompagner à pied jusqu'au Dépôt et de là à Saint-Lazare, ont pris le sage parti d'ignorer cette cliente par trop encombrante.

Aussi, les *poulets* détournent-ils automatiquement la tête vers des horizons plus accessibles lorsqu'il leur arrive de s'aventurer sur son secteur.

Pourtant, les nobles imprécations de la mère Lunette n'ont pas l'heur de plaire à « Gros Bébé » qui lui répond d'un air las :

— Laisse-moi donc tranquille avec tes bobards ; j'ai en tête bien d'autres soucis. Qui donc soignera mes oiseaux et leur donnera la becquée pendant que je suis ici ? Ah ! chienne de vie !...

La mère Lunette n'en poursuit pas moins ses amères diatribes en embuant de plus en plus ses lunettes à la chaleur de son argumentation :

— Je te le dis, ma petite, la société est injuste envers nous, pauvres marchandes d'amour sur qui sévit tyranniquement le bon plaisir des *poulets* omnipotents.

» Les voleuses, les meurtrières, elles bénéficient au moins des garanties de la loi, nous, on est tombé plus bas que des chiens...

» Mais que l'une d'entre nous devienne riche, qu'elle se balade à son tour dans des autos de princesses, qu'elle s'entortille le cou

de perles véritables, qu'elle gîte dans une *taule* de milliardaire et, huit jours après, on aura oublié qu'elle a une *brème* à la *Préfectance*.

» Tout le monde alors la saluera très bas. Elle deviendra une femme à la mode, tutoiera des ministres, pendant que nous, les *fau-chées* on restera toujours des filles... »

« Gros Bébé » opine par politesse du bonnet tout en rêvant à ses oisillons.

Puis, à bout de souffle et d'arguments, la mère Lunette s'est levée pour aller à la corvée de pain comme le lui a enjoint la prévôte.

Dans son trouble et sa précipitation, elle s'en vient buter contre un siège, objet de toute première nécessité, situé au grand milieu de la pièce...

Je sais bien... Il est de mode aujourd'hui de ne s'étonner de rien ; est-il croyable cependant qu'un architecte, fût-il né sous saint Louis, ait pu délibérément placer un tel meuble bien en vue dans un dortoir ? Est-il croyable que, dans ce siècle d'asepsie, on ait laissé subsister ce malodorant appareil qui s'étale aux yeux de tous comme un défi permanent à l'hygiène ?

## VIII

### LA MÉNAGERIE

« Saint-Lazare est l'école supérieure  
du vice et de la perdition. »

D<sup>r</sup> BIZARD.

On a menacé la mère Lunette de la *Ménagerie*, mais la vieille commère ne s'en est pas émue ; elle sait que cette peine redoutée n'est infligée que dans des cas exceptionnels.

Oui, la *Ménagerie* est réservée à ces créatures de vice contre lesquelles il faut protéger leurs compagnes.

Des détenues, possédées sans doute de l'Esprit malin, éprouvent une joie malsaine à torturer leurs semblables et — comme à Saint-Lazare le régime cellulaire n'existe pas

— on a dû séparer les autres détenues de ces forcenées.

On ne dira jamais à quel point l'humanité s'ingénie dans la recherche du mal et se complaît en la souffrance d'autrui !

Dans la liberté propice de la nuit, des femmes déchaînées se jettent sur d'autres femmes pour assouvir sur elles leurs caprices les plus honteux, pour leur faire subir les pires souillures et parfois aussi pour s'offrir la joie de les contaminer...

Que fait-on de ces êtres de stupre et de vice ?

Vous allez le savoir si vous ne redoutez pas de pénétrer avec moi dans leur repaire.

\* \* \*

Quels sont donc ces cris de bêtes, ces rugissements sourds, ces appels de détresse qui, dominant les arbres de la cour de l'infirmerie — prisonniers eux aussi — tentent de s'évader vers le grand Paris, qui, insensible et bruyant, déroule, là-bas, comme un tapis mouvant, ses passants, ses voitures, pions lan-

cés à l'aveuglette sur son vaste échiquier.

Écoutez :

Des femmes, des êtres vivants — vos semblables ! — sont ici, encagées comme des fauves.

Sur une double rangée, les cages superposées s'alignent tout au long d'un couloir sans issue. Une passerelle court devant ces gouffres béants, striés de barreaux, sur quoi la rouille a déposé ses larmes rugescentes.

Et des misérables s'agitent dans ces trous comme des possédées, se débattent entre leur couche sordide, l'écuëlle où elles mangent et la terrine empuantie par leurs immondices.

Elles sont là, baignées de sueur, s'époumonant, se ruant d'un bord à l'autre, grimaçant aux grilles devant lesquelles elles respirent lourdement.

Ces cages ne prennent pas l'air directement de la cour, mais ouvrent sur un corridor que commandent seulement trois fenêtres étroites.

En été, les encagées vivantes étouffent littéralement derrière leur armure de fer, vestige des supplices d'un autre âge.

Et les femmes s'apostrophent l'une l'autre

en un jargon exaspéré ; elles vomissent des jurements et des malédictions qui feraient rougir Satan lui-même.

Quant aux Sœurs faisant le quart sur la passerelle, elles se bouchent, horrifiées, les oreilles. Elles se bouchent aussi les yeux, car renversées en des postures lubriques, les fauves féminins se livrent à une gesticulation de damnées.

Parfois, une femme emportée dans l'affolement d'un vertige de démence, menace de se briser les os contre sa prison de fer et de s'y faire éclater la cervelle.

Alors, l'une des filles de service s'arme d'une longue gaffe, du modèle en usage chez les dompteurs, pour contenir la révoltée, l'écarter du barreau homicide et l'empêcher ainsi d'attenter à ses jours.

Mais les plus grandes colères, les plus violentes frénésies s'émeussent à la longue. Peu à peu, sous l'action du bromure dont, par nécessité, on les gave, les encagées s'abêtissent en des attitudes de prostrées.

Machinalement, sur le plancher strié en tous sens, leurs doigts crispés ont gravé, avec les ongles, des inscriptions comme celles-ci :

» On ne mate pas la Tigresse de Belleville. »

» La Grande Panthère du Boul'Mich' a été engagée ici pour la cinquième fois. »

Ou :

» A mort l'homme, à mort tous les hommes. »

Et bien d'autres éructations du même genre.

\* \* \*

C'est un soir de journée orageuse : au milieu des vociférations, un chant s'élève :

La brune Carmen — énergumène notoire atteinte de syphilis tertiaire qui, la nuit dernière, a encore tenté de violer une malheureuse — est là dans sa cage, accroupie, une jambe entre les barreaux ; ses bras collés au corps sont cimentés dans les rudes fibres de toile de la camisole de force, ce qui ne l'empêche pas de hurler son chant de haine. On peut le reconstituer de la sorte :

*Dans le dortoir, Saint-Joseph-Sainte-Made-  
[leine,  
Toutes les gonzesses connaissent la petite  
[Carmen.*

*On frémissait en entendant dans la nuit  
Ses chants maudits.  
Pour un rien ils nous ont condamnées,  
Les gaffes <sup>1</sup> sans pitié viennent nous camisolier.  
Je vous disais : « Ces gens sont sans pitié ! »  
Pour un rien ils nous flanquent une roulée ;  
Mais nous ne reculons devant rien,  
Nous, filles de tapin !*

La chanson dit vrai, la grande Nini, elle-même, ne peut venir à bout de cette terrible « petite » Carmen qui, lorsqu'elle est en crise, griffe, mord et se défend à coups de pieds.

Pour avoir raison de cette forcenée, pour la conduire à l'infirmierie, il faut avoir recours aux gardiens qui se mettent à plusieurs pour réduire à l'impuissance cette bête exacerbée.

1. Gardiens.

## IX

### LA BOITE AUX LETTRES DE SAINT-LAGO

Créée en 1834, pour « enrayer les ravages causés par les maladies vénériennes », l'infirmerie de Saint-Lazare est située tout près de la chapelle consacrée à saint Vincent de Paul, dans un grand corps de bâtiment qu'elle remplit à elle seule. Composée de vingt et un dortoirs et d'un service très moderne de syphiligraphie, elle a pour complément un dispensaire ouvert même aux femmes de l'extérieur ; celles-ci peuvent — elles l'ignorent trop souvent — venir s'y faire soigner tout comme à l'hôpital Broca ou à Saint-Louis.

Il est prouvé que la plupart des syphilitiques sont aussi des ivrognesses invétérées, tant ces deux tares marchent de pair. Oui, ces malheureuses n'ayant plus de consolation

à attendre ni des hommes, ni des choses, recherchent l'oubli de leurs misères dans le soporifique d'une ivresse anesthésiante.

Ici, l'abus des boissons alcooliques ne vient pas entraver le traitement auquel elles sont soumises. Elles vivent, étendues dans des dortoirs archaïques éclairés, le soir par la lueur vacillante d'une veilleuse. Leurs lits sont alignés comme pour une parade militaire.

Là, les jours s'écoulent dans une monotonie spleenique. Seule distraction : le matin, à tour de rôle, les malades valides descendent à la pharmacie querir les onguents et les tisanes qui exhaleront bientôt dans la chambre leur senteur âcre et pénétrante.

Jusqu'à l'heure du déjeuner, c'est l'inaction absolue. A ce moment, les filles de service apportent la soupe dans des marmites au toucher graisseux.

A la file, les malades, tenant à la main leur gamelle, se présentent pour la distribution. Armée d'une louche en fer-blanc, imperturbable, la sœur de service<sup>1</sup> emplît les récipients d'un geste machinal.

1. On chargeait souvent naguère de ce soin la petite Sœur Claudia, celle-là même qui, — on s'en souvient, —

Comme on le pense bien, ce repas sommaire est vite expédié. Après ce festin dérisoire, les filles de salle poussent leur maigre balai devant elles. Puis, en attendant la visite, la somnolence règne.

Brusquement, on entend trois claquements secs comme des coups de fouet : c'est le médecin qui passe rapidement entre les lits, protocolairement suivi de la religieuse et d'une infirmière. Il s'inquiète hâtivement de la santé de chacune et prescrit pour la milième fois la continuation du traitement.

Le dimanche, heureusement, la monotonie quotidienne de la vie est agréablement coupée par la promenade de la messe.

Dès six heures du matin, la clochette de la chapelle fait retentir dans les couloirs son tintinnabulement en fausset cadencé par le martellement des savates sur les dalles sonores.

Dans l'encadrement de la porte, apparaît, rigide, la silhouette de la Sœur contremaîtresse. Elle gifle trois fois son claquoir de

devenue l'amie trop intime de la Berton, quitta, dans un instant d'aberration, Saint-Lazare et son pieux ministère pour se mêler, trois jours durant, si étroitement, à l'existence très spéciale des anarchistes de la rue Louis-Blanc.

chêne. A ce signal, toutes les malades valides se lèvent dans un automatisme parfait.

Ce jour-là, par exception, on octroie généreusement dix minutes aux femmes pour faire leur toilette, une toilette encore trop primitive, autour de l'unique robinet planté dans un couloir que balaient tous les vents.

Les détenues, d'ailleurs, se disputent assez peu cette manne liquide dans la crainte qu'un peu d'eau vienne choir sur le carrelage, les exposant à une sévère remontrance. Dédaignant le robinet, dispensateur surtout de punitions, celles qui veulent attirer sur leur tête la bienveillance des religieuses s'offrent, pendant l'heure de la toilette, à retaper les lits des malades impotentes.

Puis, l'une derrière l'autre, en longues files muettes, les détenues sont escortées jusqu'à la chapelle.

Toutes les femmes, quelle que soit la religion dont elles se réclament, sont heureuses de se rendre à la messe ; c'est pour elles une heure de récréation bénie. Et, dans l'engourdissement provoqué dans leur être par les chants liturgiques, dans l'enivrement de

l'encens largement sacrifié, elles oublient un peu de leur misère terrestre <sup>1</sup>...

Le service religieux du dimanche présente pour elles un autre avantage encore moins négligeable : c'est à la chapelle, pendant que les chœurs psalmodient leurs *Oremus*, que les femmes ont pris l'habitude de se distribuer l'une à l'autre leur correspondance intime, griffonnée en cachette sur de méchants bouts de papier. Elles sont expertes à les dissimuler dans le creux de leurs mains et à les faire disparaître ensuite avec la dextérité d'un maître escamoteur.

Ces billets doux, dénommés *biftons*, permettent aux recluses de communiquer avec leurs compagnes des autres sections. Aussi, pour cette raison, ont-elles surnommé la chapelle *la Boîte aux lettres de Saint-Lago*, tandis que le service religieux du dimanche a été gratifié du sobriquet assez peu respectueux de *Distribution du Facteur*.

Pendant l'office, la sœur assistante supé-

1. On ne peut parler de la chapelle de Saint-Lazare sans évoquer le souvenir de l'ancien aumônier de la prison, le vénérable chanoine Domergue. Il a bien voulu me communiquer les notes recueillies par lui au cours d'un magnifique apostolat de vingt années.

rieure, donne, en frappant sur le rebord d'un pupitre, le signal des génuflexions. Quant aux livres de piété, ils sont loués moyennant 0 fr. 25. Les détenues désirant être bien notées en sont donc réduites à payer cette redevance supplémentaire dont le produit ira grossir le casuel de la chapelle.

Dernier détail qui ne manque pas de piquant : à un certain moment les voix qui s'élèvent sous les ogives sacrées s'accordent pour entonner à l'unisson le précepte du neuvième commandement de Dieu.

Ainsi, ces prostituées, dans leur ardeur de pseudo-néophytes, proclament à l'envi que l'œuvre de chair ne se doit désirer qu'en mariage seulement.

Plût au Ciel que leur prière ne soit jamais exaucée ! Voilà qui ruinerait un gagne-pain déjà si laborieux dans une profession immoralement encombrée.

## X

### LES PETITS LAZARISTES

« Les mortels sont égaux ; ce n'est  
point la naissance,  
» C'est la seule vertu qui fait leur  
différence. »

VOLTAIRE.

En rentrant à l'infirmerie après le service religieux, les vénériennes — déjouant la surveillance des prévôtes — ont coutume de se glisser jusqu'à une fenêtre bien connue d'elles. Là, toutes se haussent de l'énergie de leurs muscles tendus vers un point haut perché qui attire leurs regards extasiés.

Quel est donc le spectacle merveilleux qui fascine ces grandes blasées dont la vie n'a

cessé de côtoyer les frontières de l'étonnement humain ?

Cette fenêtre donne tout simplement sur le « quartier des nourrices » que de jeunes voix égaient de gazouillis charmants.

Quoi ! — dira-t-on — se peut-il qu'il y ait des enfants à Saint-Lazare, dans ce triste asile de toutes les déchéances féminines ? C'est ainsi : les voleuses, les prostituées, les meurtrières sont embastillées sous le toit même qui abrite l'éveil des berceaux.

Trois portes verrouillées séparent les détenues de la *nursery* pénitentiaire où sont enfermés les mères et leurs enfants en bas âge.

La loi, la loi sévère, n'a pas voulu que l'on arrachât le poupon au sein qui doit l'allaiter. Ainsi, les femmes arrêtées qui sont en possession de marmots sont-elles admises dans la division des nourrices, elles et leur progéniture.

Le fait d'être maman confère, en ce lieu du moins, un rare privilège. Ce quartier, comparé aux autres, est un petit Eden : songez donc, les dortoirs y sont éclairés au gaz et chauffés par des poêles en fonte, de vrais

poêles dispensateurs de bonne chaleur, du vrai gaz générateur de belle lumière.

Et dans cette volière claire et chaude les petits des prisonnières s'ébrouent joyeusement, presque comme des enfants libres.

Les berceaux sont tendrement serrés contre les couches maternelles ; sur de minuscules fourneaux individuels réduisent les bouillies bien mijotées, fleurant le bon lait dont l'Administration se glorifie de ne pas se montrer avare.

Des poupons semblent déjà remercier par leurs cris la vie qui les nourrit ; des bambins lèchent avidement de larges tartines beurrées couleur de genêts en fleurs. D'autres jouent couchés à plat ventre sur le plancher en poussant devant eux des billes qui cascaded joyeusement sous les lits ; ceux-ci, les joues gonflées de rose, soufflent sur une toupie qui sautille dans les rainures du parquet.

On se croirait partout ailleurs, sauf en prison.

Quant aux mères, elles président attendries à ces ébats enfantins ; elles contemplant avec une fierté mêlée d'étonnement la chair innocente sortie de leur chair misérable. Elles re-

lèvent la tête, semblant crier à tous : « Voyez, nous ne sommes plus si coupables, puisque ces petits anges nous ont purifiées par leur venue. »

A Saint-Lazare, avoir un enfant, c'est un honneur que l'on envie, un privilège rare que le Ciel vous octroie. Ici, me dit-on, les mères sont, et je le crois volontiers, d'excellentes mères, leur activité n'étant tendue que vers ce seul but. Et tout le long des jours et des nuits, elles soignent *leur* bébé sans trêve ni défaillance.

Certains de ces innocents sont venus au monde derrière ces fenêtres grillagées. Il naît en moyenne une vingtaine d'enfants par an dans la prison. On les désigne par un vocable charmant et effrayant tout à la fois : *Les petits Lazaristes*, du nom de ces missionnaires créés par Vincent de Paul qui s'en vont inlassablement évangéliser les contrées les plus inaccessibles pour prêcher la loi du Christ dans l'abandon de soi-même.

Lorsqu'une femme est sur le point d'accoucher, on charge une sage-femme, détenue elle aussi — le plus souvent pour crime d'avortement — de l'assister. Le médecin n'est

appelé que pour sanctionner l'entrée dans ce monde du futur justiciable.

On a gardé au quartier des nourrices de Saint-Lazare le souvenir d'une prisonnière célèbre que j'ai eu l'occasion, depuis, de rencontrer à Rennes, la veuve Carrara qui assassina un garçon de recettes d'une façon particulièrement horrible.

Cette femme a procédé, paraît-il, avec une extrême virtuosité, à l'accouchement de plus de quinze détenues. On l'avait très vite surnommée : *La seconde mère des Lazaristes*.

Quand on déclare à la mairie la naissance de l'un de ces petits prisonniers, son état civil porte ces simples mots :

« Né à Paris dans le X<sup>e</sup> arrondissement »  
(sans aucune indication de domicile).

Puis, l'aumônier de Saint-Lazare baptise ce nouveau chrétien en présence de toutes les religieuses. On donne un supplément de pitance aux détenues. C'est un peu de bonheur qui passe d'une aile rapide sur la vieille maison.

Par contre, le malheur entre au quartier des nourrices lorsqu'un petit *Lazariste* a atteint sa quatrième année. C'est, en effet,

l'âge fatidique fixé par l'Administration pour séparer la mère de son enfant.

Jusque-là, la détenue, même condamnée aux travaux forcés à perpétuité, est autorisée à demeurer à Saint-Lazare, mais l'échéance légale arrive...

C'est alors un spectacle déchirant : la mère défend son petit comme une louve en révolte et il faut le lui arracher de force pendant que les mains du bébé s'agrippent à elle dans un effort désespéré.

Quoi ! ces êtres liés l'un à l'autre par quatre bras frémissants, ces deux bouches unies, ces cœurs aimants vont être séparés, peut-être pour toujours !

C'est cependant ainsi ; le petit *Lazariste* doit être, dès le lendemain matin, conduit aux *Enfants Assistés*.

Voilà qui est horrible, barbare au suprême degré...

Je sais ce que l'on a répondu devant mon étonnement douloureux :

— La loi est bonne, la loi est juste, la loi est prévoyante, la loi n'a en vue que le bien de l'enfant. Elle juge que cet innocent ne doit pas être maintenu en prison plus longtemps,

et surtout dans cette maison de Saint-Lazare où tant de mauvais exemples, de pernicieuses conversations sont à redouter pour lui. Plus jeune, il ne pouvait se passer de sa mère, mais à quatre ans, il sera plus en sécurité ailleurs...

Eh bien ! messieurs les législateurs, ce raisonnement ne m'a pas convaincu. Il eût été moins rigoureux d'enlever cet enfant à sa mère dès sa naissance ; mais l'arracher à elle, maintenant qu'elle l'a nourri, qu'elle l'adore, que par l'apprentissage maternel cette coupable s'est purifiée peut-être, c'est d'une cruauté insigne que nulle loi humaine ne saurait justifier.

## XI

### LES SATURNALES DE SAINT-LAZARE

« Satan règne, mal fait loi ; l'enfer  
c'est l'ordre... »

VICTOR HUGO.

Il y a un homme dont la prison de Saint-Lazare conservera longtemps l'abominable souvenir : c'est le directeur Clément <sup>1</sup>.

Un jour, il arriva ici, venant d'une autre prison et précédé par une effroyable réputation. A l'annonce de ce cataclysme, les religieuses se signèrent en hâte et se mirent à prier fiévreusement leur patron vénéré, le suppliant de leur épargner une aussi diabolique épreuve.

1. Seul nom fantaisiste de cet ouvrage.

Mais l'émoi apeuré de ces saintes femmes, les psaumes et les oraisons psalmodiées avec ferveur laissèrent le Ciel insensible à tant de détresse.

M. le directeur Clément avait été officiellement appelé, par décret ministériel en bonne et due forme, à présider désormais aux destinées de la Maison de Force et de Correction de Saint-Lazare, et il s'en vint avec un sourire sardonique prendre possession de ses nouvelles et importantes fonctions.

Balourd, ventripotent, le cheveu rare, sur un crâne poli qu'on eût dit astiqué à neuf, le nouveau maître du lieu voulut bien manifester tout le contentement qu'il éprouvait d'une nomination aussi avantageuse, en déclarant aux Sœurs accourues pour le saluer :

— C'est beaucoup mieux ici qu'à la prison de X... où il y a décidément trop d'hommes...

Or, M. le directeur Clément aime par-dessus tout l'aimable compagnie des femmes et il ne s'en est jamais caché.

Ne le voyait-on pas à la prison de X..., lorsqu'il en était le chef, rôder quotidiennement, la face congestionnée et l'œil émeril-

lonné, autour du parloir des prisonniers.

Dès que l'un de ses « administrés » recevait la visite de sa femme ou de sa fille, le directeur s'approchait de la grille d'entrée un peu comme un fauve à la recherche de sa proie, *quærens quem devoret...*

Il flairait le gibier, et si l'infortunée avait le malheur de lui plaire, vite il s'accrochait à ses jupes.

Avec un cynisme éhonté, il lui proposait, alors, ce marché ignoble : satisfaire son caprice pour gagner par ce moyen infâme quelques faveurs dont l'être cher enfermé dans « sa » prison puisse bénéficier, ou se refuser à lui et malheur alors au détenu...

Oui, malheur au prisonnier dont la femme ou l'amante avait repoussé les avances lubriques de M. le Directeur.

Le règlement, dès cet instant, se resserrait sur lui comme un étau, les punitions pleuvaient dru comme grêle et le cachot obscur — tombe où l'on descend vivant — le guettait.

Et que dans sa douleur exaspérée, dans sa colère légitime, le détenu se garde bien de se récrier contre un semblable traitement : ce

serait l'insupportable carcan de la camisole de force qui se chargerait de lui enlever tout désir de rébellion contre l'injustice du sort.

Il lui faut expier la désillusion directoriale. Il doit être puni pour la vertu d'une femme...

Quand Clément eut été installé à Saint-Lazare, comme un matou vorace dans une ratière bien garnie, il donna libre cours à ses instincts les moins avouables.

Alors, eurent lieu d'abjectes orgies, véritables saturnales, dont les détenues furent les actrices, parfois les victimes, pendant que M. le Directeur en était le bénéficiaire, jamais rassasié.

A tour de rôle, il convoquait dans son bureau les femmes qui avaient éveillé son désir ; il les gratifiait en ce lieu de ses faveurs et, s'il avait daigné se montrer satisfait, il leur octroyait libéralement de menus suppléments de pitance ou des adoucissements pour certaines punitions.

C'était bien là le fameux droit de « cuisage », renouvelé du Moyen-Age.

Parfois, aussi, cet étrange directeur réunissait devant son canapé plusieurs femmes à la fois ; il nommait cela « ses tableaux vivants ».

Rapidement, ces scènes, d'abord connues des seules religieuses, ne furent plus ignorées de personne. Le scandale devint public, de nombreuses prisonnières s'étant ouvertement plaintes de ces pratiques extra-réglementaires à leurs avocats.

M. Colrat, lui-même, ancien ministre de la Justice, réclama — dans une lettre pathétique qui a été, avec bien d'autres, épinglée au dossier du mauvais berger — la destitution d'un fonctionnaire aussi indigne.

Le ministère s'émut à son tour et fit ouvrir plusieurs enquêtes, qui toutes, implacablement concluantes, révélèrent des détails inouïs dont l'évocation seule donne la nausée.

Une sanction grave s'imposait. Il fallait ou révoquer le coupable ou le traduire devant le tribunal de ses pairs, mais délivrer d'urgence les prisonnières — et les infortunées religieuses témoins muets de toutes ces aberrations génésiques — des entreprises de ce Don Juan de bas étage réincarné sous le képi brodé d'argent d'un geôlier en chef de la troisième République.

Cet homme était évidemment un malade dont le cas relevait directement de la patho-

logie. Sa place semblait indiquée sur un lit d'hôpital, mais non à la tête de l'une des plus importantes prisons de Paris.

Et, pourtant, malgré les protestations indignées, malgré les démarches de hautes personnalités, malgré les enquêtes aux édifiantes conclusions, malgré tout, Clément demeura directeur de Saint-Lazare pendant de nombreux mois.

Protégé par de mystérieuses influences qui le rendaient invulnérable, « tabou », il put impunément se rire de ses chefs, se jouer de la justice soi-disant immanente.

A la suite de l'habile mystification téléphonique qui aboutit à la libération anticipée de M. Léon Daudet, M. Catry, alors directeur de la Santé, fut brutalement « cassé aux gages ». Mais Clément, lui, ne fut même pas gratifié d'un blâme !

Les orgies un instant arrêtées reprirent donc avec plus d'intensité. La prison de Saint-Lazare fut replongée sous le règne de la folie érotique...

Elle y serait peut-être encore, si un jour bienheureux, par le fait d'un hasard vengeur, M. le Directeur n'avait commis l'une de ces

fautes vénielles que le règlement ne saurait pardonner.

Il fut immédiatement semoncé, rétrogradé et changé de poste. Il dirige actuellement, bien contre son gré, une prison d'hommes dans quelque province lointaine.

La Maison de Saint-Lazare a été, enfin, délivrée du maître sadique dont les hauts faits méritaient bien d'être flétris devant la conscience publique...

## XII

### UNE NUIT DE FOLIE

« On eût dit un portrait de la débauche antique,

» Un de ces soirs fameux, chers au peuple romain... »

ALFRED DE MUSSET.

Dans les premiers jours de septembre 1914, alors que l'avant-garde de von Kluck menaçait déjà Paris et que les premiers uhlands patrouillaient dans les bois de Chantilly, après avoir lancé leurs éclaireurs jusqu'à Luzarches, le Gouvernement décida brusquement d'évacuer la prison de Saint-Lazare.

Un matin, vers neuf heures, des autocars qui avaient été réquisitionnés pour effectuer le transbordement des détenues vinrent s'aligner dans la cour de la vieille prison.

C'étaient de grandes voitures qui, en d'autres temps, avaient servi au transport des noces folâtres, habituellement attirées vers les coteaux de Robinson, les ânes de Montmorency ou la simili-plage de l'Isle-Adam.

Sur les coussins, où d'ordinaire s'ébrouaient les cortèges nuptiaux en s'esclaffant aux facéties égrillardes d'un oncle hilare, on entassa les prisonnières dans un pittoresque désordre. Pour cette occasion, on leur avait restitué les vêtements qu'elles portaient lors de leur incarcération.

Ces filles étaient joyeuses comme pour une partie de campagne et j'en sais qui devaient ne pas trop maudire l'envahisseur, cause indirecte de ce départ précipité.

Depuis si longtemps elles étaient cloîtrées loin du monde ! Pour elles, ces autocars aux larges banquettes n'étaient-ils pas les messagers de la vie libre à laquelle, rayonnantes, elles allaient avoir l'illusion de goûter durant quelques heures ?

Ce jour-là, il faisait dans Paris un temps radieux. Le soleil s'allongeait langoureusement sur les trottoirs et s'étirait voluptueusement sur tous les stores. Les rues et les

squares étaient pleins de rumeurs bourdonnantes.

De quels yeux avides ces prisonnières ne contemplèrent-elles pas le spectacle mouvementé qui se déroulait à nouveau devant leurs yeux éblouis !

Et, pourtant, Paris était grave, grave de toute l'anxiété de ses préoccupations immédiates. Il fallait mener à bien cette guerre effroyable qui s'avérait toute différente de celle que les militaires les plus étoilés, les théoriciens les plus savants et les hommes politiques les plus infailibles avaient prévue. On devait tout improviser, puisque rien n'avait été organisé : fabriquer des obus, créer des mitrailleuses et jeter aux vieilles défroques ces homicides pantalons rouges avec lesquels on eut l'imprudence insensée de nous envoyer au feu en 1914.

La grand'ville montrait son visage austère des heures angoissées, et pourtant ces femmes le trouvèrent à l'unisson de leur joie inconsciemment égoïste.

Même triste, c'était toujours Paris, leur beau Paris dont elles avaient été si brutalement sevrées.

Les religieuses embarquées avec leurs ouailles et dix vieux gardiens réformés — pas un de plus — devaient assurer la surveillance problématique de plus de quinze cents femmes réparties dans trente véhicules.

A vrai dire, de surveillance, il n'en exista aucune ; il ne pouvait en exister...

En dévalant la rue Saint-Denis et en croisant un détachement de soldats qui se rendaient au front opposer leurs poitrines à la mitraille allemande, les détenues se mirent à entonner toutes en chœur des chansons patriotiques et des *Marseillaise* endiablées.

Ces « Madelon » d'avant la lettre riaient autant qu'elles chantaient. Et les Sœurs, ayant perdu pour l'occasion leur réserve monacale, mêlaient, elles aussi, leurs voix saintes au chœur des prostituées.

C'était une chose étrange, mais un spectacle bien à l'image de cette union nationale qui allait, pendant plusieurs saisons, fleurir sur cette terre de France, si prompte à la fois aux plus nobles élans et aux plus stériles dépressions.

Arrivées à la gare Montparnasse, les prisonnières trouvèrent un train qui chauffait à

leur intention. Dix par dix, on les engouffra dans les compartiments ; puis, le convoi, fuyant devant les séides de Guillaume II, mit le cap sur les landes bretonnes.

A cette époque, les voyages étaient particulièrement lents et combien difficiles. Tous les trains devaient céder le pas aux transports militaires et à ceux qui étaient utilisés pour le ravitaillement des armées.

Avant même qu'elle n'atteignît Versailles, la troupe des détenues en goguette subit d'interminables arrêts. Quelques prisonnières commencèrent alors à s'essaimer dans la campagne, les unes en quête de denrées alimentaires pour pourvoir à la subsistance de ce bataillon d'amazones ; d'autres partirent droit devant elles, courant à travers champs, ivres de cette liberté si soudainement reconquise.

A Chartres, ce fut bien pis ! Les hasards du trafic ferroviaire firent ranger leur train sur une voie de garage où il demeura toute une nuit. Pour compagnie — le sort a de ces caprices — on lui donna un convoi de jeunes bleus se rendant dans un camp d'instruction.

L'esprit le moins inventif imaginera faci-

lement ce que fut le contact imprévu de ces femmes et de ces soldats.

Les recluses, sevrées depuis si longtemps de toute présence masculine, s'en donnèrent — faut-il le dire ? — à cœur-joie. Et comme, au demeurant, ces Françaises étaient toutes bonnes patriotes, elles ne voulurent occasionner aux valeureux défenseurs du pays nulle déception, si légère fût-elle...

Dans l'obscurité propice, des idylles se nouèrent au hasard des sympathies.

Partout, dans les wagons, sur les talus, dans les champs environnants, les pantalons garance s'accrochèrent aux jupes consentantes. Et vers le ciel illuminé d'étoiles monta comme un frémissement de bestialité dont le fumet, pareil à un encens sacrilège, environna bientôt les religieuses éperdues.

Ces dernières, réfugiées dans le même compartiment, passèrent en prière cette nuit démoniaque. Elles prièrent pour les âmes de tous ces êtres gorgés de volupté et vautrés dans une débauche forcenée.

L'instinct, brutalement libéré de toutes ses entraves morales et sociales, avait rompu ses chaînes et menait dans la prairie une



sarabande inassouvie... Et l'orgie ne prit fin qu'aux premières lueurs de l'aube immaculée.

Comme pour se réveiller, les trains assoupis sur leurs rails sifflèrent le départ.

Réunir ces femmes disséminées, faire l'appel des soldats épars, il n'y fallait pas songer. Après quelques tentatives, bien infructueuses d'ailleurs, des religieuses et des officiers, les deux convois semblèrent se dire adieu en agitant leur panache de fumée. Ils se mirent en marche, comme à regret, chacun vers sa destinée.

Mais certaines voyageuses s'étaient volontairement peut-être trompées de convoi pendant que des soldats s'étaient, eux, fourvoyés dans le train pénitentiaire. Ainsi, l'intimité de la nuit prolongeait en plein jour ses désordres.

Enfin, après bien des péripéties variées, les wagons des prisonnières arrivèrent en gare de Rennes. On fit en hâte escalader aux filles la côte escarpée qui aboutit à la Maison Centrale de Force et de Correction.

Et la discipline, un instant dominée par ces événements inattendus, reprit rigoureuse son cours régulier.

Le premier jour, les effectifs confiés à la garde des Sœurs se trouvèrent, à la vérité, notablement diminués. Mais — aussi extraordinaire que cela puisse paraître — toutes les égarées, les unes après les autres, rallièrent d'elles-mêmes par petits groupes leur nouvelle demeure.

Huit jours après, il n'en manquait plus une seule à l'appel.

Bientôt l'oubli se fit sur la pharamineuse équipée ; mais la venue au monde de huit poupons devait perpétuer le souvenir de cette nuit, à jamais mémorable dans les annales pénitentiaires.

*DEUXIÈME PARTIE*

---

LES DESSOUS DU BAGNE DES FEMMES

« La vérité est chose si grande que  
nous ne devons dédaigner aucune  
entremise qui nous y conduise. »

MONTAIGNE.



# I

## A RENNES « MAISON CENTRALE DE FORCE ET DE CORRECTION »

*« Lasciate ogni speranza, voi che'  
ntrate. »*

(« Vous qui entrez ici, laissez toute  
espérance. »)

DANTE.

La « Maison Centrale de Force et de Correction » de Rennes domine la ville de toute la hauteur de ses murailles inaccessibles et surplombe directement la gare.

On dirait de loin un gigantesque château fort perché à même le roc, une citadelle inexpugnable, vestige millénaire d'un passé désormais aboli.

Mais les murs de cette Bastille sont neufs — ou presque — et ce donjon à visage de

monastère semble une ville entière cadenassée sous son chemin de ronde.

Une route escarpée, en lacets, enjambe voie ferrée et par un dédale de cafés bretons — où des écriteaux vantent les mérites du brûlant calvados et du blond cidre de Normandie — conduit devant la lourde porte ferrée qui commande l'entrée du bague des femmes.

C'est ici...

Il faut sonner.

Le guichetier soupçonneux fait grincer son judas. Il s'étonne. Je lui glisse entre les barreaux le pli ministériel, prestigieux « Sésame ouvre-toi » qu'il salue gravement.

Une cour. Une pelouse verte parsemée d'arbrisseaux. Un pavillon à main droite : la résidence du directeur.

Saluts. Sourires acidulés. Souhaits de bienvenue.

Ensuite, une heure d'attente dans le bureau de l'économe. On demande confirmation téléphonique à Paris de l'ordre inattendu qui autorise une semblable enquête.

Enfin, la sonnette grelotte. Tout est miraculeusement en règle. Il n'y a qu'à s'incliner...

— Comment, vous restez si longtemps à Rennes ? Et vous voulez tout voir !

Effroi ouaté de prévenances.

Un appel. Autour du distingué directeur, M. Le Guérinel, se presse tout l'état-major de la prison, MM. Barral, David, Gouigges et M. Peyruse, le très aimable greffier-comptable qui pousse cette exclamation étonnée :

— Depuis quinze ans, vous êtes la troisième personne ayant pu franchir ce seuil interdit.

\* \* \*

Quand on pénètre dans l'austère et sombre cour enfermée dans les mille arceaux de ses colonnades de monastère — où tant de femmes promènent entre deux séances d'atelier leurs imaginations étouffées — on est saisi d'un malaise qui vous fait frissonner.

Les voilà, ces recluses éternelles, condamnées à la plus forte des peines que la loi de l'homme puisse infliger ! Elles marchent, tête basse, les yeux mi-clos ; elles se traînent l'une derrière l'autre, buttant du pied contre

les aspérités du chemin de pierre qui s'use lentement sous leurs sabots de bois.

De place en place, se dressent des sortes de perchoirs métalliques rappelant quelque peu ceux qui sont utilisés par les arbitres des matchs de tennis ; du haut de ces observatoires, l'on domine le troupeau en marche.

Ces perchoirs ont été construits pour les religieuses, au temps où on leur avait confié la garde de la « Centrale ». Aujourd'hui, les surveillantes laïques semblent n'avoir guère envie de se hisser sur ces plates-formes qui jalonnent, tous les vingt mètres, de leur anguleuse silhouette de fer rouillé ce décor d'une tristesse poignante.

Une cloche retentit. La récréation est terminée ; les femmes regagnent d'un mouvement machinal leur atelier. Là, le bruit des machines, le claquement d'un sabot sur la dalle troublent seuls le silence du lieu.

C'est qu'on n'entend ni un mot, ni un murmure dans cette tombe géante où les condamnées ne répondent que par signes aux questions des surveillantes.

A côté de l'enfer de cette geôle, Saint-Lazare n'était qu'un purgatoire...

Coiffées d'un méchant bonnet de toile, le cou encerclé dans un fichu de grosse cotonnade bariolée de différentes couleurs suivant la catégorie à laquelle elles appartiennent, les détenues sont, ici, immuablement vêtues de la lourde robe de bure.

Sous cet accoutrement qui a nivelé les âges, ces femmes paraissent se ressembler comme des sœurs. Uniformément, elles ont la démarche lasse, la bouche amère, les yeux hagards. On dirait une espèce humaine inconnue dont la pitoyable déchéance arracherait des larmes au plus endurci.

A la suite de quelles souffrances, ces femmes en sont-elles arrivées là ? Bêtes soumises, leur personnalité semble avoir été irrémédiablement abolie...

\* \* \*

Dès leur entrée aux travaux forcés, leur instinct de conservation s'est d'abord révolté ; toutes en franchissant ce seuil glacial, elles ont poussé un cri d'horreur, toutes elles se sont tordues en d'effroyables crises de nerfs ; mais, par ses doses massives et répétées, le

bromure a eu — petit à petit — raison des rébellions physiques et morales les plus exacerbées.

Insensiblement, le caractère de chacune s'est assoupli, puis il s'est senti dompté et le moral, subjugué à son tour, a cédé. Alors, la volonté individuelle s'est usée et la personnalité a été comme définitivement anéantie.

De la femme entrée ici semblable aux autres femmes, il ne subsiste plus qu'un automate, un déchet humain, un être lamentable issu d'une vague animalité.

Vous qui me lisez aujourd'hui, femmes comblées des joies de la vie, songez qu'un jour, si par malheur vous vous laissiez aveugler par le dépit, la haine ou... l'amour jusqu'à commettre l'acte de mort, vous seriez vous aussi enterrées vivantes dans cette même prison de Rennes dont j'ai entrepris de percer pour vous les mystérieux arcanes.

Ah ! ne tuez jamais ! Si rien ne peut justifier le meurtre, rien ne saurait non plus compenser les tortures indicibles que vous auriez à endurer pour payer ce qui deviendrait la rançon d'un geste de folie.

On a pu vous offenser, vous meurtrir, vous

blessé même, faire couler d'injustes larmes de vos yeux innocents, mais tout cela n'est rien...

Pour expier l'égarement d'un instant, il vous faudrait sacrifier ici votre vie en holocauste ; il vous faudrait endurer mille morts avant d'être, enfin, délivrées d'une existence qui ne serait plus qu'un intolérable fardeau.

C'est pour vous que je me suis rendu à Rennes, pour vous que j'ai voulu tout voir ; c'est pour vous que j'aurai la volonté de dire tout ce que j'y ai vu.

Puisse mon séjour au bague des femmes vous enseigner la crainte de la juste rigueur de nos lois, vous inspirer l'effroi de nos châtimens ! Puisse-t-il vous inciter à dompter vos nerfs trop impressionnables ! Puisse-t-il vous servir à vous garder de la haine, mauvaise conseillère !

Puisse, enfin, cette simple et véridique narration, vous apprendre ce que nulle d'entre vous n'aurait osé soupçonner...

\* \* \*

Aux travaux forcés, la vie consiste à suivre la femme qui est devant soi et à franchir après elle, les mains derrière le dos, les innombrables portes cadénassées dont les serrures grondent leur ennui.

L'A. B. C. de la science pénitentiaire tient en entier dans cet axiome : multiplier les portes et savoir les bien fermer...

Rennes est le chef-d'œuvre du genre. Pour faire cinquante mètres, il faut ouvrir dix lourds panneaux de chêne qui grincent sur leurs gonds, devant des surveillantes vêtues du long tablier noir d'ordonnance piqué de la cocarde verte.

On a séparé les bagnardes en six grandes divisions :

- 1° Les condamnées ordinaires ;
- 2° Les filles soumises ;
- 3° Les avorteuses ;
- 4° Les meurtrières ;
- 5° Les grandes excitées ;
- 6° Les espionnes.

Toutes, du lever du jour au coucher du soleil, elles sont ballottées depuis les ateliers — véritables usines pourvues de très modernes perfectionnements mécaniques — jusqu'à leur réfectoire aux tables étroites, en passant par cette cour où elles tournent en rond avant d'être enfermées dans leurs dortoirs, quand la surveillance harassée s'endort elle aussi.

Dans cette maison, les heures — obsédantes — semblent s'être arrêtées au cadran du Temps. Une seule journée y paraît plus longue que cent autres ailleurs. Et une journée qu'est-ce donc pour des femmes cloîtrées ici pour cinq ans, pour dix ans, parfois même pour toujours ?

## II

### DANS LE ROYAUME DU SILENCE

« Oui ! cette pénalité du *silence continu*, ce perfectionnement pénitentiaire auquel l'Europe n'a pas osé cependant emprunter ses coups de fouet sur les épaules nues de la femme, cette torture sèche, ce châtement hypocrite allant au delà de la peine édictée par les magistrats et tuant pour toujours la raison de la femme condamnée à un nombre limité d'années de prison, ce régime américain et non français, ce système Auburn<sup>1</sup>, j'ai travaillé à le combattre avec un peu de l'encre indignée qui, au xviii<sup>e</sup> siècle a fait rayer la torture de notre ancien droit criminel. »

EDMOND DE GONCOURT.

1. Ce système a été mis en application pour la première fois, en 1821, dans la prison d'Auburn (États-Unis). Abandonné depuis lors par les Américains, il autorise le travail en commun des condamnés durant le jour, mais il prescrit un silence absolu, aussi bien pendant les heures diurnes qu'au cours de la nuit.

A la prison de Rennes, le système Auburn n'a pas cessé d'être appliqué depuis 1850.

Les heures, lentement usées, ne s'égrènent — dirait-on — qu'à regret sur le chapelet interminable des jours.

Et c'est toujours la même et monotone répartition :

A 7 heures, lever ;

De 7 heures à 9 heures, séance d'atelier ;

A 9 heures, repas du matin ;

De 10 heures à midi, séance d'atelier ;

De midi à 13 heures, récréation ;

De 13 heures à 16 heures, séance d'atelier ;

A 16 heures, repas du soir ;

De 17 heures à 18 heures, atelier (en été seulement) ;

A 19 heures, entrée au dortoir.

On tue la vie de la sorte sous ce ciel gris de Bretagne. Rien ne transpire du dehors ; seules les dernières arrivantes apportent de rares nouvelles qui bien vite, en fraude, se chuchotent à l'oreille.

On va de l'atelier à la cour, de la cour à l'atelier, toujours en silence, sans avoir même le droit d'échanger la moindre pensée ; à

peine peut-on correspondre par signes, en profitant d'une lassitude de la surveillance.

Le cycle de l'activité se réduit au minimum : perchée sur un méchant escabeau, le nez dans son ouvrage, la femme attend le signal de la promenade, bientôt suivi de l'appel de l'atelier qui précède une autre morne récréation, et cela toujours, toujours...

Seul l'esprit, que rien ne parvient à asservir, peut encore s'évader vers le soleil, le grand air, la liberté ; mais cette ultime consolation, les recluses ne tardent pas à en être privées : au bout de quelques mois d'un pareil régime elles en arrivent à perdre jusqu'à la possibilité de l'évocation et du rêve — ce baume divin qui chloroforme nos humaines blessures.

Les repas, seules distractions de cette vie monacale, sont attendus avec une impatience non dissimulée.

Si l'ordinaire n'est composé que d'une soupe trempée de légumes, on peut, du moins, améliorer le brouet par l'acquisition à la cantine de menus suppléments.

Les détenues dont le travail a été satisfaisant et celles-là seulement y peuvent dépen-

ser tout au plus la somme somptuaire de 1 fr. 80 par jour. Pour ce prix certes, on ne leur servira pas des gélinottes si chères à Brillat-Savarin mais de fort démocratiques « suppléments ».

Voici, pris au hasard, le menu d'un dimanche à la cantine :

Une portion de beurre.....	0 fr. 60
— lait .....	0 fr. 30
— fromage.....	0 fr. 40
— confitures.....	0 fr. 50
— ragoût de mouton .	1 fr. 80

Les prisonnières bien notées pourront donc acquérir à la fois, le même jour, soit un peu de beurre et une tasse de lait, soit un morceau de fromage et une cuillerée de confitures, soit une unique portion de ragoût de mouton.

Il n'y a pas là de quoi satisfaire des appétits bien exigeants. Malgré cela les femmes engraisent, trop même à leur gré.

Récemment, grâce à un « boni » inespéré, l'économe fut à même d'acheter des poires ; on en distribua une par personne. Ce furent dans le réfectoire des manifestations de joie

bruyantes à l'annonce de cette prodigalité. Les femmes battaient des mains, comme des enfants alléchés par une sucrerie.

C'est que dans cette vie monotone, les plus petits événements prennent une importance démesurée.

Au nombre de ces petits événements se placent la douche mensuelle et le bain de pieds hebdomadaire. Cet hygiénique bain de pieds est administré d'une façon singulièrement rudimentaire. On conduit les détenues en rang devant une barre de cuivre percée de trous ; on les fait déchausser, puis on ouvre brusquement le robinet et l'eau vient asperger les pieds tendus. C'est d'une simplicité pratiquement inefficace.

L'opération de la douche mensuelle est un peu plus compliquée. Chaque détenue occupe une petite cabine individuelle, où elle se déshabille en empilant ses hardes dans un coin. Au signal convenu, les pommes de nickel entrent en action, non sans éclabousser copieusement les vêtements.

Aujourd'hui, le bain de pieds du mardi a été supprimé pour permettre à M. Lebastard, l'entrepreneur de la prison, adjudicataire du

travail pénitentiaire, de passer l'inspection de ses ateliers. Toutes les femmes sont sur le qui-vive ; les bonnets se redressent, les fichus se réajustent.

Oui, même en prison, la coquetterie ne perd pas ses droits.

Sait-on quels ingénieux procédés utilisent les détenues ? Certaines arrivent à se fabriquer un *ersatz* de poudre de riz, en grattant le plâtre des murs avec leurs ongles ; d'autres parviennent, à force de patience, à obtenir le carmin qui avivera l'éclat des lèvres, en mouillant des déchets de papier rouge subrepticement dérobés.

Toutes, d'ailleurs, ou presque, se « font les yeux » en frottant sur leurs sourcils de minuscules bouts de charbon. Même les très vieilles cherchent à s'embellir de la sorte.

Les très jeunes ajoutent à tous ces raffinements, luxe suprême, le port de jarretelle confectionnées avec des déchets de ruban subtilisés à l'atelier.

Ainsi parées, elles peuvent dignement recevoir l'entrepreneur. Le voici qui s'avance-

Gros homme, fort en couleur, au verbe éclatant, M. Lebastard approvisionne les

bazars de la nouveauté ; c'est lui, ce maître bedonnant et superbe, qui dirige le travail des ateliers et se charge de revendre à nos grands magasins les articles confectionnés.

L'entrepreneur a passé avec l'État un contrat ; il n'a pas de concurrence à redouter, car, avec les six autres entrepreneurs, ses collègues, il a fondé un syndicat occulte qui partage entre ses adhérents toutes les prisons de France. Lors d'une adjudication, ces messieurs se gardent bien, comme on le pense, d'encherir les uns contre les autres.

M. Lebastard a obtenu Rennes de son syndicat. Rennes est son fief !

Le ventre rehaussé d'une insolente et massive chaîne d'or, le voilà qui fend le cercle des surveillantes déférentes et empressées. Cet homme satisfait dégage un entêtant parfum, mélange de patchouli et de trèfle incarnat.

— Si je me parfume ainsi, a-t-il coutume d'avouer, c'est pour ne pas être incommodé par la détestable odeur de ces filles. Pouah ! Ah ! ces odeurs de filles... Les prisons d'hommes ne sont rien à côté de Rennes et vous pouvez m'en croire : j'ai « fait » Melun pendant huit ans...

Il ne faudrait pas se hâter d'en déduire que M. Lebastard a déjà été en délicatesse avec la justice. Non, mais il a affirmé jadis, pour ses premières armes, l'établissement pénitentiaire de Melun avant d'opérer, comme il dit, « chez les filles ».

\* \* \*

Les « Centrales » de femmes sont de véritables usines où se fabriquent les objets les plus hétéroclites. Les détenues travaillent pour le concessionnaire et à son bénéfice exclusif. On pourrait croire que les articles *made in prisons* sont d'un prix inférieur à celui du tarif commercial. Il n'en est rien ; pourtant l'entrepreneur n'a pas de loyer à payer — les locaux disciplinaires étant mis gratuitement à sa disposition — ni de surveillance à rémunérer ; c'est donc un commerçant très favorisé : il n'est tenu, en outre, de payer aucune prime d'assurance pour les accidents du travail ; son industrie est à l'abri des grèves ; il est même indemnisé par l'État en cas de malfaçon. Il paie enfin

ses ouvrières à un taux exceptionnellement bas : cinq francs par jour. Ce salaire qui était de 1 fr. 85 en 1885, de 2 fr. 25 en 1904, n'a donc pas suivi la loi du renchérissement général.

Sur cette somme quotidienne de cinq francs la détenue a droit aux  $\frac{4}{10}$ , soit deux francs. Elle peut disposer immédiatement de  $\frac{2}{10}$  ; le reliquat constituera sa « masse », cette caisse d'épargne obligatoire. On a vu, de ce fait, le jour de leur libération, des pensionnaires de Rennes s'enorgueillir d'un pécule de plus de trois mille francs !

L'État, on le voit, prélève les  $\frac{6}{10}$  du salaire de la prisonnière pour payer une partie de son entretien. Or, l'entretien de 500 détenues, par exemple, coûte encore au Trésor une somme d'environ 317.000 francs.

Les entrepreneurs, au lieu d'être un bénéficiaire pour l'État, sont donc une charge pour lui ; lorsque partout la régie<sup>1</sup> aura été subs-

1. La régie est l'exploitation directe du travail des détenues par l'État qui assume toutes les charges de l'entretien des prisonnières, mais conserve pour lui-même tout le bénéfice de la main d'œuvre pénale.

La régie nécessite des directeurs de prisons une véritable compétence commerciale et industrielle. Ils doivent

tituée au système actuel, le budget pénitentiaire sera réduit dans une proportion qui atteindra parfois 33 p. 100. Contribuables, songez-y <sup>1</sup>.

\*  
\* \*

D'un ton bourru, M. Lebastard a lancé ses observations, imposé ses directives. Il a été de l'une à l'autre, complimentant par hasard, réprimandant plus souvent.

Puis il est parti, ce patron exigeant. L'écho de sa voix n'est plus qu'un souvenir.

Et le silence retombe sur l'atelier, plus lourd que jamais.

Mais pourquoi les femmes ne reprennent-elles pas leur travail ? Pourquoi cette agitation dans les travées ?

trouver des débouchés aux produits de cette main-d'œuvre non spécialisée, mais grâce à ce système, il devient loisible aux diverses administrations de l'État (Intérieur, Guerre, Marine, etc.) de monter des ateliers pour leurs propres besoins.

1. C'est à M. Cazaux, secrétaire général de l'Administration Pénitentiaire, que l'on doit les premiers essais de « mise en régie ».

Qu'il me soit permis d'adresser à cet animateur l'expression de ma gratitude pour avoir consenti — une fois n'est pas coutume — à forcer en ma faveur les portes les mieux fermées.

Surexcitées par les conversations entendues, les ordres donnés, tout le bruit de l'inspection, ces grandes recluses du silence ressentent plus âprement le supplice de leur mutisme forcé. Ah ! l'envie, l'irrésistible envie de parler, de crier qui leur mord la langue, leur dessèche le gosier.

Tous les mots qu'elles doivent ravalier manquent — disent-elles — de les étrangler ; alors, elles marmottent des phrases inintelligibles pour se donner l'illusion de la parole.

Le linge qu'elles cousent crisse entre leurs doigts, la machine qui court infatigable martèle sa chanson métallique, le bois des bancs gémit sous le poids des corps, la dalle résonne sous les sabots, tout parle autour d'elles ; elles seules sont astreintes à ce mutisme qui les oppresse.

Une angoisse les torture : elles se demandent si elles n'ont pas oublié définitivement l'usage des sons, si la bête humaine atrophiée peut encore émettre le bruit qui module les mots ; elles ont peur de ne plus jamais pouvoir parler, plus jamais...

Alors, une femme se lève comme prise de folie et dans un hululement forcené, déraille

son gosier en cascades tumultueuses. Elle crie, elle appelle, elle chante, elle s'enivre de sa voix et les mots contractés dans sa gorge s'entrechoquent, se bousculent l'un l'autre en une envolée éperdue de sons discordants.

De la surveillante, elle n'entend plus les objurgations menaçantes qu'elle couvre de son verbe en révolte. Elle ne peut plus rien entendre...

Puis, brusquement, par contagion, une, deux, dix prisonnières se lèvent et se mettent, elles aussi, à monologuer avec incohérence.

C'est la crise des « bavardes », dit le langage administratif, une sorte d'hystérie vocale collective qui se reproduit périodiquement.

On emmène les perturbatrices, on les pousse vers les cachots, puis, peu à peu, dans le grand atelier, retombe le silence, l'éternel silence, le silence affolant auquel toutes elles sont condamnées.

### III

#### LE JURY ET SES INCONSÉQUENCES

« Une injustice faite à un seul est  
une menace faite à tous. »

MONTESQUIEU.

Mais je n'ai pas vu à Rennes que des femmes silencieuses ! Il m'a été permis de m'entretenir librement avec nombre de détenues.

Elles affectent — qui l'aurait cru ? — de se montrer fort chatouilleuses sur le terrain de l'équité. Quand elles ont dit : « Ceci est juste, cela ne l'est pas », elles ont énoncé le plus définitif des apophtegmes.

On ne s'en étonnera pas : le sentiment de la justice est chez elles assez primitif. Sans cesse, elles ressassent dans leur pauvre tête

les détails les plus infimes de leur procès — de leur procès à elles ! — procès qui, bien entendu prime en intérêt celui de toutes les autres.

Le leitmotiv éternel de ces malheureuses se résume en ceci :

— Je suis innocente, j'ai été condamnée par erreur ; tôt ou tard on s'en apercevra en haut lieu ; mon séjour ici ne sera plus de longue durée.

Une telle conviction, affichée au mépris même de l'évidence, soutient les prisonnières qui parviennent à s'hypnotiser littéralement sur cette idée. Jusqu'aux condamnées aux travaux forcés à perpétuité qui se grisent de mirifiques projets, projets qu'elles se vantent de mettre à exécution dès leur sortie du bagne.

Celles qui ont été contraintes d'avouer publiquement une culpabilité dont personne ne doutait espèrent, malgré tout, en la grâce présidentielle qu'un prochain courrier ne saurait manquer d'apporter.

Toutes les condamnées — toutes sans exception — ont, d'ailleurs, introduit de multiples demandes en revision ou en réduction

de peine, qu'elles ont tenté — faveur suprême — de faire apostiller par une surveillante.

Dans les diverses sections, on constate ce besoin presque maladif d'espérer contre toute espérance et ceci du haut en bas de l'échelle des détenues. Enfin, celles qu'une mauvaise conduite prive inéluctablement d'une grâce ou d'une libération conditionnelle, se surprennent à rêver quand même à l'incendie possible ou à la révolution probable qui viendra providentiellement les délivrer.

Parle-t-on à ces recluses de leur condamnation, vite elles s'écrient :

— C'est injuste ! Telle autre, bien plus coupable que moi, a été légèrement punie, celle-là a été acquittée. Ah ! elles ont su *empaumer* le jury. Il n'y a décidément plus de justice !

Que ce soit dans un sens ou dans l'autre, les décisions du jury sont à Rennes violemment critiquées.

Il est de fait que nos juges populaires, par l'inconséquence de leurs verdicts, en sont arrivés à disqualifier leur juridiction jusque dans les prisons...

Cette magistrature d'occasion, composée d'amateurs, risque — si l'on n'y met promptement le holà — d'anéantir les derniers principes d'une répression équitable et pondérée.

Le jury acquitte ou condamne avec la même inquiétante partialité ; incapable de résister à l'éloquence de tant d'avocats spécialisés dans l'art des acquittements en série, il décide, au hasard de ses impulsions, de la vie et de la liberté d'autrui.

Et tout se passe dans une ambiance déplorable. On arrive à la Cour d'Assises dans l'état d'esprit où l'on serait au théâtre pour suivre les phases d'une action pathétique.

Si l'héroïne est jolie ou sait se montrer attendrissante, si le maître du barreau parvient à charmer son auditoire — dans une noble envolée de ses manches aériennes — le verdict se mue tout simplement en acquittement... passionnel.

Les jurés ne se soucient plus à ce moment de la faute, ils oublient le drame et ses tragiques conséquences, ils méconnaissent la valeur de l'exemple, ils n'ont plus qu'une idée : se débarrasser au plus vite de la res-

ponsabilité trop lourde qu'une législation imprudente fait peser sur leurs épaules.

Car juger est un rude métier, l'un des plus angoissants qui soient. Seule une longue habitude professionnelle parvient, si l'on peut ainsi dire, à tamiser les émotions et à maîtriser les mouvements de l'âme.

Or, il ne peut y avoir de véritable justice sans répression uniforme et les magistrats de carrière paraissent plus aptes à assurer aux plaignants, comme aux inculpés, la sécurité nécessaire, les garanties primordiales.

Le glaive de Thémis ne doit plus s'abattre à tort et à travers ; il doit être commandé par l'équilibre des deux plateaux de la balance que la déesse d'équité porte en effigie. Mais l'institution du jury, telle qu'elle est réglementée en France, ne fait que tourner en dérision ces principes millénaires.

Est-il nécessaire d'illustrer cette constatation par quelques exemples ?

Que dire de ces jurés campagnards qui n'hésitent pas à condamner au maximum la romanichelle convaincue d'avoir mis le feu à quelques bottes de paille !

Que penser de l'inhumaine rigueur de douze hommes envers une infortunée fille mère qui, dans l'affolement d'un accouchement clandestin, a supprimé le fruit de sa faute ?

Nous sommes à un stade où comparaître devant la Cour d'Assises équivaut à jouer sa condamnation à pile ou face.

A Paris, un mari trompé s'arme d'un revolver, convoque son personnel, va en trombe forcer la porte de l'amant de sa femme, et le tue. C'est l'acquittement ! A Versailles, ce négociant en rupture de comptoir et de sang-froid eût été, à coup sûr, lourdement frappé.

Mais la mansuétude et la jobardise du jury de la Seine — grand amateur de sophismes et de grandiloquence — sont extrêmes. En Seine-et-Oise, par contre, les juges populaires font preuve — on ne sait pourquoi — d'une implacable et proverbiale sévérité. Vérité au delà, erreur en deçà...

Pour unifier la répression, pour la rendre plus juste, plus humaine, — car un acquittement scandaleux est une prime à la criminalité et constitue un danger permanent

pour les centaines d'innocents qui pâtiront tôt ou tard de l'exemple donné — il faut, de toute nécessité, rendre aux magistrats de carrière le droit de réprimer ou d'absoudre les crimes, ou bien se hâter de perfectionner une institution qui s'avère, par expérience, trop dangeusement fantaisiste.

Un sénateur, M. Gourju, l'a dit excellemment :

« L'on ne pratique bien un métier, quel qu'il soit, qu'à la condition de l'avoir exercé pendant longtemps et ce n'est pas parce qu'un beau matin l'on devient juré de Cour d'Assises que, d'emblée et par intuition, l'on se trouve avoir acquis une science consommée de la justice. »

Le regretté sénateur du Rhône avait mille fois raison. Quand les législateurs se décideront-ils à écouter cette voix autorisée ?

On éviterait ainsi le retour de verdicts aussi humoristiques que celui qui clôtura la célèbre affaire Steinhel, où l'on vit les jurés répondre négativement à toutes les questions et affirmer solennellement que l'accusée n'était pas et n'avait jamais été la fille de sa mère...

## IV

### DES FILLES SOUMISES AUX AVORTEUSES

« Tout ce que je raconte, je l'ai vu ;  
et si j'ai pu me tromper en le voyant,  
bien certainement je ne vous trompe  
point en vous le disant. »

STENDHAL.

Un nouveau tour de clé, le pène crisse dans sa gâche : nous voici chez les filles soumises condamnées à plusieurs années de détention ; ces dernières affichent un hautain mépris pour les détenues de droit commun.

Dans ce coin, c'est le groupe des avorteuses. Le nez chaussé de bésicles aux branches rouillées, elles cousent avec une feinte application. Celle-ci, forte matrone brestoïse, est déjà venue à Rennes par trois fois. Dès sa

sortie du bague, elle s'installera, une fois de plus — n'en doutons pas — dans son officine de la rue de Siam, se livrera à de nouveaux avortements et aura derechef maille à partir avec la justice.

Comme je m'efforçais de l'encourager à choisir dorénavant une profession moins scabreuse, de sa bouche édentée fusèrent ces simples mots :

— Que voulez-vous, c'est plus fort que moi ; j'ai le métier dans le sang... et la prochaine fois, je le sais, je n'y couperai pas du maximum.

Ainsi, l'avorteuse par vocation retournera à ses canules et le pays, par sa faute, comptera des défenseurs en moins, au jour plus très lointain peut-être des nouvelles mêlées.

Voilà Julie, une « Parigote ». Née sur les hauteurs de Belleville, elle a grandi comme elle a pu dans les faubourgs de la grand'ville, c'est-à-dire livrée à la rue.

A douze ans, en compagnie de galopins de son âge, elle « courait les fortifs ». Séduisante avant l'heure de la puberté, la petite Julie devint brusquement femme dans ce milieu de gamins vicieux.

Prévenus, par des voisins, de la conduite aventureuse de leur fille, ses parents la chassèrent un soir du logis familial. Étrange façon de ramener dans la bonne voie une fillette égarée !

Dénuée de ressources, trop paresseuse pour chercher à travailler, Julie ne compta plus, dès lors, pour vivre que sur le produit de ses charmes juvéniles. Au hasard des rencontres, elle suivait l'un, elle suivait l'autre. A peine âgée de quinze ans, elle était déjà contaminée moralement autant que physiquement !

A dix-sept ans, elle fut arrêtée pour vagabondage. A partir de cette époque, nous la trouvons traînant de patronage en maison de correction.

A vingt et un ans, la malheureuse recouvre sa liberté ; elle n'en profite guère : quelques mois après son retour à Paris, elle est condamnée pour avoir, au cours d'un entôlage, blessé grièvement l'une de ses compagnes de débauche.

Cette fille est à Rennes depuis quinze ans. La voici, le regard vague, le dos courbé, la démarche incertaine ; elle tourne dans la cour avec le troupeau...

\*  
\* \*

On a hébergé dans le quartier spécial des avorteuses et des prostituées plusieurs femmes condamnées pour infanticide.

Parmi ces dernières, la plus célèbre est assurément Thérèse Allain, une rude paysanne des environs de Saint-Brieuc, meurtrière de ses deux nouveau-nés.

Fille de ferme, elle dormait dans une grange, lorsqu'un ouvrier, embauché pour la moisson, lui manifesta, en la réveillant soudain, l'ardeur de sa sympathie. Les effets de cette sympathie ne devaient pas tarder à se manifester : Thérèse Allain accoucha clandestinement de deux jumeaux qu'elle s'empressa d'aller enfouir sous un tas de fumier, après les avoir étouffés sous son matelas.

Aperçue en train de se livrer à cette sinistre besogne, elle fut bientôt dénoncée par un serviteur de la ferme, auquel elle avait commis l'imprudence de refuser ses faveurs.

Traduite en Cour d'Assises, la coupable ne se perdit pas, devant le jury des Côtes-du-Nord, en de confuses explications. Après

avoir confessé sa faute, elle ajouta ces simples mots :

— *Ma Doué!* faites de moi tout ce que vous voudrez...

Les juges l'envoyèrent aux travaux forcés et Rennes lui voit subir sa peine.

La voilà, grande fille anguleuse aux cheveux roux ! Elle a les épaules couvertes du fichu de toile rayé rouge et bleu, indiquant qu'elle est affectée au *service général* de la maison <sup>1</sup>.

La femme Allain — le n° 1071 comme on l'appelle ici — est le véritable factotum du bagne.

Elle a su conquérir, grâce à sa docilité et à son ardeur au travail, la confiance des surveillantes. Les ouvrages de lingerie ne sont pas son fait, mais elle excelle dans les gros travaux et ne rechigne jamais à la besogne, si dure soit-elle.

Aussi, Allain a-t-elle été chargée, à la tête d'une équipe de détenues, de l'entretien de la prison en général et plus particulièrement du recrépissage et de la peinture des murs, de la réparation et de l'entretien des serrures. C'est

1. Entretien de la prison.

là une mission d'une rare confiance ; l'ancienne fille de ferme sait s'en montrer digne.

Je l'ai vue, perchée sur une échelle, la truelle à la main, en train de replâtrer un plafond lézardé.

Et quel ne fut pas mon étonnement : la femme Allain était habillée en homme. Devant ma surprise d'un tel accoutrement, on m'expliqua que, pour faciliter sa tâche, on lui avait permis d'endosser une blouse de maçon et de revêtir un pantalon de terrassier.

Mais il est inutile de chercher à faire parler cette déguisée, à l'allure hommasse. Elle se contente de sourire béatement <sup>1</sup>.

\* \* \*

Pour les détenues, l'infirmierie est une succursale du paradis, un lieu de délices ! On n'y

1. Détail d'un pénible réalisme dont je m'excuse : la femme Allain a été chargée de la surveillance des latrines. Comme celles-ci sont régulièrement obstruées par les morceaux de tissu que les détenues dérobent à l'atelier — on devine dans quel but, — elle doit, pour effectuer l'indispensable vidange et sous peine de maculer ses vêtements, se déshabiller des pieds à la tête et descendre dans la fosse en ce simple appareil.

Un verre de rhum est la récompense habituelle de ce singulier travail.

est plus astreint au travail ; fini le rude labeur de l'atelier ; les siestes reposantes sur des lits aux draps presque blancs sont maintenant permises ; enfin, comble des félicités humaines, distribution d'une ration de viande par jour.

Un séjour dans cet Eden, mais c'est le rêve que chacune caresse en son for intérieur. Que ne ferait-on pas pour le réaliser ?

Tantôt les femmes se piquent avec une aiguille sale, tantôt après s'être entaillé le bras, elles introduisent dans la plaie un peu de poussière pour l'envenimer et quelques cheveux pour l'empêcher de se refermer. (Ce moyen devenu classique était employé, pendant la guerre, par ceux qui redoutaient de remonter aux tranchées).

Il y a quelques mois, pour se faire admettre à l'infirmerie, une femme, dans une crise de désespoir suraigu, a été jusqu'à se briser elle-même plusieurs dents.

Mais, ce qu'on appelle « le coup de l'épingle » est encore plus en honneur à Rennes ; il se passe rarement de semaine sans qu'une détenue ne s'enfonce une aiguille dans le sein ; et elle aura le courage de la garder jusqu'à la formation de l'abcès !

Il y a des mutilations de tout genre. Certaines ont eu des conséquences tragiques : sur ce lit est morte Jeanne Revel, l'une des plus jeunes pensionnaires de Rennes, elle n'avait que vingt-cinq ans. On l'a enterrée vendredi dernier dans la fosse commune.

La malheureuse, menacée de cellule, s'était volontairement jetée dans la cage de l'escalier ; transportée en hâte à l'infirmerie, elle y exhala son dernier soupir, sans avoir repris connaissance.

Pauvre enfant, elle avait paru sourire en se voyant étendue dans un lit. Puis, inconsciente à tous les bruits, elle resta plusieurs heures sans bouger.

L'hémorragie cérébrale n'avait pas été foudroyante, mais elle entraîna une paralysie progressive.

— « Rien à faire », avait déclaré le médecin. Rien à faire qu'à attendre la mort libératrice. Elle vint avec le lever du jour.

Doucement, Jeanne Revel écarta sa tête de l'oreiller, son bras se mit à pendre inerte le long de la couverture.

Tout était fini ! La mort l'avait affranchie...

## LES GRANDES CRIMINELLES

« L'obscurité vaut mieux que tant  
de renommée. »

CORNEILLE.

Ici, dans cette salle basse, les femmes ont toutes répandu le sang humain...

Plus ou moins célèbres pour avoir, à des titres et à des degrés divers, défrayé la chronique criminelle, ces prisonnières sont vraiment les grandes vedettes de Rennes.

Dès que la surveillante en chef pénètre dans leur atelier, elles se lèvent d'un mouvement mécanique ; les autres surveillantes s'approchent aussitôt de leur « général », comme elles la surnomment, pour l'escorter pendant son inspection.

Mme Charlier tient à me faire les honneurs de cette section de choix ; elle semble presque fière de compter parmi ses détenues des pensionnaires de cette qualité ; elle va de l'une à l'autre, me détaillant complaisamment les particularités de leurs crimes <sup>1</sup>.

Elle dit, en connaisseuse :

— Regardez leurs mains.

Et je fixe, comme hypnotisé, ces doigts épais, ces paumes énormes, ces poignets massifs qui tous ont été des instruments de mort.

Une femme aux mèches grisonnantes a repris précipitamment son ouvrage, une banale camisole, pour éviter d'attirer l'attention du visiteur inconnu qui accompagne « le général ».

Peine inutile, la notoriété de la détenue ne lui permet pas de conserver plus longtemps l'anonymat : la confectionneuse de camisoles n'est autre que la comtesse de Kerninon, con-

1. Mme Charlier a été pour moi un mentor précieux et infatigable. Je ne dirai rien de ses rares qualités d'organisatrice, de sa bonté toujours en éveil, mais je veux répéter le dernier souhait qu'elle formula en me reconduisant :

« Puisse l'enquête du premier journaliste venu à Rennes hâter les réformes que nous réclamons en vain depuis si longtemps ! »

damnée à mort pour avoir tué son mari dans les conditions que l'on sait.

Interpellée, l'ancienne châtelaine de Kerlor se redresse et lève sur moi un regard lourd de détresse.

— Vous pouvez l'interroger, propose la surveillante.

Je m'approche de la tragique héroïne et lui demande à l'oreille :

— Vous habituez-vous à votre nouvelle existence, madame de Kerninon ?

Une voix tremblante qui cherche ses mots :

— On est bon pour moi, mais comme c'est dur... Ah ! si vous saviez !

— Avez-vous quelque souhait à formuler ?

— Oui, je voudrais avoir la permission d'écrire, une fois encore, cette semaine à mon fils.

D'un signe de tête, Mme Charlier accorde la faveur humblement sollicitée.

Et dans les yeux douloureux, si douloureux, s'allume un éclair de reconnaissance.

— Son plus grand bonheur, me dit la surveillante, est de correspondre avec ce fils qu'elle chérit tendrement. Ce n'est pas là,

croyez-moi, besogne facile pour ses doigts malhabiles. Il lui faut peiner longuement sur le papier blanc pour parvenir à composer quelques phrases, toutes émaillées d'in vraisemblables fautes d'orthographe.

» C'est qu'avant de devenir comtesse, notre pensionnaire était simple chanteuse d'un petit café maure ; les lois de la syntaxe et celles des accords lui sont demeurées hostiles. Comme elle n'a plus que ce moyen de communiquer avec ce fils tant aimé, elle se complaît dans de laborieuses rédactions. »

Toutes ces pauvres lettres sont remises ouvertes à l'économe qui veille scrupuleusement à ce qu'aucune récrimination ne puisse s'envoler de Rennes vers le monde extérieur. De même, toutes les missives reçues sont soigneusement lues et expurgées avant d'arriver jusqu'aux détenues.

C'est une règle inflexible ; nul ici n'oserait l'enfreindre.

Ces petits billets impersonnels, passés au crible de la curiosité administrative, où les vœux et les formules de politesse tiennent la plus grande place, sont pourtant impatiemment attendus et relus avec ferveur.

Celles qui ne savent pas écrire ou celles qui ne peuvent lire réclament l'aide d'une secrétaire bénévole, qu'elles rémunéreront libéralement en lui abandonnant soit une portion de légumes, soit un quart de tisane.

\*  
\* \*  
\*

Voici Octavie Lecompte, l'effroyable héroïne d'un procès retentissant qui, quelques mois avant la guerre, suscita dans le Nord de la France une émotion considérable.

En l'espace d'un mois, cette redoutable maritorne réussit à empoisonner à la fois son père, âgé de soixante-trois ans, propriétaire de la ferme de la Raperie, à Clary, près de Douai, et son frère, fort gaillard de trente-trois ans, — parce que l'un et l'autre avaient voulu l'empêcher de se livrer à ses goûts de dépense et à ses instincts de débauche.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1914, Jean-Baptiste Lecompte mourut subitement en pleine santé, après avoir enduré durant plusieurs heures des souffrances intolérables. Pourtant, le médecin de l'état civil crut devoir conclure à une

mort naturelle et délivra sans difficulté le permis d'inhumer.

Mais, lorsque quelques jours après, le 21 janvier, le fils Lecompte, réputé dans tout le pays pour sa force herculéenne, fut frappé, lui aussi, du même mal mystérieux qui venait d'emporter son père, le Parquet s'émut enfin et une instruction fut ouverte.

Accusée par la rumeur publique, Octavie Lecompte protesta, tout d'abord, de son innocence. Mais l'enquête ne tarda pas à établir qu'elle avait obtenu, sous le prétexte de tuer des rats, une ordonnance du vétérinaire ; celle-ci lui permit de se procurer chez le pharmacien de Marez trois cents grammes d'acide arsénieux.

Devant les affirmations du vétérinaire, Octavie se troubla et commença à entrer dans la voie des aveux :

— Eh bien ! oui, dit-elle, je les ai supprimés tous deux, parce que j'avais trop à souffrir de leur brutalité. Ah ! ils m'en ont fait voir...

Puis, l'empoisonneuse commença d'ergoter sur les détails du crime. Elle prétendit n'avoir fabriqué qu'une seule fois du café au lait em-

poisonné et « encore si peu empoisonné que ça ne pouvait pas rendre bien malade ».

Il fut aisé d'établir que la misérable avait au contraire, et très régulièrement pendant huit jours, administré à son père et à son frère du café ou des tisanes suspects. Il fut prouvé, en outre, que cette mégère avait été acculée au crime, ses victimes se refusant à subvenir à ses dépenses désordonnées.

Pendant longtemps, elle avait eu recours, pour se procurer de l'argent, à des moyens frauduleux : faux billets, signatures imitées, etc. A différentes reprises, elle avait été jusqu'à voler de l'argent à son père et n'avait pas craint d'accuser son frère du larcin. Mais, à bout d'expédients, la nécessité du crime s'était imposée à elle.

A l'audience, l'attitude d'Octavie fut cynique. Elle ne manifesta aucun regret de son acte et demanda à être l'objet d'un examen mental. Le praticien commis attesta qu'il avait découvert chez l'accusée certaines tares psychiques de nature à atténuer légèrement sa responsabilité, mais il s'empressa d'ajouter qu'Octavie n'était pas folle et ne l'avait jamais été.

Le jury estima devoir faire un exemple et condamna l'empoisonneuse à la peine de mort.

\* \* \*

Debout devant un établi, une détenue de forte corpulence taille un coupon de toile avec l'application d'une bonne lingère.

C'est la trop fameuse Mme Bessarabo — femme de lettres par accident — qui, après avoir tué son mari et emballé son cadavre dans une malle, expédia ce macabre colis à la consigne de la gare de Nancy.

Que n'a-t-elle fait preuve, pour dissimuler son horrible forfait, de l'imagination qu'elle prodiguait dans ses romans ! La malle en putréfaction ne pouvait, en effet, que la dénoncer à l'action vengeresse de la justice.

Aujourd'hui, l'ancienne locataire du square La Bruyère, qui se vantait de tenir à Paris salon littéraire, coupe prosaïquement des chemises à longueur de journées, pour un salaire de quelques sous.

— Matricule 807, approchez ! ordonne la surveillante.

Et Mme Bessarabo s'avance lourdement en traînant ses sabots :

— Jamais je n'aurais cru, me dit-elle, que ce calice fût si lent à se vider. Je ne me souviens même plus de la femme que j'ai été. Je ne suis plus qu'un numéro, un simple numéro.

Deux larmes, deux grosses larmes roulèrent sur ses joues et la 807 retourna à ses ciseaux et à ses coupons de toile.

— La malheureuse a eu, me dit-on, bien du mal à se plier au régime pénitentiaire. Elle souffre cruellement, d'autre part, d'être séparée de sa fille.

Parfois, le soir, dans le dortoir, Mme Bessarabo est secouée de sanglots et on l'entend murmurer désespérée :

— Paule, ma petite Paule, n'oublie jamais ta pauvre maman...

Il faut le dire : le n° 807 est l'une des détenues les plus dociles et les mieux notées du bagne. Elle a su conquérir sur ses compagnes une influence salutaire. Pour elle les surveillantes se font plus indulgentes ; ne tient-elle pas, d'ailleurs, avec succès l'harmonium pendant la messe du dimanche ?

Partout, ici, on l'appelle « la bonne Parisienne ». En toutes circonstances, en effet, Mme Bessarabo sait aider, conseiller, se dévouer.

Comme elle rédige les lettres de nombre d'illettrées, sa grande écriture élégante et hautaine s'en va quotidiennement porter les nouvelles des absentes dans d'humbles chaumières de Bretagne ou d'ailleurs.

La romancière d'antan continue ainsi à écrire pour les autres...

## VI

### DES HYSTÉRIQUES AUX ESPIONNES

« La raison n'est séparée de la folie  
que par une toile d'araignée. »

LE SAGE.

Les grandes excitées forment une tribu — tribu dangereuse — soumise à un régime d'exception.

Sortes de démentes sujettes à de fréquentes crises de fureur, elles sont réduites à l'impuissance dans de petites cellules que les femmes entre elles nomment *mitars*.

Ici, l'autre jour, Annik Michor a, dans un accès d'hystérie, brisé avec ses poings les vitres de la chambrée et s'est mise nue à la fenêtre en brandissant sa chemise rougie de son sang.

Pour la maîtriser, il fallut faire appel à trois surveillantes.

Des scènes de ce genre ne sont pas rares. Une femme que l'on me montre affalée, dans une période de calme, sur un escabeau, refuse obstinément, lorsqu'elle est en crise, de se laisser approcher par des surveillantes femmes.

Pendant son délire, elle rugit :

— Je veux un homme, un homme... — jusqu'au moment où on accourt lui passer la camisole de force.

Dès que le gardien s'approche d'elle, la pauvre démente est secouée d'un long tremblement de tout son être ; à peine a-t-il posé ses mains sur elle, déjà elle se calme, puis, comme si elle entrait en hypnose, se pâme et ne tarde pas à s'endormir apaisée.

Les ferments de rébellion partent toujours du quartier des grandes excitées. Il en fut ainsi en 1895, année où les annales pénitentiaires enregistrèrent à Rennes un commencement de révolte, exemple unique à relater.

Un jour, à la suite d'un acte d'indiscipline caractérisé, les surveillantes, ne pouvant venir à bout d'une détenue forcenée qui sauvage-

ment voulait les mordre, firent appel à un gardien.

Mais, dès que ce dernier eut pénétré dans le dortoir, d'autres femmes, gagnées à la contagion, se révoltèrent elles aussi et, par un concours de circonstances aussi navrantes qu'exceptionnelles, ces furies parvinrent, après avoir chassé les surveillantes de leur salle, à s'enfermer à clef avec l'infortuné geôlier.

En une seconde, ce malheureux, assailli par le bataillon des amazones déchaînées, fut roué de coups, griffé au sang et déshabillé.

Puis, les misérables se ruèrent sur leur victime et tentèrent férocement de l'émasculer.

C'est seulement dix minutes après, l'alarme ayant été donnée, que le corps de garde put enfoncer la porte et délivrer cet accidentel prisonnier, dont les graves blessures mirent pendant longtemps la vie en danger.

Ce martyr du devoir passa plusieurs mois à l'hôpital et ne recouvra jamais qu'une santé chancelante.

\* \* \*

A côté du dortoir des grandes excitées, voici la chambre des faibles d'esprit.

Dès que le rapport du médecin de la prison a établi qu'une détenue, après avoir perdu la perception normale des choses qui l'environnent, est devenue l'esclave d'impulsions étrangères à sa volonté, — premier prodrome d'imbécillité, — on incorpore la malheureuse dans la section des idiots.

Ces dernières bénéficient, si l'on peut ainsi dire, d'un relâchement dans la sévérité du régime pénitentiaire ; on ne les oblige plus qu'à un travail réduit en rapport avec l'affaiblissement de leurs facultés.

Aussi un grand nombre de femmes postulent-elles cette lamentable affection, grâce à quoi leur amour inné de la paresse sera enfin satisfait.

Les faibles d'esprit sont occupées à des besognes grossières qui ne demandent pas la tension de l'intelligence et ne requièrent plus, qu'à un très faible degré, la perception tactile des objets.

Peureusement serrées les unes contre les autres, ces débiles sont, par dizaines, agglomérées sur des bancs dans une saleté repoussante, — contraste saisissant avec la sévère propreté du reste de la prison.

Certaines des « idiots » sont comme figées devant leur travail durant de longues heures, les bras croisés, les paupières battantes. Quelques-unes fixent leur ouvrage avec des yeux hagards ; d'autres, enfin, se saisissent de morceaux de toile qu'elles froissent fébrilement. On les appelle les « électrisées »...

\* \* \*

Contigu à la section des grandes excitées et au dortoir des « idiots », s'ouvre le quartier des espionnes.

Je n'y ai rencontré — hélas ! — que des Françaises. Les espionnes sont, à Rennes, l'objet de la réprobation générale et du mépris des autres bagnardes.

Voici Alphonsine Gobron, condamnée à la détention perpétuelle le 16 février 1921 par la Cour d'Assises de l'Aisne pour intelligences avec l'ennemi.

Cette femme habitait Saint-Quentin lorsque la guerre éclata. Pour se concilier les bonnes grâces de l'autorité allemande, elle dénonça spontanément à la *Kommandantur* le lieu

de retraite de deux soldats anglais ; ceux-ci, rescapés de la bataille de Charleroi,

Détention perpétuelle

**NOTICE INDIVIDUELLE**

DOSSIER N° 111001 1273

*(1 date Galliois d'après)*  
 Prisinger Lucie épouse *neja* Labouville (Berthelot) le 23 Août 1889  
 domiciliée à Paris 49<sup>e</sup> C<sup>te</sup> Sec  
 condamnée par la Cour et Assises de la Seine  
 le 11 Mars 1916 pour intelligence avec l'ennemi à la décharge  
 dans une enceinte fortifiée (Paris-Chagnoy) en date du 18 Mars 1916  
 3 ans - 3<sup>e</sup> déportation - 41 ans

CONDAMNATIONS ANTERIEURES.....  
 (Leur nombre seulement. Indication de la peine la plus grave  
 encourue et du lieu où a été subie la dernière peine corpo-  
 relle, ainsi que la date de la libération.).....

**ETAT CIVIL**

Le condamné est-il enfant légitime, naturel ou trouvé ?.....  
 Est-il célibataire, veuf ou marié ?.....  
 Nom du conjoint.....  
 Nombre d'enfants (légitimes ou naturels).....

*Divorcée*  
*Divorcée*

**PROFESSION**

Quelle est sa profession ?.....  
 Travailait-il pour son compte ou pour autrui ?.....  
 Exerçait-il réellement sa profession ?.....  
 Vivait-il dans l'extrême ?.....  
 Était-il apte au travail ?.....  
 Appartenait-il à la population urbaine ou rurale ?.....  
 (Plus ou moins de 2 000 habitants.)

*Sténographe*  
*Autre*  
*Autre*  
*Autre*

**MOYENS D'EXISTENCE**

Quels sont ses moyens d'existence ?.....  
 Contribuait-il à l'entretien de sa famille ?.....  
 Sa famille peut-elle se passer de son aide ?.....

*inconnus*

**DEGRÉ D'INSTRUCTION ET RELIGION**

Quel est son degré d'instruction ?.....  
 Quelle est sa religion ?.....

*Lit. - lit. et ciria*

**CONDUITE ET MORALITÉ**

Comment était-il noté dans sa commune ?.....  
 Était-il adonné à l'ivrognerie ?.....  
 Se livrait-il au libertinage et à la débauche ?.....  
 Vivait-il en concubinage ?.....

*Sal*  
*à la débauche*  
*Oui*

AUTRES PARTICULARITÉS pouvant permettre d'apprécier la moralité de condamné et le degré d'indulgence dont il peut être l'objet.

10  
4  
3  
2  
1

V. D. P.

avaient été recueillis par des fermiers de la région et vivaient tapis dans une cave,

d'où ils ne sortaient qu'à la nuit tombante.  
Ces deux infortunés britanniques furent

EXPOSÉ SOMMAIRE DES FAITS QUI ONT MOTIVÉ LA CONDAMNATION A SUBIR

(Voir le Nota.)

La <sup>Pr</sup>ci Greninger, Française, se trouvant à Tige durant l'occupation allemande fut, dans cette ville, la connaissance des Français Delacour et famille, espion à la solde de nos ennemis. Elle accepta d'aider ces hommes et dans trois affaires différentes ses intelligences avec l'ennemi ont été clairement démontrées. En 1916 elle a, en effet, agité qu'il résulte des témoignages de deux témoins, de même celui-ci et son camarade M. H., après leur avoir promis de les aider à gagner la France. En 1916 également elle a capté la confiance du soldat Hubert Kandel qui l'a fait arrêter, dit qu'elle a des relations avec des personnes de la région en France 1917, elle a déclaré à ses deux témoins qu'elle les déposerait à l'audience, qu'elle se rendait à une réunion organisée pour les pauvres par le curé de Tige afin de constater les violences des Allemands de ce pays à l'égard des Français et de les faire arrêter.

Donc espion, Française,  
Reconnue le 10 Décembre 1916.  
Le Directeur,



Fait au Parquet de la Cour de Cassation  
le 5 octobre 1922  
Le Procureur Général  
Signé : [Signature]

Nota. — Il importe de signaler, dans cet exposé, spécialement les circonstances qui attestent le degré d'audace ou de perversité du condamné et de faire connaître son attitude soit pendant l'instruction, soit à l'audience. Il importe aussi de faire connaître, quand l'introduction du séjour sera sacrosanct, les lieux où il devra être interdit de condamné de paraître.

aussitôt arrêtés et fusillés — pour l'exemple — eux et leurs protecteurs.

Encouragée par ce glorieux exploit, Alphonsine Gobron, véritable agent de rensei-

gnements des envahisseurs, continua à livrer à l'ennemi nombre de nos compatriotes qui

Détention perpétuelle

NOTICE INDIVIDUELLE

MINISTRE  
DE LA JUSTICE

*Bourgeois Marie Louise (née à Paris le 24 juillet 1877) condamnée par la Cour de Cassation le 29 janvier 1911 - pour violation de la loi sur les journaux - par décret du 23 janvier 1912*

CONDAMNATIONS ANTERIEURES

(Leur nombre, nature, indication de la peine la plus grave encourue et du lieu où a été subie la dernière peine corporelle, ainsi que la date de la libération.)

*Admet*

ETAT CIVIL

La condamnée est-elle enfant légitime, naturel ou trouvé?

Est-elle célibataire, veuf ou mariée?

Nom du conjoint

Nombre d'enfants (légitimes ou naturels)

*Célibataire  
Mariée  
Léonard (François Robert)  
Deux*

PROFESSION

Quelle est sa profession?

Travaillait-elle pour son compte ou pour autrui?

Exerçait-elle réellement sa profession?

Vivait-elle dans l'oisiveté?

Était-elle apte au travail?

Appartenait-elle à la population urbaine ou rurale? (Plus ou moins de 2.000 habitants.)

*Employée de commerce  
Industrielle  
Non  
Non  
Non  
Général*

MOYENS D'EXISTENCE

Quels sont ses moyens d'existence?

Contribuait-elle à l'entretien de sa famille?

La famille peut-elle se passer de son aide?

DEGRE D'INSTRUCTION ET RELIGION

Quel est son degré d'instruction?

Quelle est sa religion?

*Collège  
Catholique*

CONDUITE ET MORALITE

Comment s'est-elle conduite dans sa commune?

Était-elle adonnée à l'ivrognerie?

Se livrait-elle au libertinage et à la débauche?

Vivait-elle en concubinage?

*Non  
Non  
Non*

AUTRES PARTICULARITES pouvant permettre d'apprécier la moralité du condamné et le degré d'indulgence dont il peut être l'objet.

1912

commencent toutes les rigueurs de la férule teutonne.

Lors de sa comparution devant la Cour d'Assises, l'attitude de cette femme fut révoltante ; toujours cynique, parfois arrogante,

EXPOSE SOMMAIRE DES FAITS QUI ONT MOTIVE LA CONDAMNATION A SUBIR

(Voir le Note.)

*En sa séance du 11 Mars 1911, le M<sup>r</sup> Rouquet, M<sup>r</sup> Blézet (M<sup>r</sup> Grevillot) porta à Tulle en sa prison emmenée à Arves. Elle lui remit aux gendres du service d'espionnage allemand, des dessins secrets que son mari avait dessinés dans le cabinet de son assistant spécial de Tulle.*

*Pour copie conforme,  
Reçue le 11 Mars 1911  
Le Directeur,*

*[Signature]*

Fait au Parquet de *M<sup>r</sup> Mabil*

le *11* Mars 1911

Le Procureur,  
*[Signature]*

Nota — Il importe de signaler, dans cet exposé, spécialement les circonstances qui attestent le degré d'audace ou de perversité du condamné et de faire connaître son attitude soit pendant l'instruction, soit à l'audience.

Il importe aussi de faire connaître, quand l'interdiction de séjour sera encourue, les lieux où il devra être interdit au condamné de paraître.

elle alla même, à diverses reprises, jusqu'à insulter les témoins, ses victimes de la veille.

Sur ce banc est affalée Lucie Grésinger, dite Lucie Gallois de Sartrouville. Elle se trouvait à Liège lors de l'invasion ; poussée par un irrésistible désir de lucre, elle accepta d'entrer au service d'Émile D\*\*\*, autre Français espion de l'Allemagne. Elle eut le triste courage de dénoncer tour à tour deux patriotes, MM. Mouret et Mathy, qui tentaient de rejoindre les armées du roi Albert, puis de faire arrêter le soldat belge Hubert Planchard, chargé de mission secrète en pays envahi. Chaque dimanche, elle se mêlait perfidement à la foule des dévotes dans les églises de Liège : n'était-elle pas chargée par la *Kommandantur* de surveiller l'orthodoxie des allocutions religieuses et de rendre compte de sermons prononcés ?

Dans ce coin, voici Marie-Célestine P..., de Nolay (Côte-d'Or) qui exploitait un magasin de coiffeur dans le Nord. Lors de l'invasion, elle ne tarda pas à se lier étroitement avec de nombreux Allemands ; elle devint la maîtresse attitrée du lieutenant Lohr, chef de la *Kommandantur* de Nouzon, et dénonça à son amant quinze habitants de la région. On la surnommait la « Kommandante ». Ce

glorieux qualificatif, elle le conserve à Rennes il la suivra jusque dans la tombe.

Voilà Marie-Aline Bourquard, de Frais, près Belfort ! La Cour d'Assises de la Meuse a réglé avec elle, le 29 janvier 1921, un vieux compte que, depuis 1912, il n'avait pas été possible de liquider.

A cette époque déjà lointaine, cette femme livra au service d'espionnage allemand d'Armanvilliers des documents militaires que son mari, employé aux Chemins de fer de l'Est, était parvenu à dérober au Commissaire spécial de la gare de Verdun. Parmi ces pièces secrètes se trouvait la fameuse enveloppe Z, pli ultra-confidentiel à n'ouvrir qu'en cas de déclaration de guerre !...

Depuis sa trahison, nous avons perdu la trace de l'espionne, mais deux ans après la guerre — alors qu'Aline Bourquard pouvait penser que son crime était définitivement inscrit sur les tablettes de l'oubli — elle se vit appréhendée dans sa coquette villa du parc de Maisons-Laffitte, où, sous le nom de Grévillot, elle menait une existence quiète et honorable.

Neuf ans après son forfait, il lui fallut expier !

La marche de la justice vengeresse avait été lente, mais inexorable...

## VII

### UNE MILLIONNAIRE AU BAGNE

« Gagne-t-on en cinq ans un million sans crime ? »

REGNARD.

Une femme décharnée passe, traînant lamentablement ses chaussons de lisière sur les dalles encore humides de leur toilette quotidienne. Elle s'efforce de dissimuler, honteuse, sous son bonnet fripé sa vieille figure ridée sur laquelle les douleurs, les vices — le remords peut-être — ont creusé chacun leur irrémédiable sillon.

Elle paraît hébétée, jette un regard sournois à la surveillante et hésite quelques secondes avant de répondre à son appel.

Il faut pourtant que je vous la présente :

— Approchez, Louise Auquier, de Maubeuge, vous la richarde de cette maison. Ne craignez rien, mes lecteurs ne sont que curieux de « votre histoire ».

La femme la plus riche de la prison, assurément, c'est elle. On l'appelle, d'ailleurs, la millionnaire...

Ne croyez pas, pourtant, que les fastes gastronomiques de cette richissime détenue dépassent, à la cantine, la somme de 1 fr. 25 par jour. Sa renommée ne vient pas des dépenses immodérées auxquelles elle se livre ici ; elle naquit le jour où, au cours de son procès, l'on découvrit qu'elle possédait à la succursale de la *Deutsche Bank* de Munich 211.000 marks-or et 50.000 francs en espèces bien françaises.

— Et elle en a caché bien davantage en lieu sûr, me confie, d'un air entendu, une camarade de dortoir.

Ah ! c'est que Louise Auquier a été, elle, à même de gagner en peu de mois une enviable fortune.

Quel était donc — me demanderez-vous — le métier lucratif qu'exerça cette millionnaire pour le devenir ?

Elle était tout simplement couturière de son état en la bonne ville de Maubeuge, mais ce n'est pas — vous le pensez bien — en tirant l'aiguille et en faisant des surjets que Louise Auquier parvint à amasser ce pactole, prudemment converti par elle en bonne et saine monnaie d'or.

Non, notre couturière gagnait péniblement sa vie dans les années qui précédèrent la grande tourmente, en habillant, tant bien que mal, une fort modeste clientèle.

Mais brusquement elle comprit que ses jours de misère étaient révolus, en voyant les armées du Kaiser défiler sous sa fenêtre. Et ses prévisions allaient se réaliser avec une rapidité déconcertante.

— J'aurais pu être, moi aussi, une bonne Française, déclara-t-elle, le 31 mai 1924, devant la Cour d'Assises du Nord qui la condamna aux travaux forcés pour intelligences avec l'ennemi, mais la misère, je la haïssais plus encore que les envahisseurs.

Lamentable aveu, mais combien sincère...

En effet, quelques jours après l'installation des Allemands à Maubeuge, Louise Auquier se présenta, d'elle-même, à la *Kommandan-*

tur et offrit, sans plus de façons, ses services aux officiers prussiens.

On se doute de l'empressement joyeux avec lequel la proposition de cette femme fut accueillie par le *Hauptmann* qui la reçut.

— Ah ! si toutes les Françaises étaient comme vous, lui jeta dédaigneusement l'officier, l'occupation serait plus aisée...

Heureusement, pour l'honneur des femmes de France, l'exemple de Louise Auquier ne fut qu'une douloureuse exception !

Alors, très rapidement, dans Maubeuge vaincue, cette couturière en rupture de dé et de patriotisme devint une puissance occulte avec laquelle les nôtres eurent à compter.

On sait que l'esprit d'organisation et de réalisation des Allemands n'est pas une légende. Sans plus tarder, Louise Auquier fut chargée d'installer un atelier de confections militaires dont l'importance alla sans cesse croissant.

Bientôt, l'ancienne couturière se vit à la tête d'une vaste entreprise occupant plusieurs centaines d'ouvrières.

Grâce à des facultés commerciales qu'il serait injuste de nier, cette femme, qui n'avait

pas craint de vendre son labeur à l'envahisseur, développa, tant à Maubeuge qu'à Valenciennes, des ateliers qui comptèrent rapidement parmi les plus actifs des régions envahies.

On n'y fabriquait pas seulement des effets d'équipement militaire, mais encore des sacs à terre, indispensable élément de retranchement dans la guerre moderne.

Le moment vint où la municipalité de Valenciennes s'émut des agissements de Louise Auquier. Le maire adressa au général prussien commandant la région une pressante supplique, lui déclarant avec fermeté : « Les lois de la morale et de l'honneur conjuguées s'opposent à ce que des Françaises soient ainsi employées à des fabrications de nature à entraver l'action de nos soldats dans leurs légitimes moyens d'attaque et de protection. »

Le général parut, tout d'abord, prendre en considération la démarche du maire et alla jusqu'à interdire à Louise Auquier de poursuivre la confection des sacs à terre incriminés. Mais, sur une belle affiche qu'il fit placer dans Valenciennes prisonnière, l'Allemand retors spécifia que son interdiction ne

s'appliquait qu'aux sacs d'un certain format.

C'était la porte ouverte à toutes les fraudes. Louise Auquier s'empressa d'en profiter : elle réduisit simplement ou augmenta quelque peu la dimension de ses articles. Le tour était joué.

L'armée allemande fut ainsi pourvue de sacs à terre de diverses tailles, ce qui n'a en rien modifié l'efficacité de la défense ennemie, ni diminué les profits de cette confectionneuse sans scrupules.

Lorsque la sixième armée allemande, son principal client, changea de secteur et remonta plus au nord, Louise Auquier partit dans ses fourgons où elle entassa pêle-mêle personnel et matériel.

A Bruxelles, le petit commerce se poursuivait avec un succès croissant : c'est à ce moment que l'astucieuse couturière devint la cliente attitrée de la *Deutsche Bank*.

L'armistice arrêta net l'essor d'une aussi fructueuse industrie. Louise Auquier, en butte à quelque obscur pressentiment, fit, alors, virer d'urgence, son compte sur Munich. Puis, cette prudente opération réalisée, elle partit pour la capitale de la Bavière, où elle

comptait vivre honorablement des revenus d'une fortune aussi mal acquise.

Elle avait compté sans le Sort, cet enfant capricieux qui se joue de nos désirs et de nos calculs, se rit des possibilités et bouscule les certitudes les mieux assises.

En effet, après deux années d'exil, cette Française déracinée fut prise du mal du pays elle souhaita revoir Valenciennes et abandonna soudain retraite et sécurité pour retrouver la douceur de la terre natale.

Cette imprudence lui fut fatale. Identifiée par la police, elle a été, un beau soir, arrêtée en compagnie de son amant, un certain Otto Wild, dont elle avait fait la connaissance alors qu'il était adjudant de gendarmerie dans la sixième armée allemande.

De cet amant, elle avait eu un fils répondant au prénom peu français de *Wilhelm* qui, après la condamnation de sa mère, s'en est retourné avec Otto Wild à Munich.

Et l'enfant grandit, là-bas, heureux et insouciant peut-être, pendant qu'à Rennes la mère coupable use sa vie dans le creuset de douleur des travaux forcés.

## VIII

YVONNE SCHADECK, « L'ŒIL DE BERLIN »

« De tous les emplois le plus lâche  
est celui d'espion de sa patrie. »

BOURSAULT.

Et voici Yvonne Schadeck, brunette de trente-cinq ans, dont le sourire mauvais ne parvient pas à dissimuler une envie malade de mordre qui lui crispe les mâchoires.

Plusieurs fois déjà, on a dû arracher certaines de ses compagnes à sa fureur d'hystérique.

Cette femme affecte par des manifestations désordonnées, en voulant mordre les autres, d'exagérer l'état morbide dont elle est atteinte.

A force de montrer les dents à tout propos

et surtout hors de propos, Yvonne Schadeck a contracté une sorte de tic nerveux qui l'a fait surnommer à la prison de Rennes « le boule-dogue ».

Ah ! l'affreux dogue qui, durant la guerre, mordait à même la chair vive de la patrie !

— Allons, raconte ton histoire, lui dit une surveillante en la poussant du coude.

Yvonne Schadeck s'avance en ricanant :

— Genève ! C'était une belle ville... Je veux bien parler, mais aurai-je, au moins, un supplément de pitance ?

Le marché tacitement conclu, l'espionne poursuit en cherchant ses mots et en riant par avance de ses effets oratoires :

— Oui, j'en ai connu de beaux hommes. Et beaucoup... des centaines et des centaines. Un jour, on s'est bien amusé. C'était à Noisy-le-Sec. On était six dans le même lit...

Satisfaite d'avoir par ses rodomontades tenté de scandaliser la surveillante, cette fille affecte brusquement de pleurnicher :

— C'est Guasparre, le coupable. Moi, on m'a condamnée par erreur. Il faut le dire à Paris. Je veux sortir d'ici pour retourner à Genève...

Voilà ! C'est tout. Il sera impossible de rien

tirer de plus d'Yvonne Schadeck. De son procès, elle ne dit mot ; de son forfait, elle n'ex-

*Détention perpétuelle*

NOTICE INDIVIDUELLE

CHIFFRE 2000  
Du 11 Mars 1913

*Schadeck Yvonne Elise* née *Ambrault* (née à *Thiérzy* le 2 Janvier 1871)  
 domiciliée à *Paris, avenue de la Gare* condamnée par le 2<sup>e</sup> conseil de guerre permanent  
 du gouvernement militaire de Paris le 27 août 1912 pour *vol de bijoux avec effraction* et *vol de vêtements*  
 dans une enquête *partielle* (Sans condamner au délit de *vol de bijoux* et *vol de vêtements*)

CONDAMNATIONS ANTERIEURES

*3 ans 7 mois 1913 - sans sursis*

(Leur nombre, seulement, indication de la peine la plus grave encourue et du lieu où a été subie la dernière peine corporelle, ainsi que la date de la libération.)

ETAT CIVIL

Est-elle condamnée en tant qu'enfant, mineure, naturelle ou trouvée ?  
 Est-elle célibataire, veuve ou mariée ?  
 Nom du conjoint...  
 Nombre d'enfants (légitimes ou naturels).....

*Lechêne Marie Thérèse*

PROFESSION

Quelle est sa profession ?  
 Travaillait-elle pour son compte ou pour autrui ?  
 Exerçait-elle réellement sa profession ?  
 Vivait-elle dans l'oisiveté ?  
 Travail-elle agée au travail ?  
 Appartient-elle à la population urbaine ou rurale ?  
 (Plus ou moins de 2.000 habitants.)

*Coupeuse de cheveux.*

*Hyéna.*

MOYENS D'EXISTENCE

Quels sont ses moyens d'existence ?  
 Contribue-t-elle à l'entretien de sa famille ?  
 Sa famille peut-elle se passer de son aide ?

DEGRÉ D'INSTRUCTION ET RELIGION

Quel est son degré d'instruction ?  
 Quelle est sa religion ?

CONDUITE ET MORALITÉ

Comment était-il noté dans sa commune ?  
 Était-elle adonnée à l'ivrognerie ?  
 Se livrait-elle au libertinage et à la débauche ?  
 Vivait-elle en concubinage ?

AUTRES PARTICULARITÉS pouvant permettre d'apprécier la moralité du condamné et le degré d'indulgence dont il peut être l'objet.

101 113 114 115 116

V. D. P.

prime nul regret, mais elle se hâte de se proclamer innocente, elle aussi !



Yvonne Schadeck exerçait à Paris, quand la guerre éclata, l'honorable profession de coupeuse de chaussures.

Son amant, Alfred Guasparre, avait omis de rejoindre son corps à la mobilisation ; pour éviter les indiscrètes investigations de la gendarmerie, le couple décida de se rendre en Suisse où, affirmait l'homme, « on ne manquerait pas de trouver du travail. »

Du travail, ils en découvrirent effectivement l'un et l'autre, en allant tout droit, à leur arrivée à Genève, s'enrôler dans le service de renseignements du consulat d'Allemagne.

Après avoir été employée à diverses missions, sur lesquelles on manque de précision, et avoir participé à la surveillance de certain café où plusieurs de nos agents secrets avaient coutume de se rencontrer, Yvonne Schadeck fut, le 21 mai 1917, envoyée à Annemasse, où elle parvint à franchir la frontière grâce à un passeport truqué.

Débarquée le lendemain à Paris, l'ancienne coupeuse de chaussures s'acquitta avec zèle de sa mission.

Accompagnée d'une amie, dont on n'a pu

retrouver la trace, Yvonne Schadeck allait attendre les militaires de passage aux environs des gares du Nord, de l'Est, du Bourget et de Noisy-le-Sec ; après avoir fait, sous un prétexte quelconque, leur connaissance, elle leur soutirait fort habilement les renseignements avidement recherchés par l'État-Major d'Hindenburg : emplacements des régiments, numéros des secteurs postaux, cantonnements où les unités se rendent au repos, nombre des morts et des blessés lors des récents engagements, état des réserves dans les dépôts, etc...

Pour pousser plus avant son interrogatoire, sans éveiller les soupçons de ses victimes, la brune Yvonne entraînait les soldats jusqu'en son logis de l'avenue du Pont-de-Flandre. Là, sous les savantes caresses de la péripatéticienne, nombreux étaient les guerriers qui insouciant ou trop aveugles dans leurs épanchements, livraient à l'espionne des secrets de défense nationale, partant les clés de leur propre sécurité.

Ce manège dura plusieurs mois pendant lesquels le Grand Quartier allemand reçut, presque chaque semaine, des rapports détaillés.

Les missions dont l'espionne avait été chargée ayant été remplies à la satisfaction de ses chefs, on lui donna bientôt du galon dans l'armée du service secret. C'est ainsi qu'Yvonne fut affectée à la surveillance des points de chute des obus que la grosse Bertha — ce canon monstre dont nos experts en artillerie n'hésitèrent pas à nier péremptoirement l'existence — commençait à déverser sur Paris.

Pour pouvoir régler leur tir et modifier, au besoin, la charge de leurs obus à longue portée, les Allemands devaient rigoureusement être tenus au courant des points exacts d'arrivée de leur infernale mitraille.

Yvonne Schadeck fut — avec bien d'autres, certes — investie de ce soin.

Elle se mêlait à la foule des badauds accourus autour de l'immeuble endommagé, paraissait faire chorus avec elle, s'indignait de la forme nouvelle de la barbarie teutonne, mais était bien davantage occupée à enregistrer les dégâts occasionnés et à noter les détails réclamés par le *Tiergarten* <sup>1</sup>.

Le lendemain les renseignements passaient

1. Quartier Général de l'espionnage allemand.

en Suisse ; le surlendemain ils filaient sur Berlin.

Mais le métier de traître ne va pas sans risque. Tôt ou tard celui qui l'exerce le constatera à ses dépens. L'espionnage dirigé contre son propre pays n'est, au demeurant, qu'un lent suicide dont l'arrestation constituera le dénouement inéluctable.

Le 27 mai 1918, presque un an jour pour jour après son retour en France, Yvonne Schadeck se précipitait boulevard de Sébastopol pour juger des résultats d'un nouveau bombardement dirigé contre les gares du Nord et de l'Est, points stratégiques d'importance. Cette fois, sa curiosité parut suspecte ; elle fut arrêtée sur-le-champ par un officier du contre-espionnage.

Traduite devant le deuxième conseil de guerre du Gouvernement militaire de Paris, « l'œil de Berlin », comme on l'a qualifiée au cours des débats, fut condamnée à la déportation dans une enceinte fortifiée, peine qui fut commuée par la suite en détention perpétuelle.

Pendant les séances du conseil de guerre, l'accusée, bien qu'accablée sous le faisceau

des preuves de sa culpabilité, persista à nier.

Elle eut même l'inconscience dans son cynisme de narguer le tribunal et alla jusqu'à se montrer insolente à l'égard du colonel président.

Aujourd'hui, à Rennes, Yvonne Schadeck est classée dans la catégorie des mauvaises têtes. Il ne se passe pas de mois qu'elle n'aille en cellule.

Mais le cachot noir finit par avoir raison de ses vellétés de révolte. Quand on la pousse dans cette sombre cave où elle se trouve seule dans l'obscurité de son âme, alors la peur, une peur hallucinante, désordonnée, la saisit à la gorge.

Elle s'en va d'un mur à l'autre, tanguant comme par gros temps une goélette à la dérive. Les murailles, insensibles, se renvoient son corps d'automate et l'écho répercute son cri d'angoisse dans l'écrasement de la nuit qui l'étreint.

Puis, une plainte lente, caverneuse, qu'on dirait psalmodiée sur un *de profundis*, monte douloureuse vers l'étage supérieur où la vie promène sa rumeur.

C'est l'emmurée qui, vaincue, demande grâce !

La porte du tombeau s'ouvre-t-elle ? L'espionne, alors, tombe à genoux devant la surveillante dispensatrice de cette lumière qui fait fuir les démons tentaculaires de la nuit.

## IX

### LE BAPTÊME DU BAGNE

« Je voudrais pouvoir me dispenser de vous représenter un si pitoyable spectacle. »

FLÉCHIER.

Quittons ce quartier maudit et poursuivons...

Aujourd'hui, grand branle-bas dans l'atelier n° 3. Voici une nouvelle détenue que le sort mauvais vient mêler aux autres : Marie Despivant, une jeune Bretonne, condamnée par la Cour d'Assises des Côtes-du-Nord pour infanticide.

Cette malheureuse, qui a été séduite et abandonnée par quelque galant — histoire d'une banalité tristement quotidienne — était

trop pauvre pour élever l'enfant, venu elle savait à peine comment... et trop fière pour avouer sa lamentable aventure à ses parents, rudes envers elle et impitoyables aux humaines faiblesses.

Elle partit donc pour Saint-Brieuc chez une matrone à l'enseigne de sage-femme, grande « faiseuse » ou plutôt « défaiseuse » d'anges, qui l'opéra si malencontreusement qu'elle manqua mourir d'une métorrhagie — ce qui, sans doute, eût été préférable pour son destin...

Transportée en hâte à l'hôpital, Marie Despivant dénonça dans son délire et sa faute et celle de la sage-femme. L'une et l'autre durent, en conséquence, répondre du crime d'avortement devant la Justice des hommes.

La jeune Bretonne, à peine rétablie, comparut devant les assises ; au cours des débats, elle eut beau pleurer, crier son ignorance des peines antimalthusiennes, invoquer même son ignorance en toutes choses, l'avortée fut condamnée par le jury tout comme l'avorteuse. C'est la loi !

Et la voilà, ingénue déflorée — moins par l'amant que par l'hystéromètre de la sage-

femme, — astreinte à cinq ans de réclusion dans l'effroyable promiscuité de la prison de Rennes.

Encore pantelante de ses récentes émotions, hébétée par ses souffrances de la veille, la nouvelle venue tente de se soustraire à tous les regards qui, impitoyablement, plongent en elle, comme le bistouri dans la chair du patient.

Elle s'effare de la moindre chose, reste stupide à la première observation de la surveillante. Elle voudrait encore pleurer ; ses pauvres yeux brûlés par les larmes s'y refusent ; apeurée, hagarde, elle se laisse tomber sur un banc.

Puis, réveillée de sa torpeur par la bourrade de l'une de ses voisines, Marie suit, bête lasse et résignée, le long défilé des détenues s'acheminant vers le dortoir.

Voici son lit, le dernier de la rangée, situé sous le judas même de la surveillante.

Elle se déshabille, comme dans un songe. Enfin, blottie entre ses draps de toile rugueuse, elle trouve dans un sommeil consolateur l'oubli de son immense infortune.

Tout à coup, Marie est réveillée en sursaut

par un murmure qui s'avance inquiétant. Elle perçoit, dressée sur son séant, le bruit d'un piétinement menaçant autour de sa couche. Elle est, maintenant, entourée par ses compagnes d'infortune qui, avec des visages hostiles, des gestes fébriles, assiègent sa couche.

Brusquement, on lui arrache ses draps, on lui défait de force sa chemise, on s'empare de ses membres qu'on écartèle sans pitié. Plusieurs femmes sont là, au-dessus d'elle, autour d'elle qui la tiennent clouée sur son lit en s'accrochant à ses bras et à ses jambes. Marie suffoque et gémit ; on la bâillonne.

Puis, la scène se précise. Une femme s'agrippe sauvagement à ses cheveux...

A peine est-elle lassée qu'une autre la pousse et se précipite ; encore une, puis la suivante, et la danse lubrique, durant d'atroces minutes, tournoie autour de la malheureuse dans son rythme échevelé.

Marie, brisée par mille courbatures, le corps sanglant, le cœur désespéré, s'est évanouie.

Mais la sarabande infernale peut se poursuivre sur elle et... sans elle. Son corps, son

pauvre corps doit servir de pâture à tout le dortoir. C'est la règle inexorable en ce lieu : le baptême du baignoire, comme disent les détenues.

Oui, une à une, toutes les prisonnières ont exigé leur part de ce festin charnel, toutes sauf deux très vieilles et deux trop amoureuses l'une de l'autre pour vouloir distraire en d'autres bras leurs abjectes ardeurs.

Alors, une femme qui paraît commander aux autres — chaque dortoir n'a-t-il pas sa « reine » et chaque « reine » ses « favorites » ? — s'est détachée du troupeau. Elle s'approche du lit de la victime et, s'adressant d'une voix cavernieuse à l'une des détenues qui la suit, lui crie d'un verbe impérieux :

— Eh ! dis donc la rouquine, c'est à ton tour de te marier. Faisons vite. Choisis-tu la nouvelle pour épouse ?

Sur la réponse affirmative de la « rouquine », on procède à « l'union » de Marie Destivant, toujours évanouie, et de celle que la fatalité lui a donnée comme compagne d'intimité...

La cérémonie est fort simple : les femmes tournent autour du lit de la victime en fai-

sant, l'une après l'autre, le simulacre impie de bénir cette effroyable union.

A la fin, Marie, bien que crucifiée dans les parties les plus vives de son être, a repris ses sens épuisés. Elle saigne des yeux, de la bouche, des seins. Dans un effort désespéré, elle se soulève et aperçoit, encadré dans le judas dominant son lit, le visage de la surveillante de garde. Celle-ci, réveillée par le bruit, intime à toutes l'ordre de regagner leur lit.

Marie l'implore du regard, puis, saoule d'émotion et de douleur, elle cache sa tête sous l'oreiller. Elle arrive à douter de la réalité. N'est-elle pas le jouet d'un cauchemar, la victime d'une hallucination ?

Non, car voici la surveillante qui se penche et, constatant que tout est calme, ferme son judas, tire son rideau et se rendort dans son indifférence désabusée.

Mais, dira-t-on, pourquoi personne n'est-il intervenu ?

— Parce que personne n'intervient *jamais*...

En voici les deux raisons administratives :

1° Le règlement interdit formellement à

la surveillante de service de pénétrer seule dans un dortoir. C'est seulement en cas de désordres graves qu'elle fait prévenir son chef ; cette dernière n'est autorisée à franchir la porte du dortoir qu'escortée par cinq de ses subordonnées ;

2° Des scènes dans le genre de celle que j'ai été, bien malgré moi, contraint de narrer, se reproduisant plusieurs fois par mois, l'Administration blasée ne peut les considérer comme des « désordres graves ».

On a pris, en effet, l'habitude de livrer à elles-mêmes — c'est-à-dire à leurs instincts — les prisonnières dès qu'elles ont regagné leur dortoir.

A partir de ce moment, la surveillance devient passive ; tout au plus distribue-t-elle quelques punitions par le judas entr'ouvert.

C'est le lendemain seulement que se règlent les comptes de la nuit. Quand une femme, par exemple, a subi, comme cela s'est produit il n'y a pas si longtemps, le supplice du « verre pilé », les coupables descendent en cellule pendant que leur victime est transportée à l'infirmerie.

Ce supplice du « verre pilé » — il faut qu'on

le sache — est une effroyable coutume qui s'apparente aux tortures moyenâgeuses.

Lorsqu'une prisonnière a, soit quitté, en dehors des règles du jeu, la compagne qui lui a été désignée, soit « cafardé » et fait punir son dortoir ou son atelier, on lui applique cette épouvantable correction.

Le ou les bourreaux désignés se procurent, dans la journée qui précède la nuit du supplice, les déchets de verre provenant généralement de carreaux cassés et, le soir, dans la grande liberté du dortoir, blessent sauvagement la « condamnée » en lui enfonçant dans ses parties intimes ces morceaux de verre cruellement acérés.

Ces scènes effarantes m'ont été contées tout au long avec bien d'autres choses qu'il serait scabreux de reproduire ici.

Mais j'en ai assez dit, je pense, pour avoir montré les graves inconvénients du système actuel d'emprisonnement en dortoir et pour réclamer énergiquement — quelle que soit la dépense — la création de cellules individuelles dans le genre de celles qui, à Fresnes, sont affectées aux hommes. Les femmes pourront ainsi se soustraire à l'ignoble promiscuité nocturne.

Oui, ce scandale doit cesser ! Que les prisonnières travaillent en atelier durant le jour, rien de mieux. Mais qu'elles aient à subir, la nuit, des dépravations dont l'horreur fait frissonner : voilà qui est infâme !

Ainsi, une honnête mère de famille — ou une jeune fille irréprochable au point de vue des mœurs — condamnée à une peine de réclusion pour vol, devra endurer ces supplices sadiques, dangereux pour sa santé autant que dégradants pour sa chair.

Il faut de toute urgence séparer les prisonnières, ne plus permettre à l'ivraie de contaminer le grain dont on espère encore une floraison possible.

## X

### UN DRAME AU PRÉTOIRE

« La justice passa la balance à la main. »

BOILEAU.

Une condamnée à vingt ans de travaux forcés, Renée Daraud, a féroce­ment plongé dans le sein de l'une de ses voisines de réfectoire une cuillère d'étain habilement subtilisée et dont elle avait patiemment usé le manche contre une grosse pierre de la cour.

La coupable a été immédiatement jetée en cellule ; c'est aujourd'hui qu'elle doit comparaître devant le tribunal de la prison.

Ce tribunal, appelé prétoire, siège tous les vendredis. Il est présidé par le directeur de

la prison, assisté de l'économe et du greffier comptable.

Il tient ses assises dans une vaste salle blanche aux encadrements de chêne et qui ressemble comme une sœur à une justice de paix quelconque de Landerneau ou de Montmorillon.

Le buste en plâtre de la République s'ennuie là-haut sur son étagère de série ; il domine mélancoliquement le fauteuil présidentiel, prétentieux et inconfortable à souhait.

Devant l'estrade se dresse une barre sèchement semblable à celle de tous les tribunaux ; sur les moignons de ses bras amputés viendront, tout à l'heure, s'appuyer les condamnées, poursuivies cette fois pour des infractions au règlement.

Mme Charlier remplit l'office d'accusateur public et le premier gardien celui d'huissier audiencier.

Les débats ont lieu à huis clos. Seul l'aumônier est admis à assister à ces humbles procès, dont les phases pseudo-judiciaires se déroulent loin du monde extérieur.

L'affaire Daraud est la grande cause inscrite au rôle du jour.

Avant elle, il faut expédier quelques menues vétilles d'une banalité hebdomadaire.

— Appelez la première affaire, ordonne le directeur.

On fait entrer une petite vieille rabougrie, au teint terreux rongé de couperose et qui clignote de ses yeux chassieux.

— Vous vous êtes permis, dimanche dernier, lui dit le président en bougonnant, de cueillir subrepticement quelques pâquerettes dans l'herbe de la cour, puis vous avez refusé de remettre ces fleurs à la surveillante ; enfin, vous avez préféré les avaler pour la narguer. Est-ce vrai ?

— Je vais vous dire, ânonne la sexagénaire, j'avais envie de ces fleurettes, une envie folle... Mme Louise m'ayant surprise m'a bousculée et violemment frappée à la tête. Si je suis punie, je veux qu'elle le soit aussi, moi...

Ce mot de justice, nous allons l'entendre bien souvent ; c'est le refrain immuable qui scandera tous les couplets du répertoire de ces femmes.

Mais le directeur n'a pas le temps de s'ar-

rêter à de pareilles considérations. Il crie à l'huissier audiencier :

— Faites approcher la surveillante.

Mme Louise, grande, sèche, anguleuse, s'avance d'un pas décidé. Elle foudroie du regard l'avaleuse de pâquerettes.

— Les faits sont-ils exacts ? questionne le président.

— Parfaitement, monsieur le Directeur. Si j'ai empêché cette femme de cueillir des fleurs, c'est que le règlement réproouve les dégradations de ce genre.

— L'avez-vous ensuite frappée comme elle le prétend ?

A ces mots, Mme Louise devient écarlate, comme si elle allait éclater d'une apoplexie foudroyante. Elle s'indigne :

— C'est un abominable mensonge. Je ne bats jamais les prisonnières ; d'ailleurs, le règlement l'interdit.

Et Mme Louise poursuit sa déposition en parlant encore et toujours du règlement, disant tantôt que le règlement n'a pas prévu ceci, tantôt que le règlement autorise cela. Quand elle prononce ce mot sacro-saint, elle ferme les yeux, pénétrée de respect, comme

un fidèle devant l'autel de sa divinité.

Déjà la cause est entendue. D'un bref clinement d'yeux, le président interroge ses assesseurs, qui répondent en s'inclinant avec déférence.

— Deux jours de pain sec, huit jours sans promenade, quinze jours de privation de correspondance, un mois de suppression de visites. Greffier, inscrivez.

La peine est immédiatement transcrite sur un grand registre à dos vert, sur lequel s'étale complaisamment l'énumération des punitions habituellement distribuées par le tribunal du prétoire.

En voici l'édifiante nomenclature :

- 1° La réprimande ;
- 2° L'amende ;
- 3° La privation de cantine ;
- 4° La privation de pitance ;
- 5° Le pain sec ;
- 6° La privation de promenade ;
- 7° La privation de correspondance ;
- 8° La privation de visite ;
- 9° La salle de discipline ;
- 10° La simple cellule ;

- 11° La cellule avec camisole de force ;
- 12° La cellule obscure ;
- 13° La cellule obscure avec camisole de force ;
- 14° La cellule obscure avec fers et menottes.

Cette liste a le défaut de dater quelque peu ; elle n'est plus à jour depuis que les peines de « salle de discipline » et de « cellule obscure avec fers et menottes » ont été supprimées par un décret de septembre 1922 qui interdit l'application de certaines dispositions trop rigoureuses de l'article 614 du Code d'instruction criminelle.

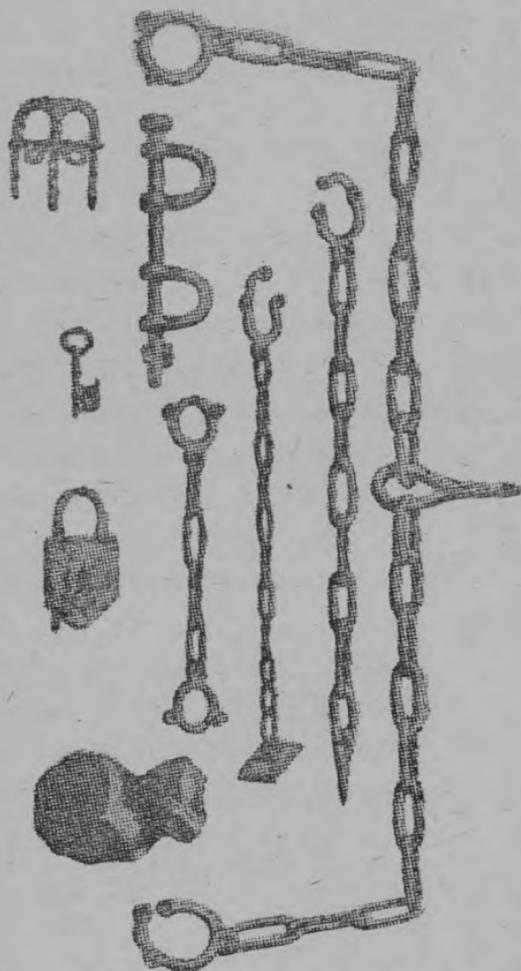
A titre documentaire, il n'est pas superflu de rappeler que la punition dite de salle de discipline consistait à contraindre les condamnées à tourner sans trêve pendant des heures autour d'une pièce exigüe au centre de laquelle se tenait la surveillante, tel l'écuyer à la chambrière au milieu de son manège.

\*  
\* \*  
\*

On appelle la deuxième affaire.

C'est le tour d'une femme qui a été sur-

FERS ET MENOTTES



Quelques anciens instruments de répression photographiés au bagne des femmes. Leur usage a été supprimé par décret du 15 septembre 1922.

prise pendant qu'elle tentait de faire passer subrepticement un billet à une de ses compagnes.

La pièce à conviction a été versée aux débats. En voici la fidèle transcription :

« Mélie, si tu regardes encore la négresse et si tu la préfères à moi, il y aura du vilain avant peu. »

Et c'est signé : « Ta môme. »

La coupable, une blonde adipeuse, aux bras flasques et aux jambes molles, s'approche de la barre d'un air las.

C'est une Parigote ; elle s'exprime dans le plus pur parler de Belleville.

— Ben quoi ! J'ai envoyé un *biston* à Mélie qu'est ma femme, pour la prévenir que ça allait barder. Faudrait voir à ce que la moricaude ne me coure pas sur l'haricot !

— Quelle est donc cette négresse ? demande le directeur d'un air détaché.

— C'est, répond Mme Charlier, le numéro 325, l'Algérienne qui a été condamnée à vingt ans de travaux forcés pour avoir étouffé ses deux enfants sous son matelas.

La Parisienne se voit rapidement privée pendant huit jours de pitance, pendant

quinze jours de promenade et pendant un mois de lettres.

Avant qu'on ne passe à l'affaire Daraud, un gardien fait entrer deux femmes qui ont spontanément demandé à comparaître.

La première, une grosse paysanne à la démarche pesante, s'est mis dans la tête d'écrire au ministre et elle vient en demander l'autorisation, comme cela se doit, au milieu du prétoire.

— Que lui voulez-vous donc encore au ministre ? s'écrie le directeur impatienté.

— Je veux, répond cette femme avec son accent bas-normand, que ce monsieur s'occupe de moi pour me tirer d'ici. Je suis innocente, je veux le lui redire, et puisqu'il est ministre de la Justice, il doit, lui, la connaître la justice.

Le directeur paraît se radoucir et, comme s'il était brusquement séduit par la logique de ce raisonnement simpliste, il déclare à voix haute :

— C'est entendu, je vous autorise exceptionnellement à adresser votre supplication à M. le Ministre.

Puis, très bas, à l'oreille de la surveillante en chef, il murmure :

— A ne pas expédier, cela va de soi. A jeter à la boîte... aux ordures.

Au tour de la deuxième solliciteuse. C'est une infirme qui traîne sa jambe ankylosée, tel un fardeau inutile. Elle est, en outre, borgne : son œil crevé, laiteux et qui fait penser, malgré soi, à celui d'un poisson mort, fixe inerte le tribunal.

— Parlez haut ! Nous vous écoutons.

Et le directeur porte à l'oreille sa main droite, transformée pour l'occasion en cornet acoustique.

Cette ruine suppliante présente sur un ton de confessionnal sa requête :

— Mon Président, je vous demande bien humblement l'autorisation de me faire protestante et de quitter la prison de Rennes pour aller à Montpellier.

A ce moment, Mme Charlier croit devoir intervenir aux débats :

— Monsieur le Directeur, le désir de cette conversion assez inattendue n'a germé dans l'esprit de la détenue que pour lui permettre d'aller passer dans le Midi un hiver qui s'annonce rigoureux. Depuis que les condamnées appartenant à la religion protestante

ont reçu l'autorisation d'aller à Montpellier les catholiques veulent les suivre et deviennent protestantes pour la forme. En trois mois — je crois devoir le souligner — nous avons assisté à dix-sept conversions de ce genre. La prison risquerait de se vider, si on n'y mettait bon ordre. Heureusement que l'été prochain, sans nul doute, les calvinistes de Montpellier demanderont à se faire catholiques pour aller à Rennes et fuir la chaleur !

Le directeur interpelle alors l'infirmes :

— Pourquoi voulez-vous abjurer ainsi votre religion ?

— Le Dieu des catholiques, répond la femme sans se troubler, ne m'a pas empêchée d'aller au bain. Peut-être celui des protestants m'en fera-t-il sortir... Et puis c'est mon droit ! Le règlement m'autorise à demander le ministère d'un pasteur... et comme il n'y en a pas ici, ajoute-t-elle finement.

— Nous ne sommes pas dupes de vos intentions, répartit le directeur. Malgré cela, vous partirez par le prochain convoi. Bon voyage !

A ces mots, l'infirmes se met à sautiller de joie sur sa jambe valide ; elle cligne malicieusement de la paupière sur son œil blanc en

passant devant la surveillante en chef. Oui elle ira, elle aussi, comme les privilégiées de la vie, passer l'hiver dans le Midi ensoleillé !

Enfin, on amène la femme Daraud qui, étroitement escortée par deux surveillantes, s'avance, le dos voûté. On a gardé pour la clôture des débats ce gibier de choix.

— Vous reconnaissez avoir blessé sauvagement une de vos compagnes, lui demande le directeur. Nous avons fait preuve jusqu'ici à votre égard d'une bienveillance excessive ; cette fois, nous allons être obligés de sévir.

En entendant ce discours, la femme Daraud, petite, maigrichonne, rougeaude, est secouée d'un long frisson. Elle tente de s'expliquer, mais une toux aigre, impérieuse, lui coupe toutes ses phrases.

Le président entend mal, il s'énerve et veut faire répéter.

Mais déjà la femme Daraud est devenue cramoisie ; brusquement elle se met à hurler dans le prétoire le vocable qui assura la célébrité de Cambronne et pimente encore aujourd'hui les reparties de Mlle Maud Loty puis elle rugit :

— J'en ai marre, vous êtes une bande de dégueulasses...

A ces mots on se précipite sur elle, on l'empogne rudement par les bras et on s'efforce de la faire sortir.

Mais la femme Daraud se débat rageusement ; elle tombe, se relève, et finit par rouler par terre.

En cherchant à se libérer des mains qui l'enserrent, elle a frappé de son poing osseux une surveillante dont le nez meurtri saigne abondamment. Et voilà les dalles du prétoire rougies par la bataille !

Sur son estrade, le président s'est levé ; il tente en vain de dominer l'orage.

Peine perdue ! L'énergumène maintenant se défend à coups de pied.

Un acte d'autorité s'impose ; le directeur ordonne :

— Emmenez immédiatement cette femme dans la cellule obscure. Ça la calmera...

A peine l'indisciplinée a-t-elle entendu l'arrêt qui la frappe, que déjà elle se débat plus mollement, tandis qu'on l'entend murmurer :

— Oh ! non, pas le *jetar*. Oh ! non, pas ça...

## XI

### LE SUPPLICE DU « JETAR »

« Puis li liast on poins et piez ;  
Si fust jetez trestoz liez  
En la charte ou en la geôle. »

LE ROMAN DE RENART.

On ne conduit pas les femmes au quartier cellulaire, on les y pousse, mieux on les y traîne, paquets vivants qui s'accrochent à toutes les aspérités du chemin. Elles savent ce qui les y attend !

On recourt à la cellule lorsque les amendes diverses, privations de cantine, de pitance, de promenade et autres sont restées sans effet ou qu'il s'agit du châtement d'une faute particulièrement lourde.

Les cellules : petites pièces rectangulaires de un mètre de large sur trois de long, aménagées dans le sous-sol de la prison. Défendu par d'énormes barreaux, un vasistas étroit s'ouvre au haut de la muraille ; son volet ne laisse pénétrer l'air et la lumière que très parcimonieusement.

En outre, à la moindre protestation ou velléité de rébellion, on ferme hermétiquement le vasistas et l'encellulée se trouve ainsi complètement retranchée du monde extérieur.

Toutes les vingt-quatre heures, on distribue une demi-boule de pain (350 grammes) et une gamelle de soupe. Deux fois par jour l'huis s'entre-bâille et une main hâtive dépose un quart d'eau tiède. Le reste du temps, il n'est pas permis d'avoir soif...

Pour essayer de lutter contre l'humidité qui, durant la nuit, paralyse ses membres, la prisonnière s'allonge enroulée dans une méchante couverture sur la planche rugueuse qui lui sert de lit.

Mais comment atteindre au sommeil dispensateur de l'oubli, sur cette couche hostile, contre ces murs qui pleurent, alors que la soif brûle le gosier, la faim tenaille l'estomac

et que le ventre est déjà tordu par les crispations du jeûne !

On m'a dit que dans la cellule n° 3, une femme était devenue folle. La folie, qu'est-ce donc, sinon cette imperceptible fêlure qui grandit, s'étire, se développe et finalement étreint le cerveau tout entier, avant de le faire chavirer d'un seul coup ?

La malheureuse ! Une sarabande infernale s'était mise à tournoyer en elle de sa tête vide à sa poitrine en feu.

En proie à un vertige hallucinant, elle en vint à se frapper le front, furieusement, contre les parois du caveau et tomba évanouie.

Lorsque, bien plus tard, une surveillante la releva, pauvre chose inerte rongée de fièvre, on s'aperçut qu'elle portait une plaie profonde au bras droit : elle s'était dans son délire mordue atrocement, mordue comme pour se dévorer elle-même...

\* \* \*

Mais le supplice du *jetar* constitue une punition plus effroyable encore. Le *jetar* est

un cachot obscur, sans un souffle d'air et privé du moindre rai de lumière. Ici, c'est la nuit totale où l'on descend vivant comme dans l'immensité sombre d'une tombe.

Le *jetar* — on ne prononce jamais ce nom à Rennes sans qu'un tremblement saisisse tout votre être — est une sorte de boyau étroit, capitonné de mauvaise laine pour empêcher les détenues de se fracasser la tête contre la muraille ; on y accède par une trappe qui se lève et s'abaisse dans une rainure de fer et que manœuvre, comme un pont-levis, la surveillante de service.

Ici, plus de planche, plus de couverture.

Quand la femme que l'on vient de précipiter, hurlante de frayeur dans cet *In pace*, cherche malgré tout à se blesser aux parois gluantes de sa tombe, aux endroits où le capitonnage est usé, on se hâte de lui faire endosser la camisole de force.

Cet impitoyable carcan est un corset en grosse toile bise, terminé par deux manches munies chacune d'une coulisse au moyen de laquelle on fixe le bout des doigts de la prisonnière en les bridant étroitement.

Si la femme se débat, se révolte contre

l'immobilité à laquelle elle est ainsi astreinte, la gêne deviendra souffrance et la souffrance un intolérable martyre : il lui semblera qu'un morceau de braise brûle chacune de ses mains.

Voici comment l'opération se pratique : on replie les bras derrière le dos en forme de croix de Saint-André, de façon que la main gauche soit liée sur l'épaule droite et la main droite fixée à l'épaule gauche. Les manches sont prolongées par des bretelles en cuir qui s'enroulent autour de la taille. Quand le torse est ainsi encerclé dans cette inflexible armature, on serre le tout. Le buste se trouve alors paralysé comme dans un étau et ce corps boudiné n'a plus forme humaine.

La révoltée persiste-t-elle à se débattre, c'est l'oppression anxieuse, puis la suffocation ; le sang reflue à la tête, empourpre les joues ; la poitrine halète spasmodiquement.

Comment, dira-t-on, la malheureuse peut-elle, dans ces conditions, se nourrir ? Si la crise de fureur hystérique n'a pas pris fin quand sonne l'heure du repas, la surveillante, stricte observatrice d'un règlement intangible, apporte la gamelle emplie de soupe ; elle la

dépose à terre, — parfois bien près d'un autre récipient qui, dans ce lieu de misère, sert aux inexorables exigences de la nature.

Torturée par la faim, la femme — sa crise apaisée — s'agenouille tant bien que mal et tente de laper son écuelle.

Mais si la misérable a, dans sa fureur, renversé sa soupe, elle n'aura d'autre ressource que de lécher goulûment, à plat ventre, la dalle souillée, disputant même, d'aventure, aux rats sa répugnante pâture...

Il faut compter, en effet, avec ces indésirables compagnons qui, enhardis devant cette loque sans défense, rôdent autour d'elle et vont parfois jusqu'à enfoncer leurs dents aiguës dans sa chair douloureuse.

On a peine, en vérité, à se représenter un être humain, si dépravé soit-il, réduit à d'aussi dégradantes extrémités.

\*  
\* \*  
\*

Mais il est des cas où — si inhumaines qu'elles puissent paraître — des mesures de coercition encore plus violentes sont rendues nécessaires.

Pour les incorrigibles invétérées, la camisole de force se complète d'une corde qui tombe dans le dos de la femme et, passant sous les jupes, vient se fixer sur son ventre. Ainsi ligotée, la prisonnière est obligée de rester sans cesse accroupie ou assise le buste entre les genoux, car chaque fois qu'elle tente de se redresser, la corde tendue sous son bas-ventre pénètre plus avant dans sa chair blessée...

A mesure qu'elle se sent meurtrie dans ses parties les plus sensibles, sa souffrance s'exaspère ; elle grince sauvagement des dents, et quand les hurlements deviennent d'intolérables blasphèmes, on est forcé de recourir au bâillon.

Ces mesures d'extrême rigueur ne sont, fort heureusement, que très exceptionnellement employées ; en général, au bout de cinq à six heures de camisole, la plus forte tête s'avoue matée.

Peu à peu le bruit s'apaise dans la cellule obscure ; on n'entend plus qu'un gémissement semblable à un râle.

D'une voix mourante la femme implore sa gardienne :

— Pitié ! Madame, pardon ! pitié ! Ne me laissez pas mourir !

Si la surveillante juge que le châtement a assez duré, alors, mais alors seulement, elle dénoue la corde, et la femme enfin libérée ne demeure plus qu'emprisonnée dans l'obscurité.

A ce moment, elle a perdu, croyez-le, tout désir de rébellion. Elle n'est plus qu'une bête blessée, une pauvre chose inerte et pantelante...

## XII

### LE « REFORMATORY » DE SHERBORN

« L'abbé de Saint-Pierre pense que les établissements les plus utiles ont périodiquement besoin de réforme ; il les compare à des horloges, qu'il faut de temps en temps nettoyer et remonter. »

D'ALEMBERT.

Et mon pèlerinage se termine...

Après le tableau déconcertant des pratiques surannées en usage dans nos vétustes prisons, il m'a paru intéressant, en guise de conclusion, de mettre en parallèle le curieux système d'amendement qui vient d'être instauré dans le Nouveau Monde.

Tandis que le service pénitentiaire français, empêtré dans un arsenal de lois d'un

autre âge, piétine dans les sentiers rebattus, les Américains, eux, n'ont pas craint d'innover hardiment en la matière.

Partant d'un principe tout différent du nôtre, ils estiment que la prison est plus éducative que punitive. Les femmes doivent y contracter des habitudes d'ordre, de propreté, voire même d'élégance. Leur permettre un certain confort : voilà la récompense. Les contraindre à végéter dans une ambiance toute d'abandon, de dénûment et de tristesse : voilà la punition.

Une conception aussi originale n'a pu être exécutée que grâce à une véritable révolution dans le système pénitentiaire importé d'Europe. Mais cette révolution s'est accomplie sans heurts dans ce pays neuf, souvent déconcertant, où évolue un peuple désentravé de toute tradition, auquel ne répugnent pas les tentatives les plus hardies.

En construisant, à Sherborn, dans les environs de Boston, une prison modèle pour femmes, d'un genre encore inédit, les Américains ont voulu étonner notre vieux monde. Nous allons voir qu'ils y ont réussi.

Le *Reformatory* a été installé au grand so-

leil des champs, près d'une eau vive où, en été, certaines détenues se baignent librement.

Y a-t-il des murs à Sherborn ? Les prisonnières peuvent en douter, car de la fenêtre de leur chambre il ne leur est possible d'apercevoir qu'une verte frondaison égayée de parterres fleuris. Les sombres barreaux, les lourds cadenas, les épaisses grilles et les hautes murailles de Rennes n'ont pu trouver leur utilisation dans ce *Reformatory* particulièrement réformateur.

Ici, l'air et la lumière inondent la prison de leurs clartés. Tout est gai, tout est pimpant dans cette belle demeure qui s'apparente mieux à un sanatorium qu'à l'une de nos geôles européennes.

On se croirait, devant ces bâtiments en briques rouges ceinturés de massifs d'hortensias bleus, dans le luxueux *cottage* de l'un des opulents fermiers du Massachusetts. Des allées soigneusement ratissées conduisent à la véranda où une armée de rocking-chairs invite au *farniente*. Cette véranda constitue pour les détenues une appréciable récompense. Suivant leur bonne ou leur mauvaise conduite, on leur permet ou on leur refuse une

sieste apaisante devant les coteaux boisés de ce site campagnard.

A l'intérieur de la maison, de larges couloirs aérés comme ceux d'une quelconque maison de santé, de beaux réfectoires, de modernes ateliers et de coquettes chambres individuelles ; les Américains ont compris tout le danger des promiscuités nocturnes.

Ici, quatre classes de détenues quelles que soient les condamnations subies, la durée de l'emprisonnement et la nature du délit.

Toute nouvelle venue est versée d'office dans la quatrième section, celle d'où le confort est banni. Elle est habillée de vêtements usagés aux sombres couleurs, mange dans de la vaisselle grossière posée sur de lourdes tables de marbre, couche sur une méchante paille entre des draps rugueux.

Mais il lui est loisible, grâce aux bonnes notes obtenues, de changer de catégorie et d'améliorer son sort. Le régime, en effet, s'adoucit dès que la prisonnière gravit un nouvel échelon.

Les femmes de la première classe portent même d'élégantes blouses blanches semblables à celles des *nurses* britanniques.

Chacune des sections intermédiaires jouit d'un statut particulier : la nourriture est plus ou moins substantielle et les mets plus ou moins bien apprêtés.

Parfois — et c'est là l'ultime récompense — on accroche sur leur poitrine une cocarde rouge qui donne droit, entre autres faveurs, à une portion quotidienne de toasts beurrés et de cake au gingembre, le tout arrosé de la traditionnelle tasse de thé.

La salle à manger des bien notées, où est servi ce *five o'clock*, s'apparente vraiment à celle d'un bon hôtel de second ordre. Tout y est plaisant à l'œil, la vaisselle comme les verres ; des nappes aux couleurs vives recouvrent d'élégants guéridons.

Le dimanche, ces détenues privilégiées sont autorisées à faire de la musique ou à utiliser les ressources de la bibliothèque de la prison. Quatre fois par semaine, elles assistent à des cours d'art ménager.

Trois remarques à faire sur Sherborn :

1<sup>o</sup> Comme en France les femmes sont astreintes au silence absolu ; on leur permet, toutefois, de parler librement entre elles du-

rant deux récréations quotidiennes d'une demi-heure.

2° Comme en France les détenues confectionnent des articles de lingerie, mais elles sont employées, à tour de rôle, dans tous les services de la prison (cuisine, infirmerie, buanderie, etc.). On les met ainsi à même de perfectionner leur éducation ménagère.

3° Aucun homme n'est admis à exercer une surveillance quelconque dans le *Reformatory*. Les fonctions de directeur, de greffier, de médecin, de chapelain même sont toutes remplies par des femmes.

Ce nouveau système pénitentiaire donne, paraît-il, les meilleurs résultats. Les criminelles les plus invétérées, les plus déchues s'efforcent, par une conduite exemplaire, d'améliorer leur sort en méritant la récompense d'une classe supérieure. Elles y sont poussées par une sorte d'émulation de laquelle toute vanité féminine n'est peut-être pas bannie.

Mais ici la discipline est implacable. La directrice possède le pouvoir dictatorial d'un capitaine à la barre de son navire.

Elle le fit bien voir le jour où, dans la

surexcitation d'une après-midi orageuse, une détenue lui refusa obéissance et osa lever la main sur elle. Sur son ordre on creusa immédiatement un trou dans la terre humide, et lorsqu'il fut assez profond, on y précipita la révoltée.

La fosse fut alors comblée et la rebelle enterrée jusqu'à la tête. Elle demeura dans cette position étouffante durant de longues heures. Vaincue, enfin, elle implora sa grâce.

## XIII

### DE LA CHAISE ÉLECTRIQUE AU COUPERET

« En quelque lieu que se trouve un coupable, il y rencontre un accusateur, un juge et un bourreau. »

LEMAITRE.

Les Américains n'hésitent pas à user de coercitions corporelles vis-à-vis de leurs prisonnières. Ignorant nos préjugés latins, ils se gardent d'une sensibilité déplacée à l'égard de femmes dont les fautes ne méritent nulle pitié.

Tout récemment, une détenue enfermée au *Reformatory* pour y subir cinq années de *hard labour* fut convaincue d'avoir été l'instigatrice d'un crime crapuleux demeuré im-

puni. Pour répondre de ce nouveau forfait, elle comparut, après une instruction sommaire, devant un tribunal qui, en une séance et sans formalités superflues, la condamna à mort.

La loi américaine qui, par ailleurs, protège la femme d'une manière jugée parfois excessive par des âmes françaises, est pour l'égalité absolue des sexes devant le bourreau.

La directrice de Sherbon vint donc signifier à la condamnée que le gouverneur de l'État ayant refusé tout sursis à l'exécution, elle devait se préparer à mourir dans deux jours, à l'instant précis où les douze coups de minuit sonneraient au beffroi de la maison d'arrêt.

Au jour fixé, la malheureuse fut réveillée on l'autorisa à écrire des lettres d'ultime adieu à sa famille et à s'entretenir avec le chapelain.

A vingt-trois heures, on fit entrer la condamnée dans une cellule spéciale, appelée « chambre de mort », qui s'ouvre directement sur la pièce fatale où la chaise électrique attend... toutes lanières pendantes.

Entièrement métallique, afin d'assurer aux

contacts le maximum d'efficacité, cet appareil est composé d'un siège, d'un dossier et de bras en fer pourvus de crampons ou de griffes.

Devant la chaise tragique des bancs de bois sur lesquels prendront place les témoins habituels des exécutions : magistrats, gardiens, journalistes.

A vingt-trois heures cinquante, dans un silence impressionnant, la porte de « la chambre de mort » s'ouvrit et se referma sur la condamnée que des gardiens maintenaient étroitement.

On la poussa vers la chaise électrique.

En un tour de main, les aides la firent asseoir et quelques secondes après la femme, enserrée dans les lanières, se trouva dans l'impossibilité de se débattre. Pas un cri, pas un mot ne sortirent de sa bouche crispée en un effroyable rictus. Ses tempes se mouillèrent. Ses paupières battirent fébrilement.

De sa cabine, le bourreau annonça que l'heure était venue ; chacun s'écarta. Il abaissa un commutateur de cuivre : le corps de la suppliciée accusa un brusque soubresaut ;

dans les liens qui l'entravaient ses bras parurent se tordre, tandis que ses veines se gonflèrent à éclater ; son visage trahit une indigne horreur.

Deux nouvelles secondes... le corps, foudroyé, tressauta une dernière fois, puis la tête retomba inerte. Il était minuit trois.

A minuit neuf, le courant fut arrêté et la mort officiellement constatée.

La justice américaine était passée !

. . . . .

A nous, Français, l'exécution d'une femme semble barbare. La peine capitale appliquée au sexe faible est, d'ailleurs, sortie de nos mœurs, le Président de la République graciait automatiquement toutes les condamnées.

Pourtant, il fut une époque — qui n'est pas tellement éloignée de la nôtre — où nous ne faisons pas montre d'un tel excès de sentimentalité assortie d'une pointe de galanterie souvent fort déplacée.

Jusqu'en 1882, on guillotina en France indistinctement des représentants de l'un et l'autre sexe.

La dernière exécution féminine de Louise Cannet remonte à cette date. Elle devait clôturer le cycle des peines capitales appliquées aux femmes, à la suite d'un accident dramatique qui vivra longtemps dans le souvenir des témoins décontenancés.

... Ce matin-là la sanglante machine de Guillotin dressait ses bras vengeurs devant la porte de la prison d'Évreux.

M. Deibler, père de notre actuel M. de Paris, vint au greffe recevoir livraison de la détenue. Il l'entraîna suivant l'usage. L'aumônier, la précédant et marchant à reculons, tenta de lui dissimuler la vision horripilante du sinistre triangle d'acier.

Le bourreau, d'une poussée rapide, fit tomber la suppliciée sur la fameuse planche à bascule qui roula avec le corps jusque sous le couperet.

La tête s'engagea dans la lunette; le moment suprême était venu. M. Deibler actionna le levier, improprement appelé « dé clic », qui permet la chute brutale du couperet.

Celui-ci, libéré de ses contrepoids, commença à descendre; tous les assistants guettaient anxieusement le bruit caractéristique

de la lame d'acier brisant la colonne vertébrale et sectionnant les muscles..

Tout à coup — ô stupeur ! — le couperet s'immobilisa à quelques centimètres à peine du cou de la condamnée.

Vite, on se précipita sur la machine. Bourreau et aides s'affolèrent. Que s'était-il donc passé ?

Du fait d'une légère déclivité du sol passée inaperçue, les deux montants de bois n'étaient pas rigoureusement parallèles, aussi le couperet se trouva-t-il coincé entre les deux rainures et arrêté net dans sa course.

Les officiels se concertèrent. Incontinent ils décidèrent de délivrer la condamnée qui hurlait d'effroi. On lui fit en hâte regagner sa cellule.

Le procureur, témoin horrifié de cette exécution manquée, crut-il à une manifestation surnaturelle en faveur de la condamnée ? Toujours est-il qu'il se décida à envoyer — fait sans précédent dans les annales judiciaires — le télégramme suivant au chef de l'État :

« Exécution capitale n'ayant pu avoir lieu pour cause force majeure, ai pris sur moi gracier en votre nom la condamnée. »

M. Grévy n'eut qu'à s'incliner devant cette fatalité plus forte que son autorité ; il ratifia, séance tenante, la grâce accordée en son nom, mais sans son consentement.

Depuis cette date mémorable, les présidents de la République pensant peut-être que le destin, galant, pourrait se manifester à nouveau en faveur des femmes, et ne voulant pas compromettre la majesté de la justice dans semblable aventure, préférèrent dispenser sur toutes — indistinctement — la grâce élyséenne.

« Un livre ? C'est une lettre que l'on adresse à tous ses amis inconnus. »

M<sup>me</sup> DE STAËL

FIN



# TABLE

---

PRÉFACE.....	I
MON PÈLERINAGE.....	III
LEUR CALVAIRE.....	VII

## PREMIÈRE PARTIE

### LES DESSOUS D'UNE GEOLE DE FEMMES

I. — PREMIÈRE ÉTAPE : LE DÉPOT.....	1
II. — LA MAISON MAUDITE.....	9
III. — SUR LE PONT D'AVIGNON.....	20
IV. — AU « SAINT-LAZARE'S GRILL ROOM »..	38
V. — LES PETITS MÉTIERS DES PRISONS... ..	46
VI. — DES « CAPITULAIRES » DE CHARLE- MAGNE AUX ÉDITS DE M. CHIAPPE. ....	56
VII. — AU QUARTIER GÉNÉRAL DE LA SYPHILIS.....	67
VIII. — LA MÉNAGERIE.....	78
IX. — LA BOITE AUX LETTRES DE SAINT- LAGO .....	84
X. — LES « PETITS LAZARISTES ».....	90
XI. — LES SATURNALES DE SAINT-LA- ZARE .....	97
XII. — UNE NUIT DE FOLIE.....	104

*DEUXIÈME PARTIE*

## LES DESSOUS DU BAGNE DES FEMMES

I. — A RENNES, « MAISON CENTRALE DE FORCE ET DE CORRECTION ».....	115
II. — DANS LE ROYAUME DU SILENCE...	124
III. — LE JURY ET SES INCONSÉQUENCES.	136
IV. — DES FILLES SOUMISES AUX AVOR- TEUSES.....	143
V. — LES GRANDES CRIMINELLES.....	151
VI. — DES HYSTÉRIQUES AUX ESPIONNES.	161
VII. — UNE MILLIONNAIRE AU BAGNE....	173
VIII. — YVONNE SCHADECK, « L'ŒIL DE BERLIN ».....	180
IX. — LE BAPTÊME DU BAGNE.....	190
X. — UN DRAME AU PRÉTOIRE.....	199
XI. — LE SUPPLICE DU « JETAR ».....	212
XII. — LE « REFORMATORY » DE SHERBON.	220
XIII. — DE LA CHAISE ÉLECTRIQUE AU COUPERET.....	227

ACHEVÉ D'IMPRIMER POUR  
LES ÉDITIONS DE FRANCE  
PAR L'IMPRIMERIE CRÉTÉ  
A CORBEIL (SEINE-ET-OISE)  
LE 10 MAI 1934 -:- 6435